



SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES de la **Commune de CONTY**

DIAGNOSTIC

Agence Urbanités
DSM Agence de paysages
Atelier Multiple



SOMMAIRE :**I Diagnostic architectural et urbain 3****A Présentation générale de la commune 3**

1. Situation géographique et administrative
2. Rappel historique
- 3- Patrimoine archéologique

B. Morphogénèse de la commune 9

1. Conty - centre bourg
2. Luzières
3. Wailly

C. Les différentes techniques constructives 20

1. Ossature bois
2. Maçonnerie de pierre calcaire
3. Maçonnerie de briques

D. Les typologies des habitations 23

- 1- La maison rurale de plain-pied
- 2- La maison de ville
- 3- La maison ouvrière
- 4- La demeure bourgeoise
- 5- Les bâtiments de ferme

E. Identification des bâtiments et dispositions architecturales et urbaines d'intérêt patrimonial du centre-bourg 35

1. Espaces publics
2. Protection au titre des Monuments Historiques
3. Identification des bâtiments d'intérêt patrimonial

F. Identification des bâtiments et dispositions architecturales et urbaines d'intérêt patrimonial de Wailly 51

1. Espaces publics
2. Protection au titre des Monuments historiques
- 3- Différentes typologies
4. Identification des bâtiments d'intérêt patrimonial

G. Identification des bâtiments et dispositions architecturales et urbaines d'intérêt patrimonial de Luzières 57

1. Espaces publics
2. Différentes typologies
3. Identification des bâtiments d'intérêt patrimonial

II Diagnostic environnemental 59

- 1 - Le cadre physique et hydrologique
- 2- La Géologie
- 3- Contexte hydraulique
- 4- Contexte climatique
- 5- Risques naturels et contraintes
- 6- Protections environnementales
- 7- Economie d'énergie

III Organisation paysagère et usages 87

- A A l'échelle des vallées
- B A l'échelle de la commune

IV SCOT et PLU 122

1. Le PLU
2. Le Scot

Synthèse

Introduction

La commune dispose d'une ZPPAUP approuvée le 2 février 2007.

Par délibération en date du 30 septembre 2013, le conseil municipal a décidé de transformer la ZPPAUP en AVAP afin de respecter les prérogatives du Grenelle II, tout en tenant compte des projets en matière de développement urbain et touristique du territoire communal et en y intégrant le projet de parc résidentiel de loisirs envisagé sur son territoire.

I - DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET URBAIN

A- Présentation générale de la commune

1) Situation géographique et administrative

La commune, chef lieu de canton est située à la confluence des rivières de la Selle (affluent de la Somme) et des Evoissons.

Conty qui couvre une superficie de 2 372 hectares se trouve à :

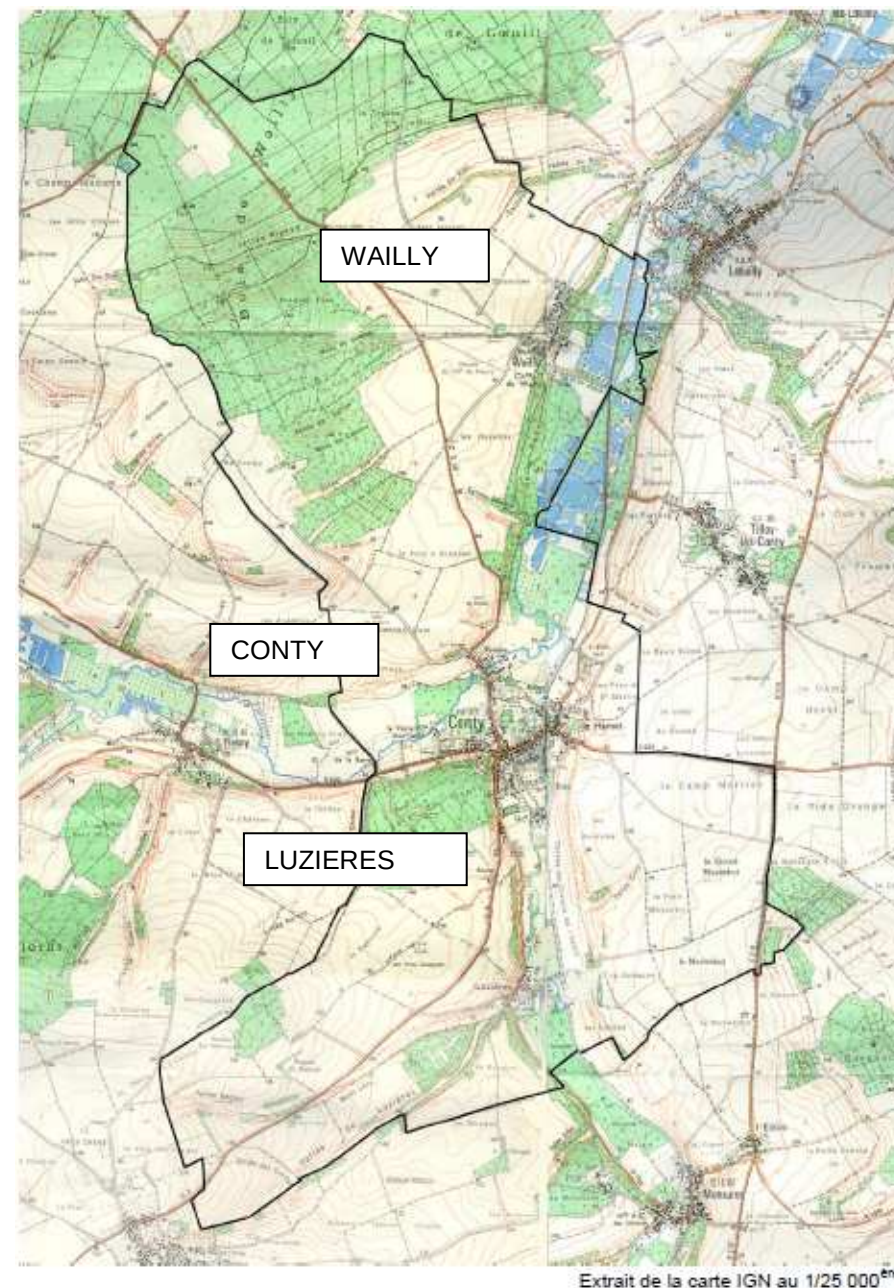
- 15 km d'AMIENS.
- 38 km de BEAUVAIS
- 58 km d'ABBEVILLE

Conty est proche des grands axes : la connexion avec l'autoroute A16 se trouve à 6 km , celle avec l'A1 est à 50 km.

Conty est nichée au creux d'une vallée humide ; la motte féodale boisée qui domine cette jonction de cours d'eau tient lieu d'articulation.

Il s'agit d'une morphologie de plateau ondulé par les vallées. Le plateau picard présente des paysages ouverts, leurs terres riches sont propices à l'agriculture. Aux endroits où affleure la craie, les boisements se sont développés.

La commune est composée de la partie agglomérée de Conty et de 2 Hameaux : au Nord, Wailly, au Sud Luzières.



2- Rappel historique

Des fouilles récentes (effectuées lors du décaissement d'une carrière), près de la Selle, ont mis au jour des ossements et des restes de vie en communauté datant des hommes préhistoriques.

Conty est située sur l'ancienne voie romaine conduisant à Beauvais, qui sera appelée, plus tard, Chaussée Brunehaut.

Conty doit sa renommée à la source de Saint-Antoine qui aurait des vertus, et qui jaillit, dit-on, sous l'autel de l'église du même nom.

Au milieu du V^e siècle, vers 450, Attila et ses hordes de Huns ont détruit Conty, comme ils ont saccagé Amiens et rasé Grandvilliers.

Au cours du IX^e siècle, les Normands pillèrent les lieux. Leurs pillages et sauvageries amenèrent les populations à se réunir en une société hiérarchiquement mieux organisée et contribuèrent à l'installation de la féodalité.

C'est au X^e siècle que s'établit la première organisation féodale à Conty. Le tout premier seigneur, nommé *Oger de Conty*, est cité en 1044.

La châtellenie de Conty disposait des fiefs de Rivière, du Hamel, de Luzières, de Moienbus, de Noyenne et de Rivery, le Clos Saint-Ladre. Conty comptait alors de nombreuses rues aujourd'hui disparues ou rebaptisées : rue *Moyart*, rue *de Lombardie* (suite à l'installation des Lombards (usuriers à Amiens), rue *de Thillooy*, rue *du Mesnil*, rue *de Pecquerine*, rue *de la Chaussée* ou rue *à l'Eau* (ainsi appelée car la source de St-Antoine y coulait et un lavoir public y était établi), rue dite *Ouin*, rue *Verte*, rue *de Ville*. Il y avait aussi des moulins à drap, à papier et à tan, mus par le courant de la rivière Selle.

En 1589, le château fut pris par les Ligueurs de la ville d'Amiens. Monseigneur le Bonvillers ordonna qu'il soit "rasé pour le soulagement du pais". Il ne reste aujourd'hui que quelques ouvrages de terre, fossés et motte sur le promontoire boisé qui surplombe l'église. Non

seulement le château de Conty était fortifié, mais encore la ville elle-même était ceinte de murailles entourées d'eau dans presque tout le pourtour.

1630 La construction du château de Wailly s'est poursuivie en 1670 avec l'édification des Communs, pour se terminer vers 1780 par les pavillons d'angle et l'Hémicycle. Entre 1940 et 1945, le château est transformé en caserne.



En 1832, Conty a subi les ravages du choléra-morbus. L'apparition de cette maladie serait expliquée par les nombreux marais environnants.

Vers 1850, la halle d'autrefois, assez vaste, bâtie en charpente avec des bas-côtés et couverte en tuiles, fut remplacée par une construction en briques, couverte en ardoises. C'est l'architecte Firmin Lombard qui en a été le maître d'œuvre. Elle comportait une halle marchande, une halle aux grains, un prétoire, un cabinet pour le maire et une salle d'assemblée pour le Conseil Municipal.

Le bourg disposait d'une gare de chemin de fer sur la ligne Beauvais - Amiens qui transporta les voyageurs de 1876 à 1939. La plate-forme de cette ligne a été transformée en chemin de promenade, la Coulée verte, qui relie Crèvecœur-le-Grand à Vers-sur-Selle.

La commune a absorbé en 1973 celle de Wailly.

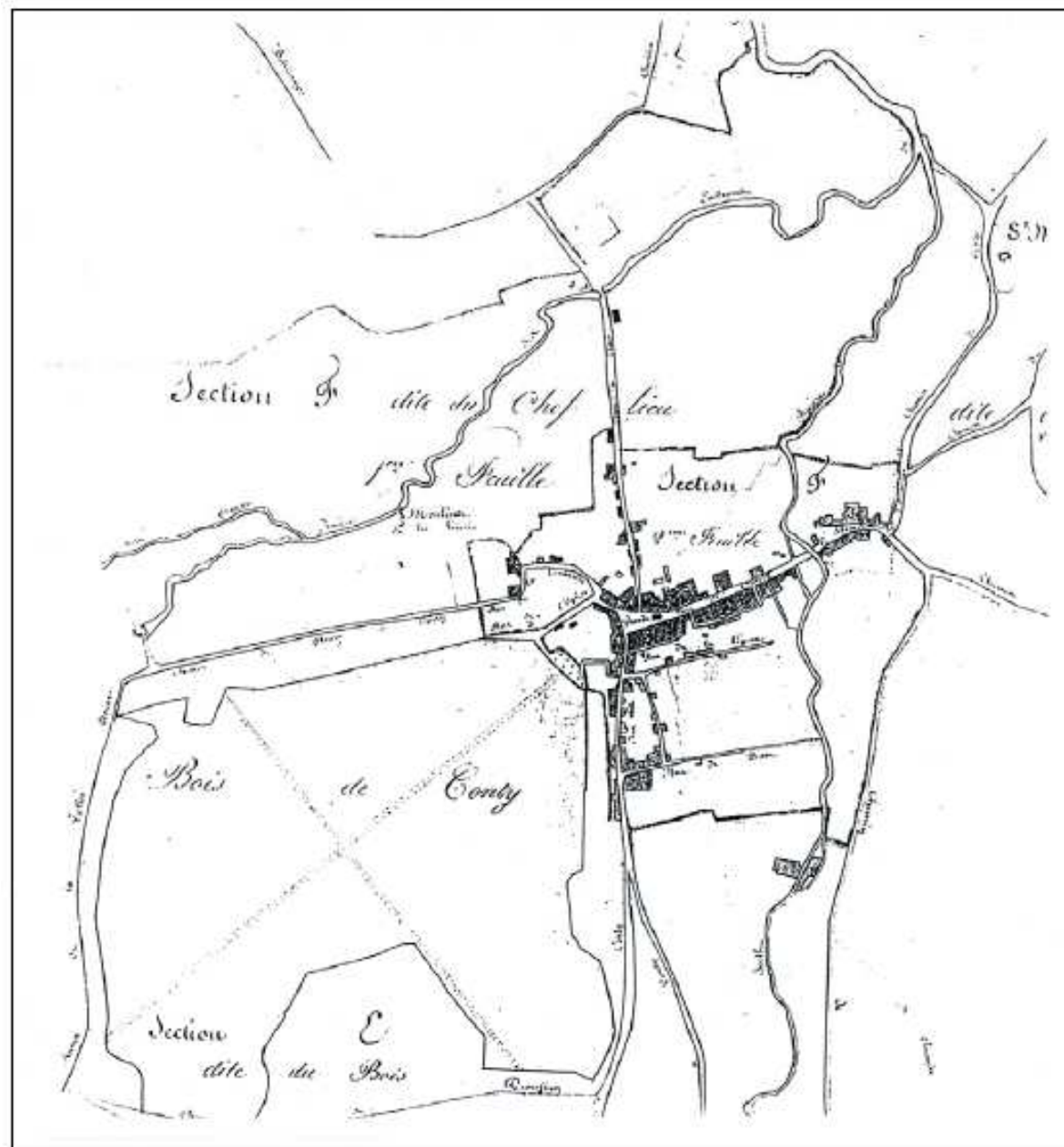
Dans le hameau de Luzières, qui se situe au sud de Conty, dans un vallon vers Belleuse se trouve le Château de Luzières, datant de 1770-1793, et ses communs (de 1715) ceinturés par une pièce d'eau

alimentée par des sources d'un lieu dit « Les Fontainieux », captées et qui passent sous le cours de la Selle.

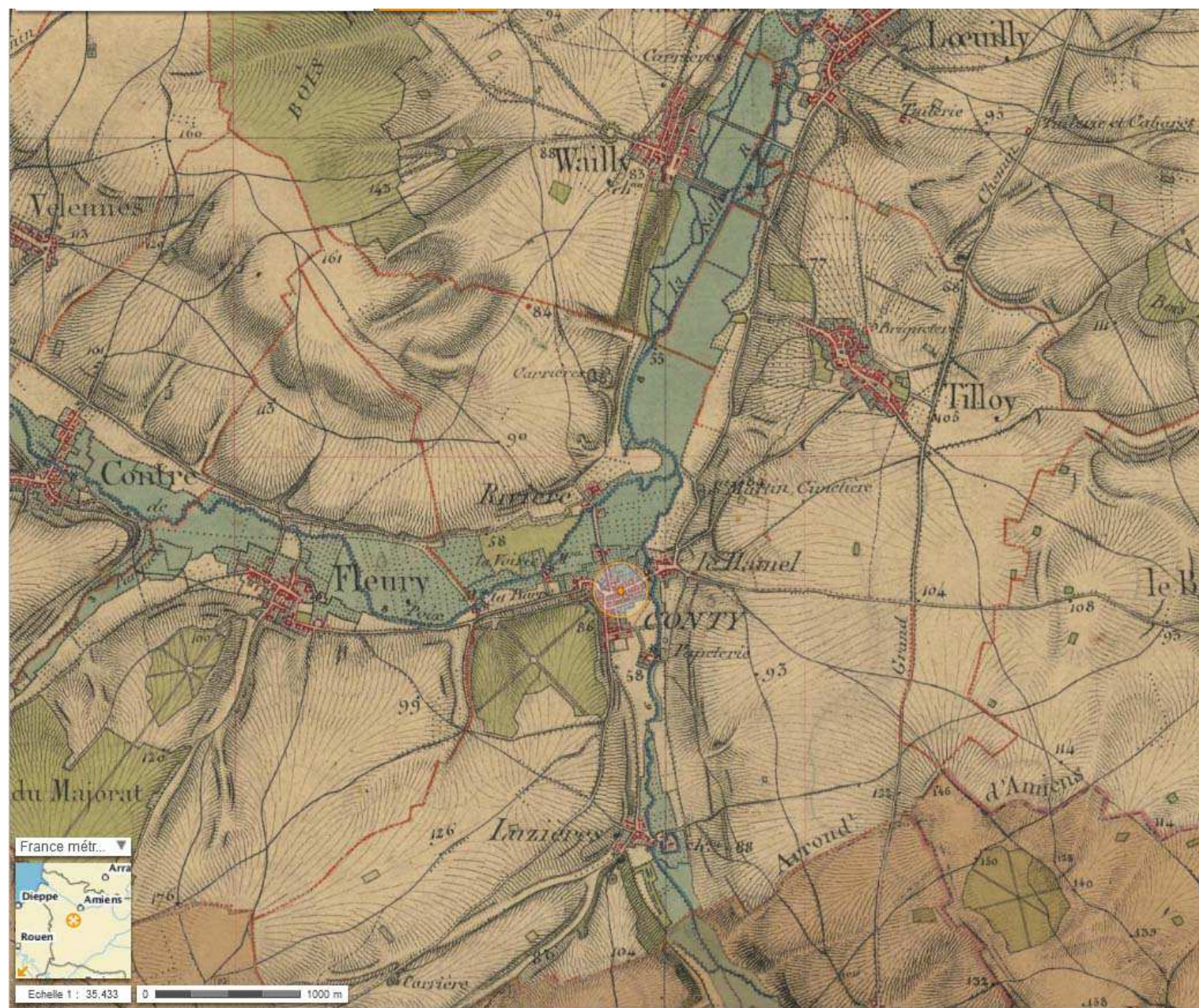
*Extrait carte de Cassini
XVIII ème siècle*



Plan Napoléonien (env. 1811)



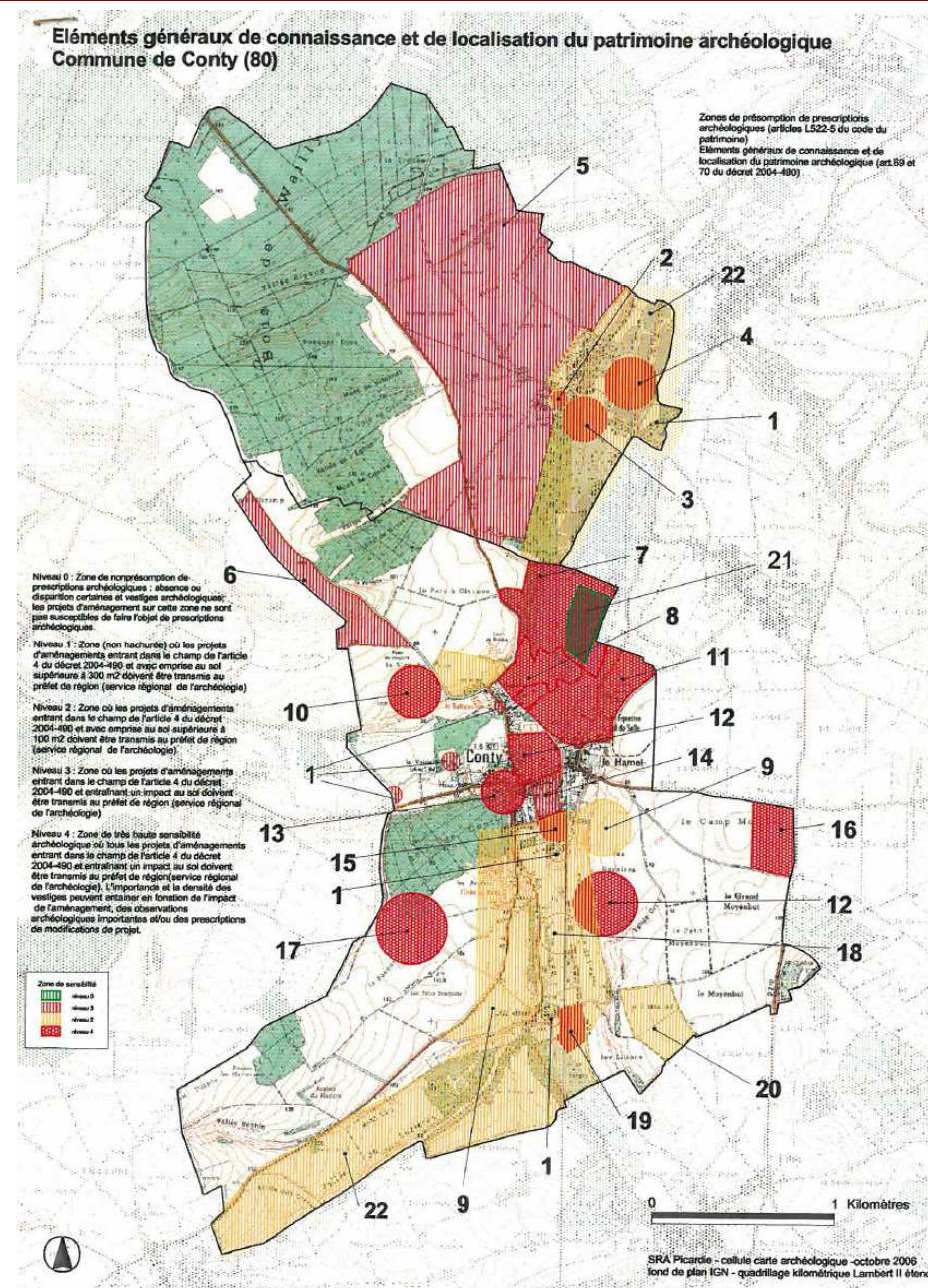
Carte état major
1820-1866



3- Patrimoine archéologique

Liste des zones de sensibilité Commune de Conty

- | | |
|----|--|
| 1 | moulin moderne |
| 2 | église moderne |
| 3 | château moderne |
| 4 | cimetière gallo-romain |
| 5 | concentration d'enclos et de fossé indéterminés |
| 6 | enclos indéterminé + occupation gallo-romaine |
| 7 | habitat paléolithique/mésolithique + occupation gallo-romaine |
| 8 | fanum gallo-romain + village médiéval |
| 9 | enclos indéterminé |
| 10 | villa gallo-romaine |
| 11 | occupation gallo-romaine + église et cimetière médiévaux + habitat moderne |
| 12 | occupation gallo-romaine + cimetière médiéval |
| 13 | villa gallo-romaine + église et prieuré médiévaux |
| 14 | occupation néolithique |
| 15 | occupation paléolithique/mésolithique + habitat néolithique |
| 16 | ferme indigène âge du bronze/fer |
| 17 | villa et aménagements gallo-romains |
| 18 | occupations néolithique et gallo-romaine |
| 19 | château |
| 20 | bâtiments indéterminés |
| 21 | diagnostic archéologique |
| 22 | zone à potentiel archéologique (vallée) |



B- Morphogénèse de la commune

1- Conty - centre bourg

Le bourg de Conty a connu 3 grandes étapes dans son évolution urbaine.

Le «centre ville» qui s'est construit sur lui-même du moyen-âge jusqu'au tout début du XIXème siècle, le long des rues du Général Leclerc, de l'Eglise, du général Debeney, sur la place Charles de Gaulle et enfin isolée au tout début de la rue Hamel. Le centre ville présente une forte densité, liée d'une part au découpage parcellaire étroit et d'autre part à la mitoyenneté des constructions sur les 2 limites séparatives de propriété. Les constructions sont implantées également à l'alignement sur voie.

Les «faubourgs» se sont édifiés entre le début du XIXème siècle et jusqu'au début du XXème siècle, rues de Guy de Segonzac, Caroline Follet et dans le prolongement de la rue du Général Leclerc puis du Hamel, enfin en épaississement de la rue du Général Debeney : rue de Hargers et rue de la Ligue. Les faubourgs se sont réalisés sur un parcellaire souvent plus large. Aussi, les constructions sont très proches les unes des autres mais ne sont plus pour la plupart mitoyennes sur les deux pignons, mais sur un seul. Ces constructions sont encore à l'alignement de la voie, à l'exception de quelques demeures bourgeoises pour lesquelles l'alignement sur voie est recréé par une clôture maçonnée et des dépendances sur rue.

Dans le courant du XXème siècle sont apparus les «lotissements récents», l'Orée du Bois, le Bellican, en épaississement entre les rues des Ecoles et de la gare et de Monsures, et le long de la route d'Amiens. Les lotissements récents présentent un tissu urbain plus éclaté, l'implantation du bâti en milieu de parcelle ne permet plus de lire nettement le dessin des voies.

Les principales phases de constitution de la ville :

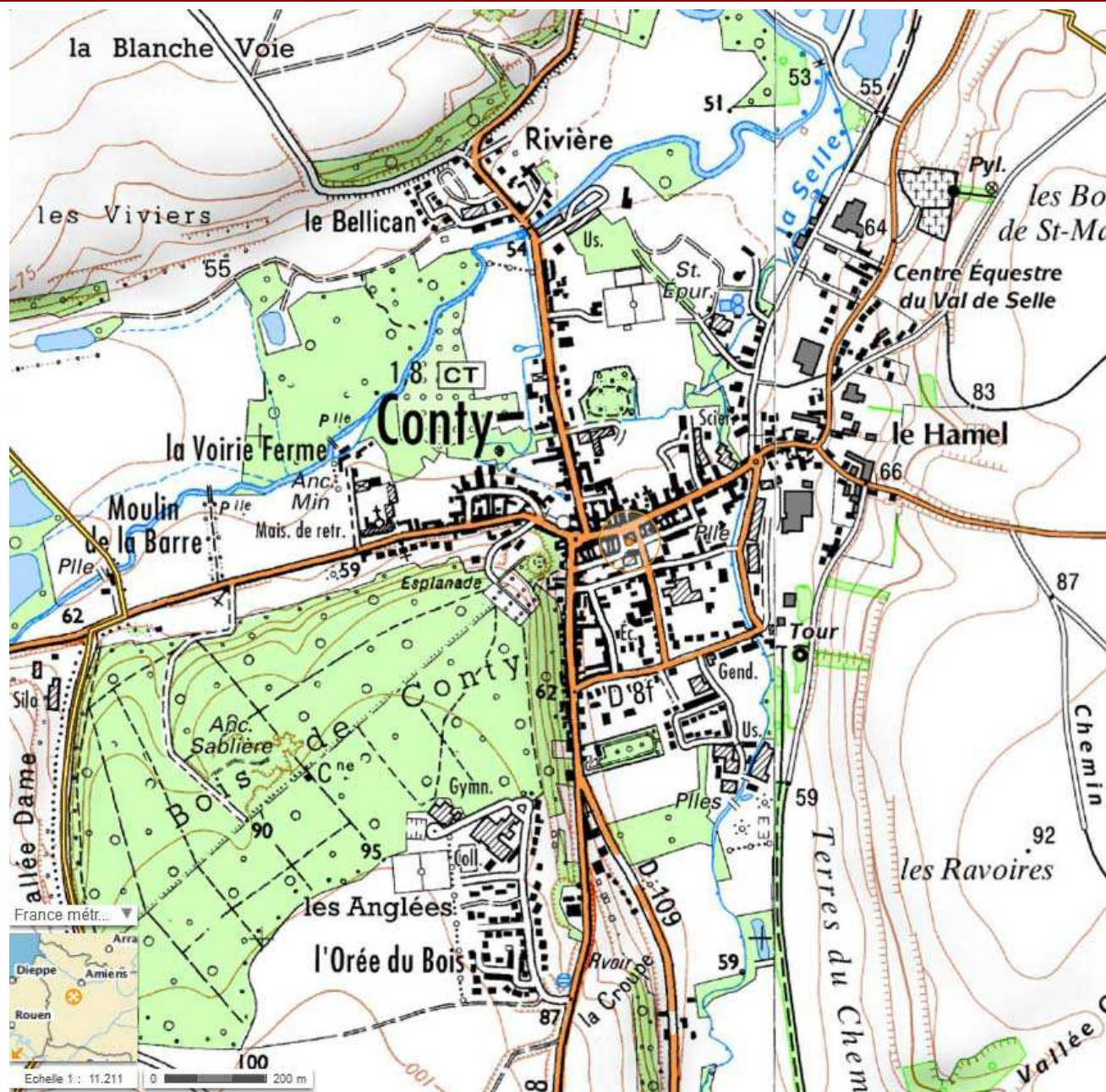
- Autour de l'église et le long de la rue du Général Leclerc, on retrouve une trame parcellaire complexe, de type laniéré. L'habitat y est dense, à l'alignement, variant de R+1 à R+2. On retrouve cette typomorphologie sur une partie de la rue du Général Debeney .

- Le second type, est le tissu typique de faubourg : rues de Guy de Segonzac, Caroline Follet et dans le prolongement de la rue du Général Leclerc puis du Hamel, enfin en épaississement de la rue du Général Debeney : rue de Hargers et rue de la Ligue. Les faubourgs se sont urbanisés sur un parcellaire souvent plus large, les constructions sont très proches les unes des autres.

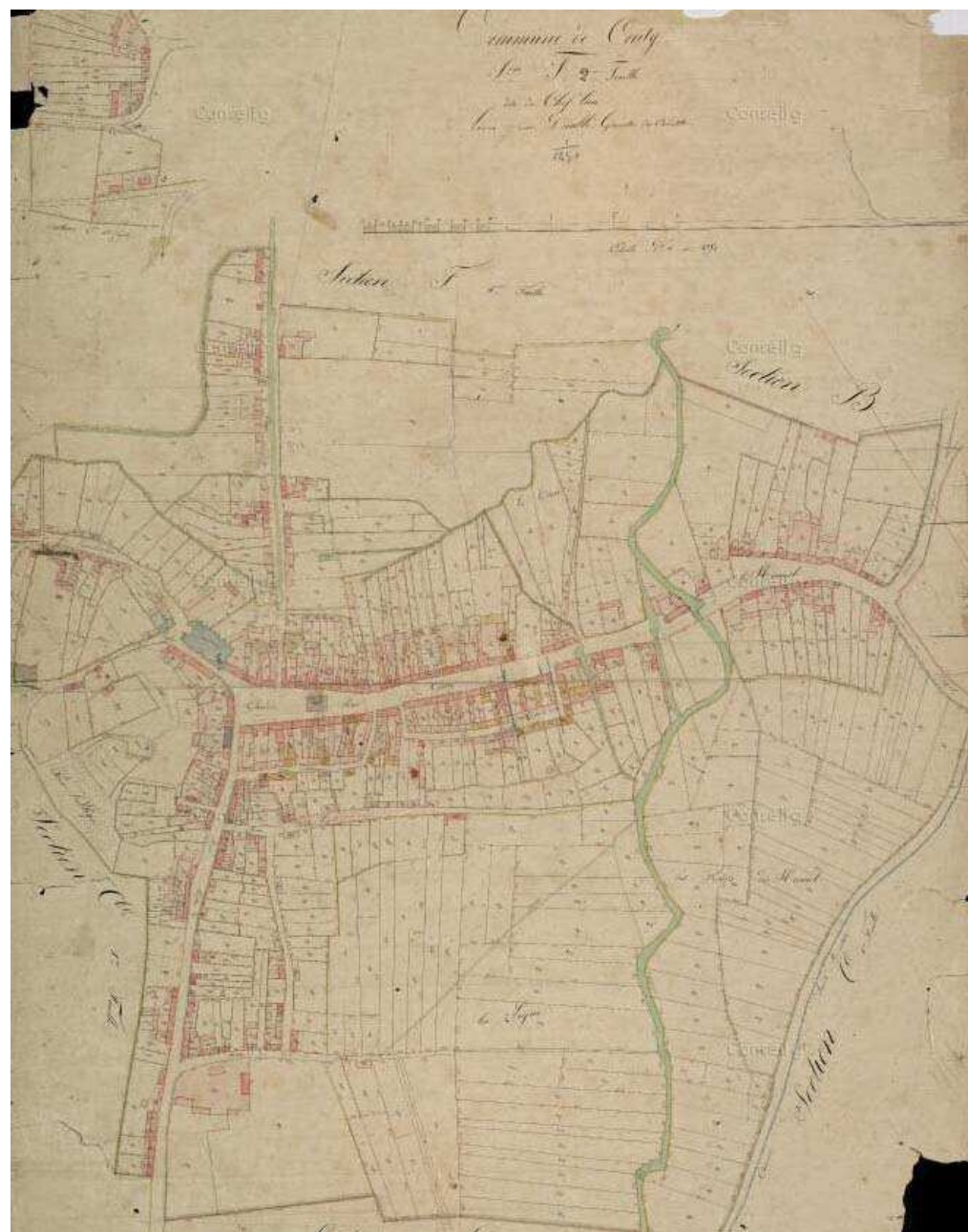
- L'extension contemporaine s'est développée à la périphérie du noyau dense constitué. Cet habitat de type pavillonnaire d'une hauteur plus faible (R à R+1+C) s'implante en retrait d'alignement sur un parcellaire plus lâche. Il se développe principalement sur le plateau : L'orée du bois et Bellican.

Le long de la Selle, on notera une rupture de typologie et de morphologie au point de connexion de l'avenue et de la rue du Général Leclerc et la rue de la Gare. Avec un tissu industriel très prononcé, qui est en rupture avec l'échelle de l'agglomération. Cette zone fait partie d'une volonté communale de restructuration : pour accueillir de nouvelles activités et préconiser la mixité en accueillant également des logements.

Extrait de la carte IGN



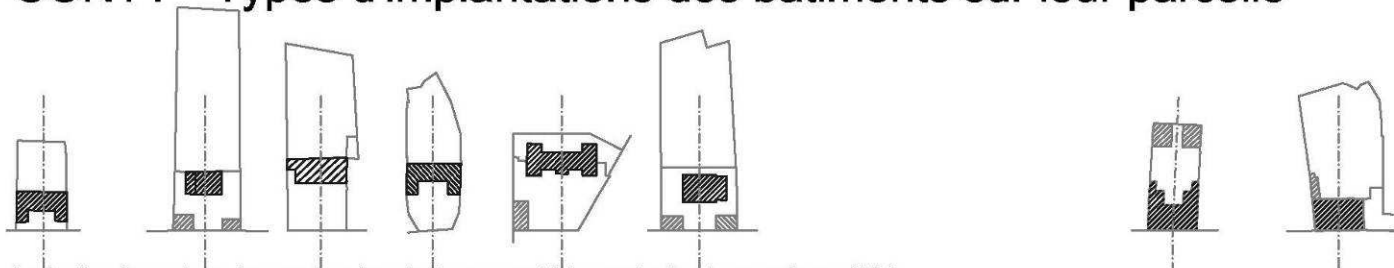
Extrait du Cadastre Napoléonien, Conty, 1825, Archives départementales de la Somme



Superposition du
cadastre napoléonien



CONTY - Types d'implantations des bâtiments sur leur parcelle



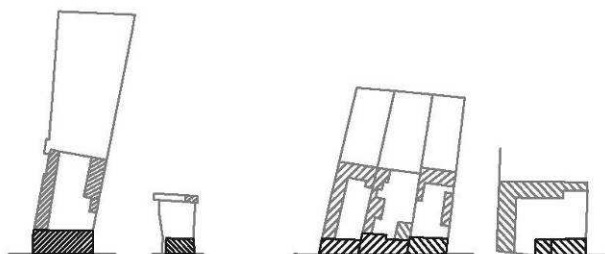
Implantation des maisons bourgeoises (enretrait par rapport à la rue et suivant un axe de symétrie)



Implantation des maisons de ville et maison d'ouvriers à 2 ou 3 travées (alignement)



Implantation des maisons de ville à 3 ou 4 travées (alignement)



Implantation des bâtiments de ferme (alignement sur rue et organisation autour d'une cour)

2) Luzières

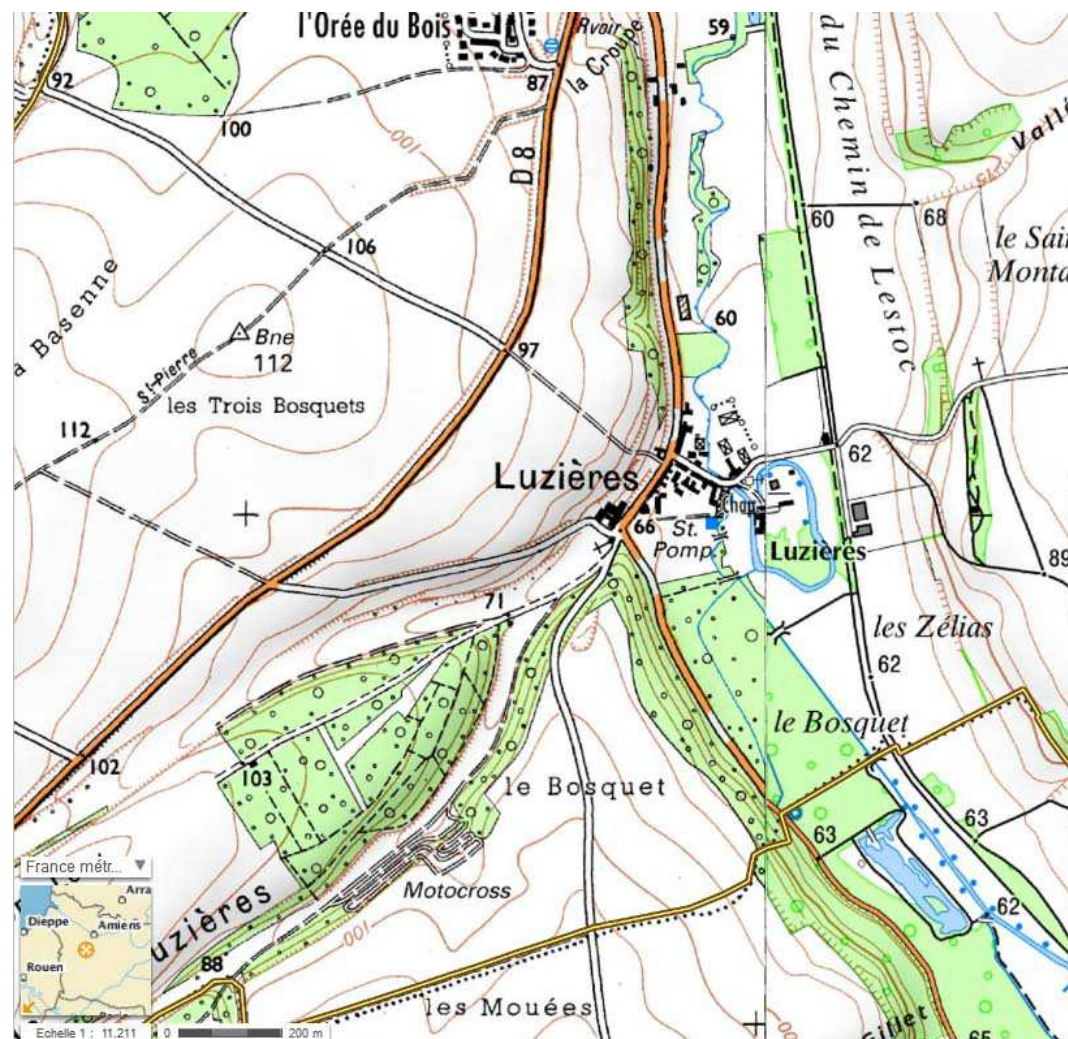
Le hameau, ancien fief de la Châtellenie de Conty, s'est installé dans la vallée de la Selle et s'est développé au Nord-Ouest du château de Luzières.

Le bourg s'est établi à la croisée de deux voies :

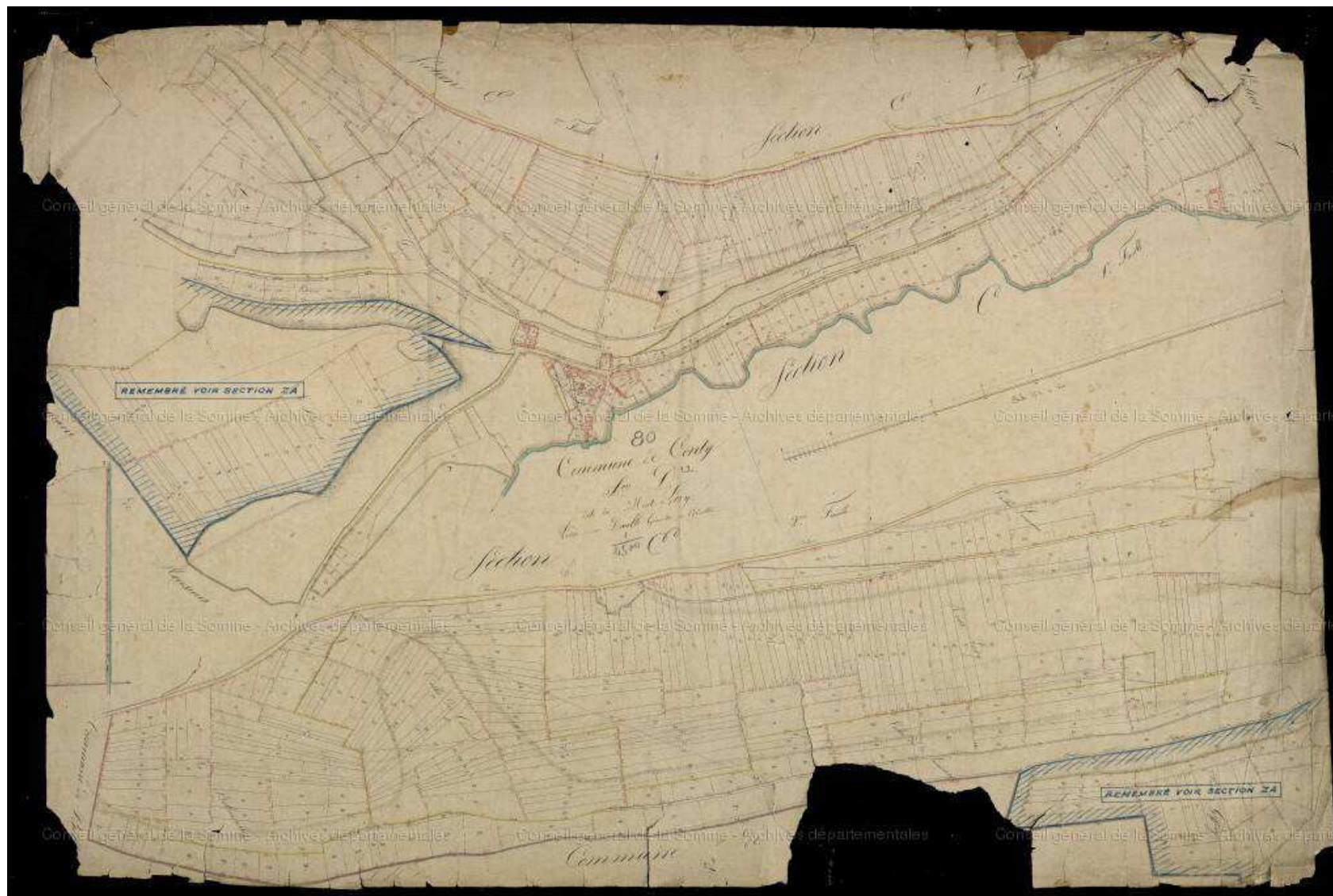
- l'actuelle RD 109, qui suit les courbes du relief et relie Monsures à Conty
- une voie est-ouest qui relie Luzières aux domaines de Moyenbut appelée rue du Château.

Luzières se situe dans un lieu peu stratégique qui ne favorise pas son développement urbain. En effet, la voie qui relie Grandvilliers à Wailly via Conty (la RD8) ne traverse pas le hameau de Luzières.

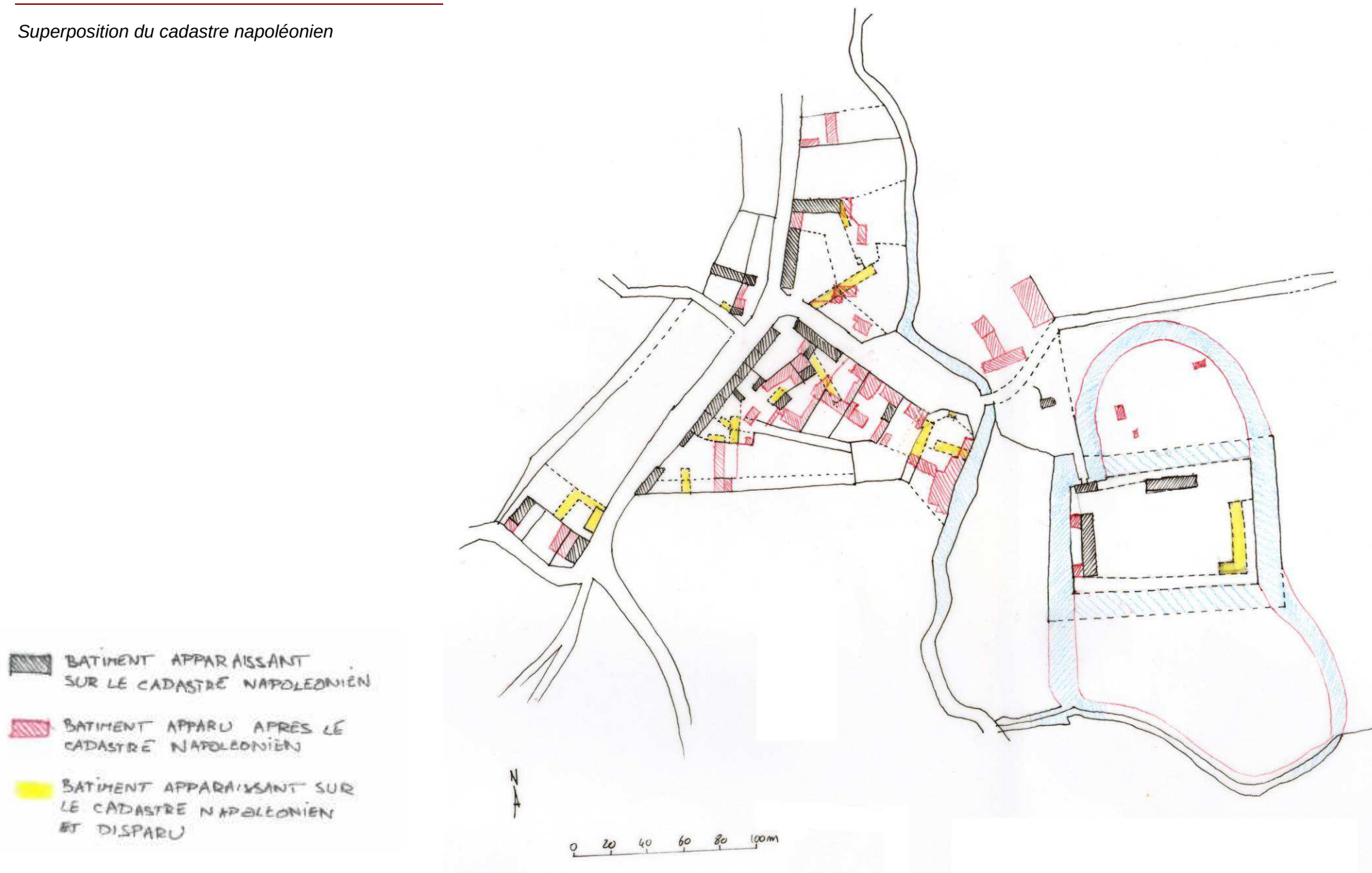
Certaines voies d'accès à Luzières sont encore à l'état de chemin : le chemin de Fleury qui mène à la commune de Fleury dans le prolongement de la rue du Château vers l'Ouest. Le hameau est constitué essentiellement de maisons rurales, paysannes qui évoluent autour de corps de fermes qui exploitent les terrains agricoles alentour.



Extrait du Cadastre Napoléonien, Luzières, 1825, Archives départementales de la Somme.



Superposition du cadastre napoléonien

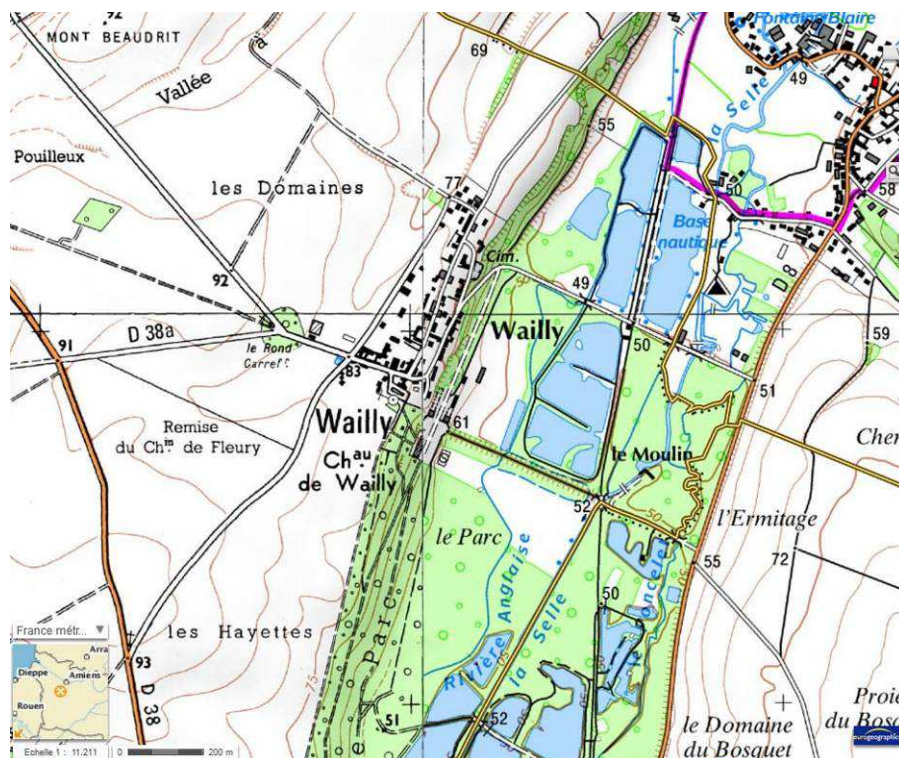


3) Wailly

Le village s'est historiquement implanté derrière son château, situé lui-même sur la ligne de rupture de pente du coteau qui borde la vallée de la Selle.

Le château et son domaine s'ouvrent donc sur la vallée et non sur la place de l'Eglise Saint Vaast.

Le village, implanté au bord supérieur de la ligne de rupture de pente, est à l'écart des axes de communication locaux. La voirie en boucle, est parallèle aux courbes de niveaux.



Extrait du Cadastre Napoléonien, Wailly, 1825, Archives départementales de la Somme



Superposition du cadastre napoléonien

-  BATIMENT APPARAISSANT SUR LE CADASTRE NAPOLEONNIEN
-  BATIMENT APPARU APRES LE CADASTRE NAPOLEONNIEN
-  BATIMENT APPARAISSANT SUR LE CADASTRE NAPOLEONNIEN ET DISPARU

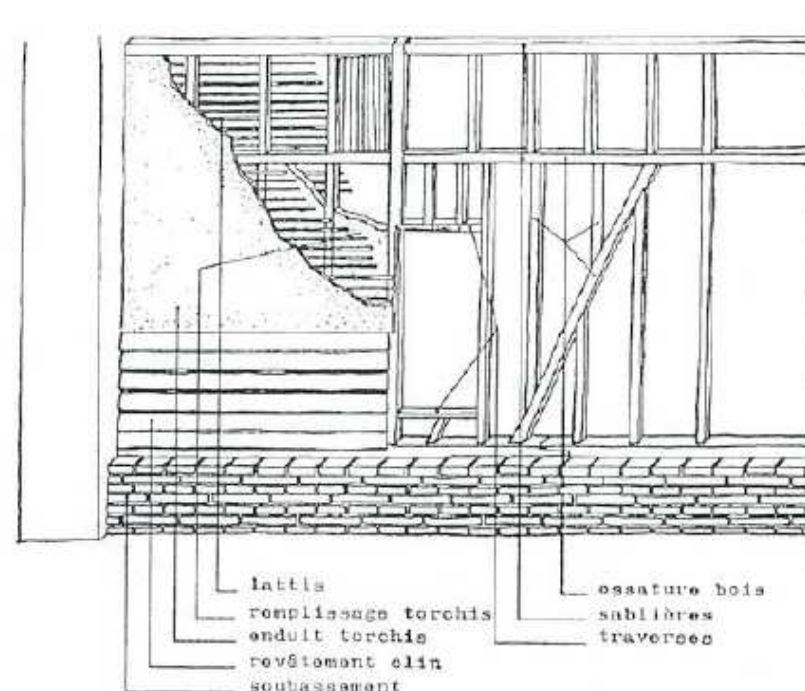


C- Les différentes techniques constructives

Les techniques constructives utilisées sur la commune sont soit la brique, soit les moellons de pierre calcaire, soit l'ossature bois, soit la construction mixte (pierre, brique/pans de bois).

Ossature bois:

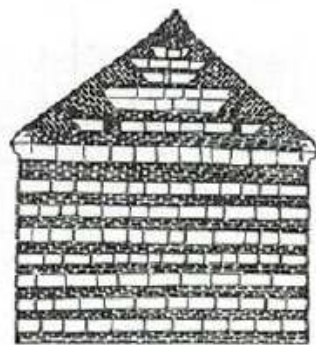
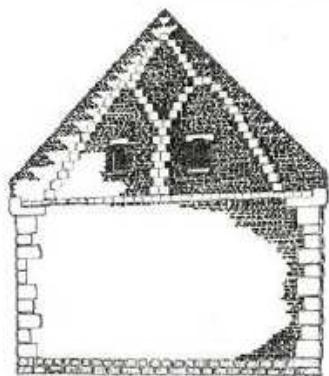
- les murs en pans de bois sont constitués d'une ossature bois qui repose toujours sur un soubassement en maçonnerie (briques le plus souvent),
- le remplissage est soit en torchis (mélange de sable et terre et parfois paille) soit en tout venant (mélange d'éclats de moellons calcaires avec de la chaux).
- l'ossature porte un lattis lui-même recouvert d'une finition enduite (torchis ou chaux grasse) ou d'un bardage de bois peint ou badigeonné. Le pan de bois n'est jamais apparent.
- Cette ossature concerne presque exclusivement les façades et sont systématiquement associés à des pignons maçonnés, soit avec des moellons calcaires, soit en briques appareillées.



Maçonnerie de pierre calcaire :

Il peut s'agir de maçonnerie en pierre de taille comme le très bel exemple au hameau de Wailly ou celui de l'église de Luzières. Le parement est alors laissé apparent, les joints à la chaux sont d'une couleur proche de celle de la pierre. Il peut également s'agir de moellons de pierre plus grossiers qui selon leur aspect peuvent être laissés apparents, simplement jointoyés, soit recouverts d'un enduit recouvrant totalement les pierres.

On trouve également de très beaux exemples très caractéristiques de la région, en maçonnerie mixte associant pierre calcaire et briques, notamment en pignons.



*Deux types de pignons débordants
En maçonnerie mixte de briques et pierres calcaires*

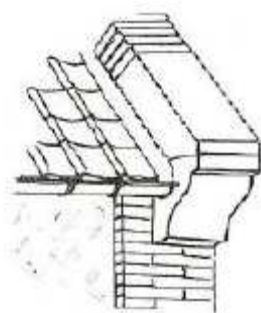


Maçonnerie de briques :

La maçonnerie de briques est largement utilisée pour tous les types de bâtiments de la maison ouvrière et les bâtiments de ferme à la demeure bourgeoise. Il s'agit d'une brique rouge associée de manière ponctuelle pour les décors à des briques de couleur beige.

Les joints sont ni saillants ni en creux. Ils sont réalisés avec un mortier de chaux. La couleur des joints est en harmonie avec celle de la brique: beige ocre rouge pour les briques brun rouge, beige clair pour les briques de couleur beige (cf. décor de façade). Les maçonneries de briques appareillées sont destinées à rester apparentes.

La brique est fréquemment associée aux autres matériaux, notamment la pierre pour certain décors.



*Le pignon épouse
la saillie de la couverture*



D- Typologie des habitations

Les principaux types d'habitations repérés sur la commune sont :

- 1- La maison rurale de plain-pied
- 2- La maison de ville
- 3- La maison ouvrière
- 4- La demeure bourgeoise
- 5- Les bâtiments de ferme

1 LA MAISON RURALE DE PLAIN-PIED

Composition, volumétrie

Il s'agit d'un type ancien des XVIIe, XVIIIe siècles. Ces constructions de plain-pied sont d'origine rurale et ont été souvent englobées dans le tissu urbain. On en trouve quelques exemples en centre-bourg et de manière plus fréquente dans les hameaux. La construction est en longueur, la façade est implantée à l'alignement sur rue. La volumétrie est simple, la toiture est à 2 pans avec faîtage parallèle à la rue. La façade est plus ou moins régulière selon son usage (habitation ou mixte habitation/grange...).

Technique constructive

Elles utilisent les différentes techniques traditionnelles selon leur usage et leur ancienneté : maçonnerie de brique, maçonnerie de moellons de pierre calcaire, ossature bois, construction mixte (pierre/brique/pans de bois).

Modénature (décor de façade)

La modénature est le plus souvent très simple voire inexistante.

Toitures

Les toitures sont à deux pans et pignons débordants (avec un faîtage parallèle à la rue).

Couvertures

Les couvertures sont en ardoise ou en tuiles de terre cuite (pannes picardes).

Les souches de cheminées sont en briques pleines apparentes appareillées avec couronnement et mitron de terre cuite.

Les égouts de toit (chéneaux), descentes d'eaux pluviales et ouvrages particuliers sont en zinc, comme les solins, arêtières, noues....

Ouvertures en toitures

Ces constructions comportaient rarement des ouvertures en toiture. Les lucarnes présentes sont généralement des éléments rapportés lors de modifications.

Baies (percements, ouvertures)

Les proportions des baies, portails portes ou fenêtres, sont plus hautes que larges.

Certaines constructions correspondant à d'anciens bâtiments de ferme comportent une porte cochère.

La composition des percements est plus ou moins régulière.

Les appuis de fenêtre sont en maçonnerie simple, enduite ou traverse de bois menuisée enduite et peinte.

Menuiseries (huisseries, volets, portes)

A l'origine, les fenêtres sont équipées de menuiseries bois généralement à trois ou quatre grands carreaux par vantail. Les menuiseries épousent la forme de la baie qu'elle soit à linteau droit ou courbe.

Deux types de volets sont possibles :

- Les volets en bois persiennés à l'étage, et 1/3 plein, 2/3 persiennés au rez-de-chaussée.
- Les persiennes métalliques peintes, repliées dans l'embrasure de la baie.

Ferronneries

Sans objet.



2 LA MAISON DE VILLE

Composition, volumétrie

C'est le type d'architecture qui caractérise le mieux le "centre-ville". Il s'agit d'une construction des XVIIIe et XIXe siècles. La construction est implantée à l'alignement sur rue et sur les 2 limites latérales de propriété. La volumétrie est simple, la toiture est à 2 pans, ou à 2 pans et croupes, parfois percée de lucarnes. Elle s'élève le plus communément sur 2 niveaux (R+1+comble) et en centre-bourg sur 3 niveaux (R+2+comble). La façade se compose de 2, 3 ou 4 travées régulières de baies en largeur.

Technique constructive

La technique constructive utilisée est soit la brique, soit les moellons de pierre calcaire, soit l'ossature bois, soit la construction mixte (pierre, brique/pans de bois).

Modénature (décor de façade)

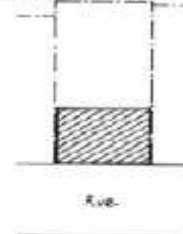
La modénature peut être simple voire inexistante, ou à l'inverse, riche et travaillée : corniche moulurée, bandeaux d'étages, appuis, encadrements de baies, chaînes d'angles et autre mouluration ou élément sculpté particuliers, ...

Les appuis de fenêtre, bandeaux, et autres profils en mortier reçoivent une bavette de protection en zinc ou en plomb.

Toitures

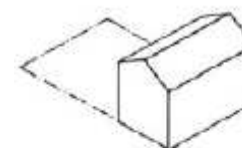
Les toitures sont à deux pans (avec un faîtage le plus souvent parallèle à la rue). On trouve quelques exemples de toiture à deux pans et croupes.

MORPHOLOGIE



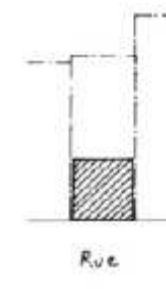
implantation dans la parcelle

Mur gouttereau à l'alignement sur rue et sur les 2 limites séparatives de propriété.



volumétrie

Simple.



implantation dans la parcelle

Pignon à l'alignement sur rue et sur les 2 limites séparatives de propriété.



nombres de travées

3 ou 4 travées de baies

nombre de niveaux

R+1



nombres de travées

2 à 3 travées étroites de baies

nombre de niveaux

R+2+combles

Exemples de maisons de ville



Couvertures

Les couvertures sont en ardoise ou en tuiles de terre cuite (pannes picardes).

Les souches de cheminées sont en briques pleines apparentes appareillées avec couronnement et mitron de terre cuite.

Les égouts de toit (chéneaux), descentes d'eaux pluviales et ouvrages particuliers sont en zinc, comme les solins, arêtières, noues....

Ouvertures en toitures

Sont recensées : des lucarnes à la capucine, des lucarnes à croupe, des lucarnes à fronton ou œil de bœuf

Les lucarnes traditionnelles sont axées par rapport aux baies ou aux trumeaux de la façade. Elles sont de proportions inférieures à celles des ouvertures situées au niveau droit inférieur et en nombre inférieur aux ouvertures de l'étage du dessous.

Les épis de toiture, girouettes et tout décor de toiture peuvent être présents.

Baies (percements, ouvertures)

Les baies sont généralement composées de manière régulière.

Les proportions des baies, portails portes ou fenêtres, sont plus hautes que larges.

Certaines constructions correspondant à d'anciens bâtiments de ferme comportent une porte cochère.

Les appuis de fenêtre sont en maçonnerie simple, enduite ou traverse de bois menuisée enduite et peinte.

Menuiseries (huisseries, volets, portes)

A l'origine, les fenêtres sont équipées de menuiseries bois généralement à trois ou quatre grands carreaux par vantail. Les menuiseries épousent la forme de la baie qu'elle soit à linteau droit ou courbe. Les baies de grande hauteur peuvent comporter une traverse haute ou une imposte.

Deux types de volets sont possibles :

- Les volets en bois persiennés à l'étage, et 1/3 plein, 2/3 persiennés au rez-de-chaussée.
- Les persiennes métalliques peintes, repliées dans l'embrasure de la baie.

Certaines fenêtres sont équipées de lambrequins.

Ferronneries

Il y a peu d'ouvrage en ferronnerie sauf quelques garde-corps.



Lucarnes à fronton



Lucarnes à croupe

3 LA MAISON OUVRIERE

Composition, volumétrie

Très fréquente en périphérie du centre-bourg, elle fonctionne en générale en bande : maisons similaires accolées. Elle date du XIXème siècle. Elle est implantée à l'alignement sur rue et sur les 2 limites séparatives de propriété. La volumétrie est simple, constituée dans la plupart des cas de plusieurs unités accolées. La toiture est à 2 pentes, exceptionnellement dans le centre, percée de lucarnes.

Elle s'élève sur 2 niveaux (R+1 + combles). Elle s'étend sur 2 ou 3 travées régulières par "unité".

Technique constructive

La technique constructive utilisée est la brique appareillée.

Modénature (décor de façade)

Les maisons dites ouvrières présentent un décor de façade qui peut être très soigné, composé d'appareillage de briques de couleurs associées parfois à de la pierre (bandeaux, encadrements de baies, appuis de fenêtre).

Toitures

La toiture est à 2 pentes. Dans le «centre ville», elle peut être exceptionnellement percée de lucarnes.

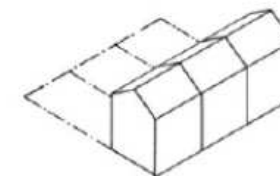
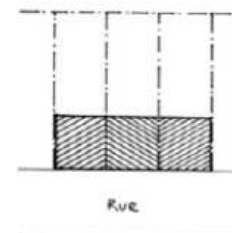
Couvertures

Les couvertures sont en ardoise ou en tuile mécanique de terre cuite.

Les souches de cheminées sont en briques pleines apparentes appareillées avec couronnement et mitron de terre cuite.

Les chéneaux, descentes d'eaux pluviales, solins, arêtières, noues et ouvrages particuliers sont en zinc.

MORPHOLOGIE

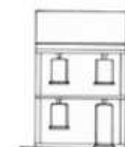


implantation dans la parcelle

Mur gouttereau à l'alignement sur rue et sur les 2 limites séparatives de propriété.

volumétrie

Simple, plusieurs unités accolées dans la plupart des cas.



nombres de travées

2 ou 3 travées de baies par unité

nombre de niveaux

R+1, parfois R+1+combles

Ouvertures en toitures

Les lucarnes traditionnelles se composent avec les percements et l'ordonnancement de la façade qu'elles surmontent (par exemple axées par rapport aux baies ou aux trumeaux de la façade). Elles sont de proportions inférieures à celles des ouvertures situées au niveau droit inférieur et en nombre inférieur aux ouvertures de l'étage du dessous.

Baies (percements, ouvertures)

Les baies sont généralement composées de manière régulière. Les proportions des baies, portails portes ou fenêtres, sont plus hautes que larges.

Menuiseries (huisseries, volets, portes)

A l'origine, les fenêtres sont équipées de menuiseries bois généralement à trois ou quatre grands carreaux par vantail. Les menuiseries épousent la forme de la baie qu'elle soit à linteau droit ou courbe. Les baies de grande hauteur peuvent comporter une traverse haute ou une imposte.

Deux types de volets sont possibles :

- Les volets en bois persiennés à l'étage, et 1/3 plein, 2/3 persiennés au rez-de-chaussée.
- Les persiennes métalliques peintes, repliées dans l'embrasure de la baie.

Certaines fenêtres sont équipées de lambrequins.

Ferronneries

Les garde-corps sont en ferronnerie.

Exemples de maisons ouvrières



4 LA DEMEURE BOURGEOISE

Composition, volumétrie

On la trouve dans le centre de Conty. C'est une construction unifamiliale datant des XVIIIe et XIXe siècles. Elle se compose de manière symétrique avec un corps de bâtiment principal augmenté d'ailes et retour ou de pavillons. Le corps principal est implanté soit à l'alignement sur la rue et sur les 2 limites latérales de propriété, soit en retrait d'alignement. Dans ce dernier cas, un jardin d'agrément clôturé de murs maçonnés occupe l'espace entre le bâtiment et la rue. A l'arrière, la demeure s'ouvre sur un jardin d'agrément, clôturé de murs maçonnés qui dans le cas d'une parcelle traversante, rejoint sur la rue secondaire.

La volumétrie est complexe (aile, avant-corps...). Elle s'élève sur 2 ou 3 niveaux (R+1+combles ou R+2+combles). Elle s'étend sur 4 à 5 travées de baies régulières.

Technique constructive

Les demeures bourgeoises sont construites en pierre calcaire, en briques ou en ossature bois recouverte d'un enduit.

Modénature (décor de façade)

Les façades sont généralement largement décorées avec corniche, bandeaux, pilastres, encadrement de baies, ou toute autre mouluration ou élément sculpté.

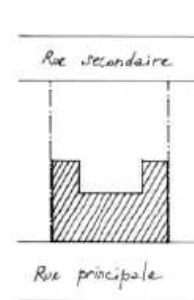
Toitures

La toiture est à deux pans ou deux pans et croupe, souvent percée de lucarnes ornementées.

Couvertures

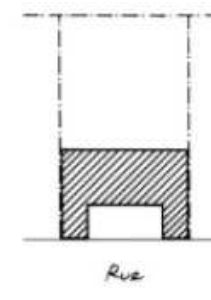
Les couvertures sont en ardoise.

Les souches de cheminées et conduits de ventilation existants sont à proximité du faîtage. Elles sont en briques pleines apparentes appareillées avec couronnement et mitron de terre cuite.



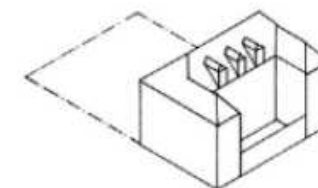
**implantation
dans la parcelle**

Mur gouttereau à l'alignement sur rue et sur les 2 limites séparatives de propriété. Parcelle traversante



**implantation
dans la parcelle**

En retrait d'alignement sur rue et en retrait sur l'une ou les 2 limites séparatives de propriété. Parcelle traversante



volumétrie

Complexe.



nombres de travées

5 travées de baies en moyenne



nombres de travées

5 travées de baies en moyenne



nombre de niveaux

R+1+combles, parfois R+2+combles

Les chéneaux, descentes d'eaux pluviales et ouvrages particuliers sont en zinc, comme les solins, arêtières, noues....

Les éléments de décor en toiture sont présents : crêtes, chatières, girouettes, épis de faîtage, frises pendantes en métal ou bois découpé placées sous l'égout de toit.

Ouvertures en toitures

Sont recensées : des lucarnes à la capucine, des lucarnes à croupe, des lucarnes à fronton ou œil de bœuf.

Les lucarnes traditionnelles se composent avec les percements et l'ordonnancement de la façade qu'elles surmontent (par exemple axées par rapport aux baies ou aux trumeaux de la façade). Elles sont de proportions inférieures à celles des ouvertures situées au niveau droit inférieur et en nombre inférieur aux ouvertures de l'étage du dessous.

Exemples de demeures bourgeoises



Baies (percements, ouvertures)

Les baies sont composées en travées régulières.
Les proportions des baies sont plus hautes que larges.

Menuiseries (huisseries, volets, portes)

A l'origine, les fenêtres sont équipées de menuiseries bois généralement à trois ou quatre grands carreaux par vantail. Les menuiseries épousent la forme de la baie qu'elle soit à linteau droit ou courbe. Les baies de grande hauteur peuvent comporter une traverse haute ou une imposte.

Deux types de volets sont possibles :

- Les volets en bois persiennés à l'étage, et 1/3 plein, 2/3 persiennés au rez-de-chaussée.
- Les persiennes métalliques peintes, repliées dans l'embrasure de la baie.

Certaines fenêtres sont équipées de lambrequins.

Ferronneries

Les demeures bourgeoises comportent de beaux ouvrages en ferronnerie : balcons, garde-corps marquises, portails et grille de clôture.

Exemples de baies



5 LES BATIMENTS DE FERME

Composition, volumétrie

La ferme traditionnelle se compose d'une maison d'habitation et de granges et autres dépendances, organisées autour d'une cour intérieure formant un quadrilatère clos. L'accès se fait soit par un portail entre deux corps de bâtiment, soit par un porche à travers une grange.

Technique constructive

La technique constructive utilisée est soit la brique, soit les moellons de pierre calcaire, soit l'ossature bois, soit la construction mixte (pierre, brique/pans de bois).

Les granges et autres dépendances sont généralement en ossature bois et bardage avec pignons débordants en maçonnerie mixte pierre et briques.

Modénature (décor de façade)

La modénature est réservée à l'habitation et demeure assez simple (corniche, encadrements de baies).

Toitures

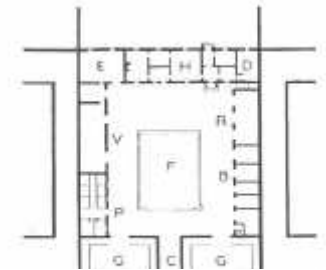
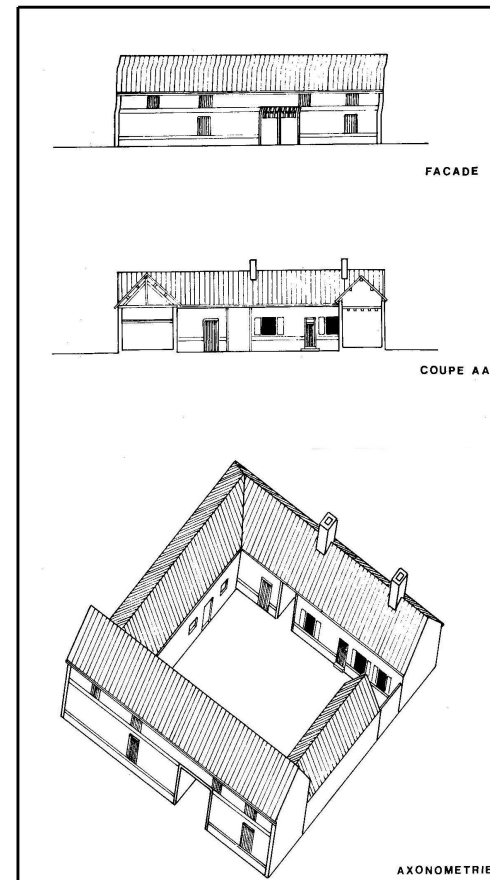
La toiture de l'habitation est à deux pans ou deux pans et croupes. Celle des granges et dépendances est à deux pans et pignons débordants.

Couvertures

Les couvertures sont en ardoise ou en tuiles mécaniques de terre cuite.

Les souches de cheminées et conduits de ventilation existants sont en briques pleines apparentes appareillées avec couronnement et mitron de terre cuite.

Ferme traditionnelle picarde : déclinaison du modèle (document provisoire tiré de Itinéraire en architecture rurale, Drac Picardie)



Ouvertures en toitures

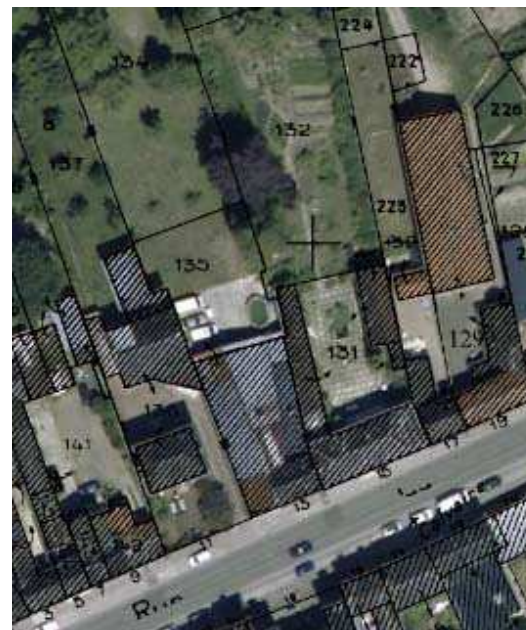
Sur les granges et dépendances, il n'y a pas en principe de percement en toiture.

Baies (perceptions, ouvertures)

Les granges et dépendances, sont munis d'une grande porte charretière et d'autres percements relativement limités selon l'usage.

Menuiseries (huisseries, volets, portes)

Les portes charretières et volets sont en bois. On trouve quelques beaux exemples peints de manière homogène en rouge-sang-de-bœuf.



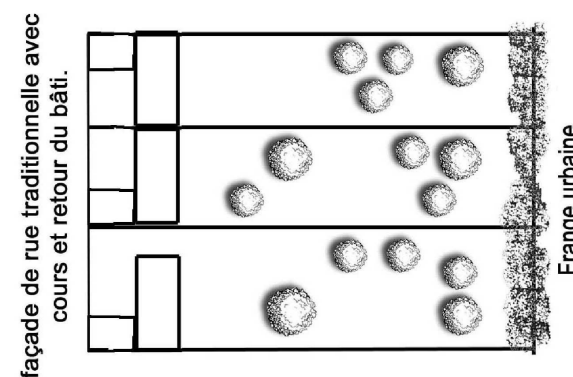
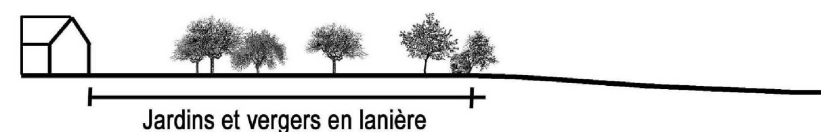
Parcelle en longueur des jardins traditionnels

Dans le cas des jardins traditionnels, la frange est constituée par la succession de parcelles en lanières, étroites et profondes, correspondant à la largeur du bâti.

Cette parcelle avait un usage fonctionnel et productif, de jardin et verger.

La profondeur des parcelles et leur type d'exploitation, confèrent au profil villageois une frange végétale épaisse intégrant le bâti.

Le positionnement du bâti proche de la rue, avec juste un retrait pour dégager l'espace d'une cour, offre un profil de rue également identitaire, tenu par les façades, les retours de bâtiments et les cours.



Parcelle en longueur des jardins traditionnels

E- Identification des bâtiments et dispositions architecturales et urbaines d'intérêt patrimonial du centre-bourg

1) Espaces publics

L'axe principal qui traverse Conty compte 4 séquences qui mériteraient une cohérence globale en termes d'aménagement

Cet espace public et peu structurant et n'identifie pas clairement la centralité urbaine lors de la traversée communale. Nous pouvons constater un réseau de places rythmé par le croisement des RD. Ces places doivent être valorisées et inscrites dans une réflexion plus large à l'échelle de la ville. En effet, elles constituent une centralité communale et en connexion avec d'autres espaces ouverts au cœur de la commune. Le traitement des espaces publics sont à dominante routière limitant ainsi l'appropriation piétonne.

En comparant avec les cartes postales, nous pouvons constater que la forme de cet espace a peu évolué.

Cependant, le traitement de l'espace public, a évolué fortement vers une échelle routière (revêtements routiers, beaucoup de places pour la voiture, ...).



Séquence 1 : autour de l'église

- Parvis de l'église peu marqué
- Traitement routier de l'espace public
- Présence de la frange boisée en contrehaut



1



2

3



Séquence 2 : Place du Général De Gaulle

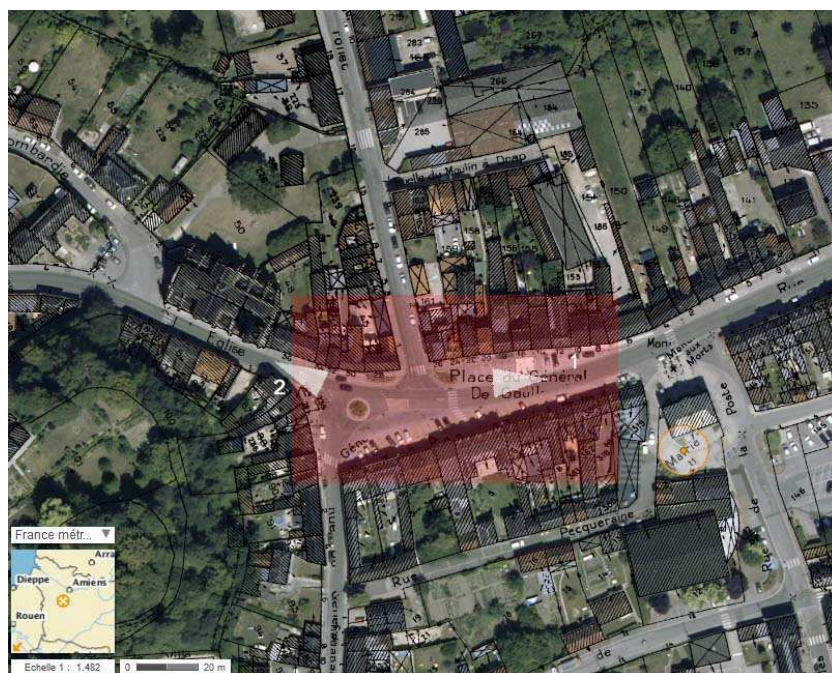
- Aménagement urbain très routier
- Espace public caractérisé par un alignement du bâti
- Présence de nombreux commerces
- Présence de nombreux stationnements

Cette place est marquée par 3 composantes paysagères fortes qui devront être maintenues et protégées :

- La topographie
- La vue sur le coteau du bois de Conty (fond de scène au centre-ville) et les lignes de crêtes de la vallée confirmant la relation bâtie au territoire
- L'église comme point de repère

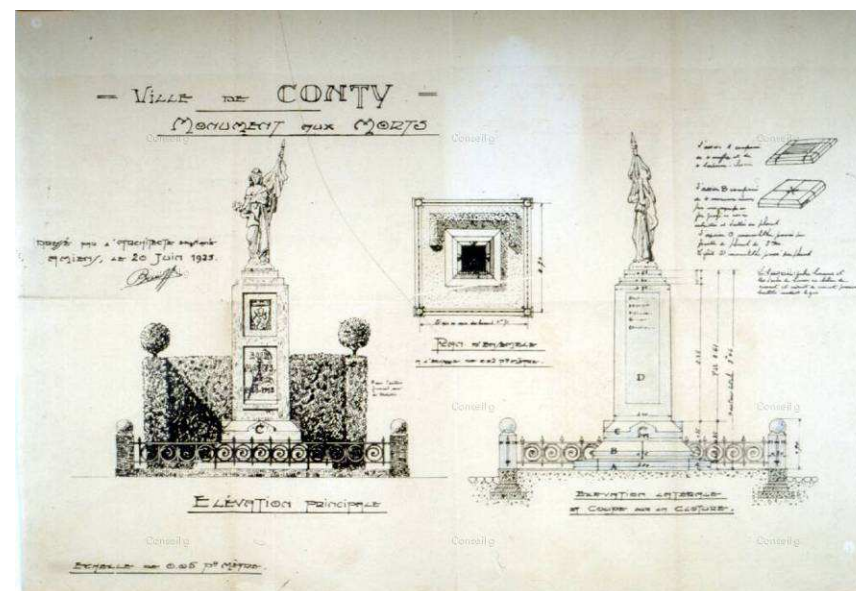
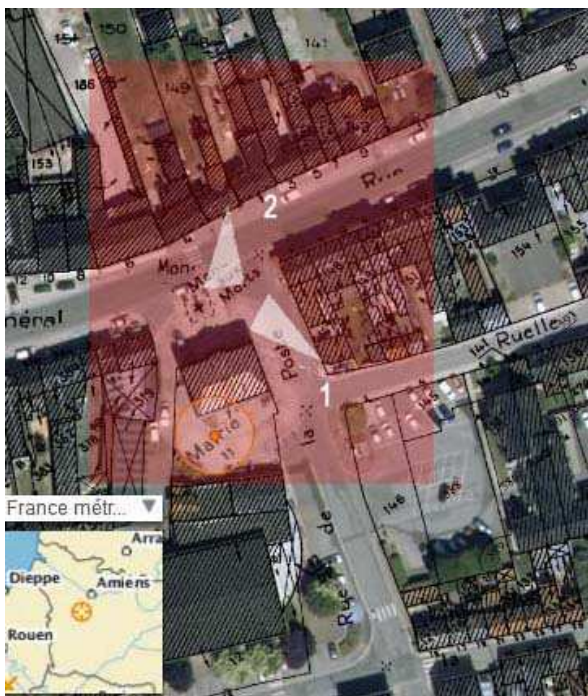


1
2



Séquence 2b : La mairie

- Espace de transition avec les équipements à l'arrière de la mairie
- Traitement du parvis de la mairie marqué notamment par le monument aux morts
- Espace marqué par l'alignement du bâti, présence de commerces
- Présence de nombreux stationnement



Séquence 5 : rue du Gal Leclerc

- axe de liaison entre la Mairie et la Place de la Gendarmerie
- nombreux commerces
- bâti à l'alignement
- traitement de l'espace public très routier

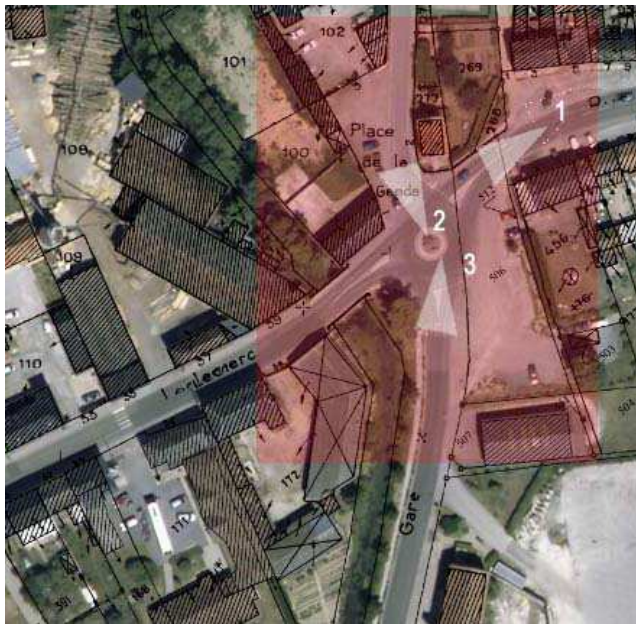


1
2



Séquence 6 : Place de la Gendarmerie

- carrefour marquant l'entrée de la rue du Gal Leclerc vers l'église, la liaison avec le Val de Selle et la gare
- aménagement très routier
- Constructions marquant le carrefour



2 Protection au titre des Monuments Historiques



L'Eglise Saint-Antoine de Conty, de style gothique flamboyant, datant des XV^e et XVI^e siècles - classement du 20/07/1908.

3) Identification des bâtiments d'intérêt patrimonial**SECTION CADASTRALE AH**

N° parcelle	Adresse	Typologie	Classification
	1 rue de Guy de Segonzac	Maison de ville	A conserver (remarquable)
80	2 rue de Guy de Segonzac	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
79	4 rue de Guy de Segonzac	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
222	6 rue de Guy de Segonzac	Maison de ville	A conserver
74	8 rue de Guy de Segonzac	Maison de ville	A conserver
73	10 rue de Guy de Segonzac	Maison de ville	A conserver
72	12 rue de Guy de Segonzac	Maison de ville	A conserver
70	14 rue de Guy de Segonzac	Maison de ville	A conserver
69	16 rue de Guy de Segonzac	Maison de ville	A conserver (remarquable)
146	18 rue de Guy de Segonzac	Maison de ville	A conserver
143-144-145	Impasse face 13 rue G de Segonzac	Maison de ville	A conserver
142	30 rue de Guy de Segonzac	Maison de ville	A conserver
233	34 rue de Guy de Segonzac	Maison de ville (avec dépendances)	A conserver
136	38 rue de Guy de Segonzac	Maison de ville	A conserver
112-167-251	7,9,13 rue de Guy de Segonzac	Maison de ville	A conserver
126	27 rue de Guy de Segonzac	Maison ouvrière	A conserver
135	rue de Guy de Segonzac	Hospice (cf. demeure bourgeoise)	A conserver (remarquable)
217	Impasse face 27 rue G Segonzac	Ferme	Conservation souhaitable
50	2 rue de la Basse Lombardie	Ecole (cf. maison rurale)	A conserver
229	4 rue de la Basse Lombardie	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
53	6 rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver
56	10 rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver
75	5 rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver

71	rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver
153	rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver

N° parcelle	Adresse	Typologie	Classification
148	rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver (remarquable)
143	28 rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver
144	26 rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver
145	24 rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver
168	rue de la Basse Lombardie	Bâtiment de ferme	A conserver
65	rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver
66	rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver
67	rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver
68	rue de la Basse Lombardie	Maison de ville	A conserver
105	13 rue de l'Eglise	Villa en brique	A conserver
81	11 rue de l'Eglise	Maison de ville	A conserver
82	9 rue de l'Eglise	Maison de ville	A conserver
83	7 rue de l'Eglise	Maison de ville	A conserver
84	5 rue de l'Eglise	Maison de ville	A conserver
85	3 rue de l'Eglise	Maison de ville	A conserver
48	36 rue de l'Eglise	Maison de ville	A conserver
47	34 rue de l'Eglise	Maison de ville	A conserver
46	32 rue de l'Eglise	Maison de ville	A conserver
45	30 rue de l'Eglise	Maison de ville	A conserver
44	3-5 rue Caroline Follet	Maison de ville	A conserver
43	7 rue Caroline Follet	Maison de ville	A conserver
42	9 rue Caroline Follet	Maison de ville	A conserver

41	11 rue Caroline Follet	Maison de ville	A conserver
223	17 rue Caroline Follet	Maison de ville	A conserver
37	19 rue Caroline Follet	Maison de ville	A conserver
33	25 rue Caroline Follet	Maison de ville	A conserver
32	27 rue Caroline Follet	Maison de ville	A conserver
31	29 rue Caroline Follet	Bâtiments de ferme (écurie)	A conserver
29	31 rue Caroline Follet	Demeure bourgeoise et dépendances	A conserver (bâtiment principal remarquable)
24	39 rue Caroline Follet	Bâtiment de ferme	A conserver
26	35 rue Caroline Follet	Maison ouvrière	A conserver
171	33 rue Caroline Follet	Maison ouvrière	A conserver
15	55 rue Caroline Follet	Maison de ville	A conserver
16-18	49-53 rue Caroline Follet	Maisons ouvrières	A conserver
19-22	41-47 rue Caroline Follet	Maison de ville	A conserver
10	63 rue Caroline Follet	Maison ouvrière	A conserver
11	65 rue Caroline Follet	Maison ouvrière	A conserver
12	67 rue Caroline Follet	Maison ouvrière	A conserver
13	69 rue Caroline Follet	Maison ouvrière	A conserver
14	71 rue Caroline Follet	Maison ouvrière	A conserver
88	29 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
89	27 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver (remarquable)
90	23-25 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver (remarquable)
87	31 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
91	2 rue du Gal Debeney	Maison de ville	A conserver
92	4 rue du Gal Debeney	Maison de ville	A conserver

SECTION CADASTRALE AE

N° parcelle	Adresse	Typologie	Classification
162	4 rue Caroline Follet	Maison ouvrière	A conserver
163	6 rue Caroline Follet	Maison ouvrière	A conserver
170	rue Caroline Follet	Bâtiments de ferme	A conserver
174	20 rue Caroline Follet	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
182	28 rue Caroline Follet	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
161	26 place du Gal de Gaulle	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
160	24 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
159	22 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
158	20 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
157	18 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
156	16 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
155	14 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
154	12 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
186	6 Place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
150	4 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
149	2 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
148	1 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
136	11 rue du Gal Leclerc	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
131	15 rue du Gal Leclerc	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
129,223	17,19 rue du Gal leclerc	Maison de ville	A conserver
127	23 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
126	25 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver

N° parcelle	Adresse	Typologie	Classification
125	27 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
124	29 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
112	31 rue du Gal Leclerc	Bâtiment de ferme et Demeure bourgeoise	A conserver (Demeure remarquable)
110	35 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
108	37 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
135	13 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
142	9 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
143-148	1-7 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
102	Place de la Gendarmerie	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
272	Place de la Gendarmerie	Maison garde barrière (maison de ville)	A conserver
105	1 rue du Marais	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
11	5 rue du Marais	Abattoir et maison d'habitation	A conserver (remarquable)
95	3 rue du Hamel	Maison de ville	A conserver (remarquable)
94	5 rue du Hamel	Maison de ville	A conserver
93	7 rue du Hamel	Maison de ville	A conserver
243	9-11 rue du Hamel	Maison de ville	A conserver
88	13 rue du Hamel	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
80	15 rue du Hamel	Maison ouvrière	A conserver
79	17 rue du Hamel	Maison ouvrière	A conserver
78	19 rue du Hamel	Maison ouvrière	A conserver
77	21 rue du Hamel	Maison ouvrière	A conserver
76	23 rue du Hamel	Maison ouvrière	A conserver
75	25 rue du Hamel	Maison ouvrière	A conserver

57	37 rue du Hamel	Ferme	A conserver
73	1 route de loeuilly	Maison de ville	A conserver
70	9 route de loeuilly	Maison de ville	A conserver
68-69	11,13 route de loeuilly	Maison de ville	A conserver
81	17 route de loeuilly	Bâtiments de ferme et habitation	A conserver
85	23 route de loeuilly	Demeure bourgeoise	A conserver
233	21 route de loeuilly	Ecurie et Demeure bourgeoise	A conserver (Demeure remarquable)
113-114	Rue du Trou	ferme	A conserver
112	Rue du Trou	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)

SECTION CADASTRALE AD

N° parcelle	Adresse	Typologie	Classification
16	rue Caroline Follet	Bâtiment industriel (Cf. villa en brique)	A conserver (Villa en brique remarquable)
46	rue Caroline Follet	Maison du directeur	A conserver
25-29	rue Caroline Follet	Maisons ouvrières	A conserver
21	34 rue Caroline Follet	Demeure bourgeoise	A conserver

SECTION CADASTRALE AK

N° parcelle	Adresse	Typologie	Classification
1 à 4	15 à 21 place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
5	11-13 place du Gal de Gaulle	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
6-7-8	place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
88	27,29,31 Place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
383	place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
318	place du Gal de Gaulle	Maison de ville	A conserver
319	place du Gal de Gaulle	Maison rurale de plain pied	A conserver

11	place du Gal de Gaulle	Mairie (cf. demeure bourgeoise)	A conserver (remarquable)
147 à 153	2 à 14 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
154	16 rue du Gal Leclerc	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
155	18 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver (remarquable)
156	20 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver (remarquable)
157	24 rue du Gal Leclerc et rue de Tilloy	Demeure bourgeoise et dépendances	A conserver (demeure bourgeoise remarquable)
165	26 rue du Gal Leclerc/rue de Tilloy	Maison de ville et bâtiments de ferme	A conserver
167,168,391	30,32,34 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
157	Rue de Tilloy	Grange (cf. ferme)	Conservation souhaitable
453	28 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
167	32 rue du Gal Leclerc	Maison de ville	A conserver
172	38 rue du Gal Leclerc	Bâtiment de ferme	A conserver (remarquable)
456-177-178	2,4,6 rue du Hamel	Maison de ville	A conserver
180-182-184	10,12,16 rue du Hamel	Maison de ville	A conserver
186	18,20 rue du Hamel	Maison de ville	A conserver
191	28,30 rue du Hamel	Maison de ville	A conserver
57	Rue du Hamel	Bâtiments de ferme	A conserver
72	Rue du Hamel	Maison de ville	A conserver
383-362	rue Pecqueraine	Bâtiments de ferme	A conserver
15-16	Rue Pecqueraine	Garage et maison en torchis (cf.ferme)	A conserver
5	Rue Pecqueraine	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
2-4	Rue Pecqueraine	Demeure bourgeoise	A conserver
6, 7,8	Rue Pecqueraine	Bâtiment de ferme (Grange)	A conserver

11	Rue de la Poste/rue Pecqueraine	Espace André Occis	A conserver
17	Rue de la Ligue	Maison de ville	A conserver
14-15	Rue de la ligue	Maison de ville	A conserver
25	Rue de la Ligue	Maison de ville	A conserver
127 à 134	Rue de la Ligue	Maison de ville	A conserver
120 à 122	Rue de la Ligue	Maison de ville	A conserver
125-453	Rue de la Ligue	Maison de ville	A conserver
126	Rue de la Ligue	Poste (demeure bourgeoise)	A conserver
123 à 125	Rue de la Ligue	Maison de ville	A conserver
374	Rue Henri Dunant	Demeure bourgeoise et dépendances	A conserver (remarquable)
372	5 Rue Henri Dunant	ferme	A conserver
397	Rue Henri Dunant	Maison de ville	A conserver (remarquable)
439	2 place de la gare	Gare	A conserver (remarquable)
264	2 route de Luzières	Corps de logis ferme (cf. demeure de ville)	A conserver
225	Chemin de Luzières et voie nouvelle	Bâtiments industriels (cf. demeure de ville)	A conserver
219-223-224-227	Chemin de Luzières et voie nouvelle	Bâtiments industriels (cf. demeure de ville)	Conservation souhaitable
92	2 à 6 rue des Ecoles	Ecole	A conserver (remarquable)
95 à 102	14 à 28 rue des Ecoles	Maisons ouvrières en brique	A conserver (remarquable)
65 à 67	12 à 16 rue des Hargers	Maisons ouvrières en brique	A conserver (remarquable)
67 à 70	18 à 24 rue des Hargers	Maison de ville	A conserver
72	rue des Hargers	Maison de ville	A conserver
30	rue des Hargers	Ferme	A conserver
85-84	rue des Hargers	Maison de ville	A conserver

29	rue des Hargers	Maison de ville	A conserver
307	18 rue du Gal Debeney	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
	N° pairs rue du Gal Debeney	Maison de ville	A conserver
	N° impairs rue du Gal Debeney	Typologie dominante : Maison de ville	A conserver
38 -39	29-31 rue du Gal Debeney	Typologie dominante : Maison dite de ville	A conserver
45	33 rue du Gal Debeney	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
250	69 rue du Gal Debeney	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
41	CD 970	Moulin (cf. ferme)	A conserver

F- Identification des bâtiments et dispositions architecturales et urbaines d'intérêt patrimonial de Wailly

1) Espaces publics

Les espaces publics qui servent de charpente au hameau sont marqués par deux séquences importantes :

- séquence 1 : place publique
- séquence 2 : rue du Petit Rond

On notera la présence de l'ancienne mare en entrée Ouest.



Séquence 1 : Place Publique

- Place articulant la voie principale, l'église et le château en contrebas.
- Vue dégagée sur le plateau et sur la vallée dans l'axe de l'église
- Plantation d'arbres sur la place
- Traitement des accotements par des bandes engazonnées
- Espace public constitué par l'alignement des constructions ou la présence de murs clôture.
- rue perpendiculaire aux courbes de niveau



1



2

3



Séquence 2 : Rue du Petit Rond

- rue parallèle au courbe de niveau et en belvédère
- rue permettant d'apprécier la différence de niveau avec la vallée
- rue marquée par la présence d'un calvaire marquant le carrefour
- Espace public constitué par l'alignement des constructions ou la présence de murs clôture.
- Traitement des accotements par des bandes engazonnées
- présence de calvaire



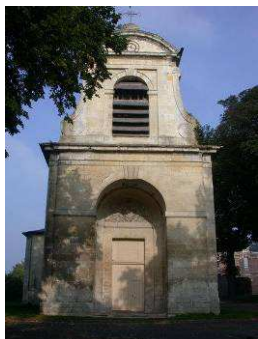
1



2



2) Protection au titre des Monuments Historiques



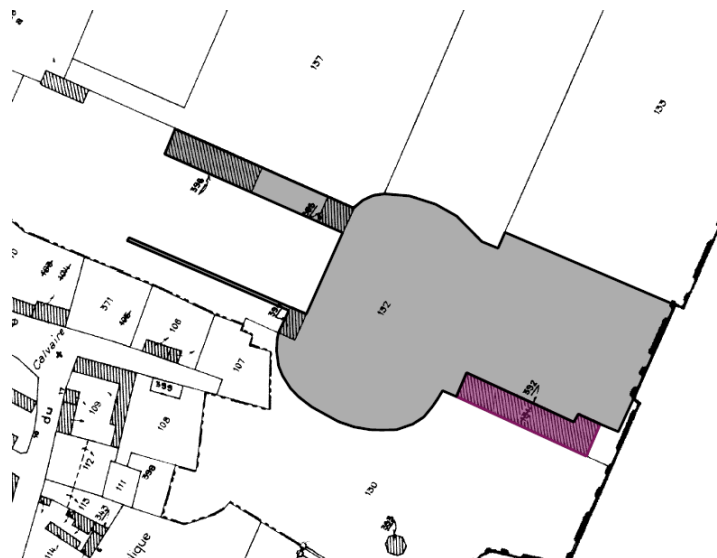
L'Eglise Saint-Vaast de Wailly, édifice baroque du milieu du 18^e siècle - classement du 05/10/2004



Le château de Wailly : château en pierre de style Louis XIII construit en hémicycle dont la construction a débuté vers 1640. Sont protégés les ruines de l'hémicycle, les façades et les toitures du bâtiment sud-est des communs, la façade subsistante du bâtiment nord-ouest et

les terrasses avec leurs murs de soutènement - classement du 20-08-1974

Eléments protégés du Château



3) Différentes typologies architecturales

Nous nous intéressons là aux types de constructions qui se répètent et non aux architectures isolées. A Wailly, 3 types de constructions se distinguent :

- La maison rurale de plain-pied
- Les bâtiments de ferme
- Les demeures bourgeoises

3) Identification des bâtiments d'intérêt patrimonial

SECTION CADASTRALE WAILLY

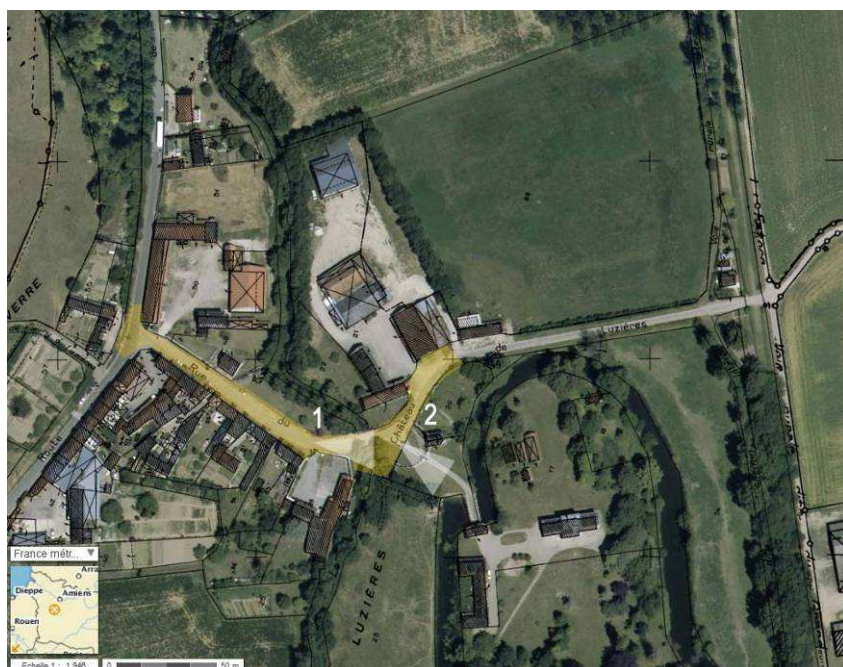
N° parcelle	Adresse	Typologie	Classification
124	Place de l'Eglise Saint Vaast	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
125-126	Place de l'Eglise Saint Vaast	Demeure bourgeoise (Mairie)	A conserver (remarquable)
115	Place de l'Eglise Saint Vaast	Demeure bourgeoise	A conserver (Demeure remarquable)
52	14 rue du petit rond	Maison rurale	A conserver
53	12 rue du petit rond	Bâtiments de ferme	A conserver (remarquable)
60	6 rue du petit rond	Demeure Bourgeoise et bâtiment de ferme	A conserver (demeure remarquable)
65-66	4 rue du petit rond	Maison rurale	A conserver
370	Rue du petit rond	Maison rurale de plain-pied	A conserver (remarquable)
370	Rue du petit rond	Bâtiments de ferme (granges)	A conserver
102	Rue du petit rond	Maison rurale de plain-pied	A conserver (remarquable)
114	Rue du petit rond	Maison rurale de plain-pied	A conserver
99	Rue du petit rond	Maison rurale de plain-pied et bâtiment de ferme	A conserver
96-97	Rue du petit rond	Maison rurale de plain-pied	A conserver
93-94	Rue du petit rond	Maison rurale de plain-pied	A conserver
381	16 rue du petit rond	Bâtiments de ferme	A conserver
386	25 rue du petit rond	Maison rurale	A conserver
117	23 rue du petit rond	Bâtiments de ferme	A conserver
49, 46,45	18,20,22 rue du petit rond	Typologie dominante : Bâtiments de ferme	A conserver
44	24 rue du petit rond	Ferme	A conserver
389	15 rue de Boissy	Bâtiments de ferme	A conserver (remarquable)

36	5 rue de Boissy	Bâtiments de ferme	A conserver
31	9 rue de Boissy	Bâtiments de ferme	A conserver
28	13 rue de Boissy	Ferme	A conserver
20, 21,21	Rue de Boissy	Maison rurale et Bâtiments de ferme	A conserver
365	25 rue de Boissy	Ferme	A conserver
7-12,15-16	Rue de Boissy	Typologie dominante : Maison rurale de plain pied	A conserver
3,4,360,377	39-45 rue de Boissy	Typologie dominante : Maison rurale de plain pied	A conserver
83	Rue de Boissy	Grange (cf . typologie ferme)	A conserver
66	14 Rue de Boissy	Ferme	A conserver
74	Rue de Boissy	Ferme	A conserver
78	Rue de Boissy	Ferme	A conserver
61	12 rue de Boissy	Maison rurale de plain pied et grange	A conserver
59	6 rue de Boissy	Maison rurale	A conserver
79-80	Rue du vieux puits	Demeure bourgeoise	A conserver (remarquable)
81-82	7 Rue du vieux puits	Maison rurale et grange	A conserver
347,74	Rue du vieux puits	Maison rurale	A conserver
	Rue du Calvaire	Bâtiments de ferme	A conserver
106	Rue du Calvaire	Maison rurale de plain-pied	A conserver (remarquable)
138-139	Parc du château	Bâtiments de ferme	A conserver (remarquable)

G- Identification des bâtiments et dispositions architecturales et urbaines d'intérêt patrimonial de Luzières

1) Espaces publics

- Axe structurant du hameau marqué par des accotements engazonnés
- Espace public constitué par la présence de constructions agricoles
- Traitement des accotements par des bandes engazonnées
- Présence de larges perspectives sur la vallée (coulée verte)
- Dilation au niveau du château dont la perspective s'ouvre sur la vallée
- présence de l'eau
- présence de calvaires



2



1



2) Différentes typologies architecturales

En dehors du château, de la chapelle, et du Pont Levis, écurie, étable, le type principal des constructions est celui des bâtiments de ferme ou de maison de ville.

3) Identification des bâtiments d'intérêt patrimonial

SECTION CADASTRALE LUZIERES Section AL

N° parcelle	Adresse	Typologie	Classification
17-18	Rue du Château	Château	A conserver (remarquable)
17-18	Rue du Château	Chapelle	A conserver (remarquable)
17-18	Rue du Château	Pont Levis, écurie , étable	A conserver (remarquable)
46-47	Rue du Château	Maison de ville	A conserver
21	Rue du Château	Ferme	A conserver
31-32-93-95	Rue du Château	Ferme	A conserver
41	17 Route de Monsures	Maison de ville	A conserver
42-46	5,7,9,11,13 R de Monsures	Maison de ville	A conserver
50	Route de Monsures	Bâtiments de ferme	A conserver
52	Route de Monsures	Maison rurale de plain pied	A conserver

II - DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

1) Le cadre physique et hydrologique : présentation générale

Les unités géomorphologiques du territoire d'étude se rattachent à deux entités naturelles et paysagères :

- Les vallées de la Selle et des Evoissons

La vallée de la Selle orientée sud-Nord présente deux versants dissymétriques : à l'Est, un versant continu et abrupt, à l'Ouest, un versant ouvert sur des vallées sèches.

Les Evoissons présentent un versant Nord-Est pentu et couvert de bois et le versant sud-Ouest plus ensoleillé est taillé de vallées sèches

De vastes plans d'eau, résultat d'anciennes carrières, s'insèrent dans ces milieux. Elles résultent de l'extraction des granulats et suscitent aujourd'hui l'engouement pour la pêche et la chasse de loisirs.

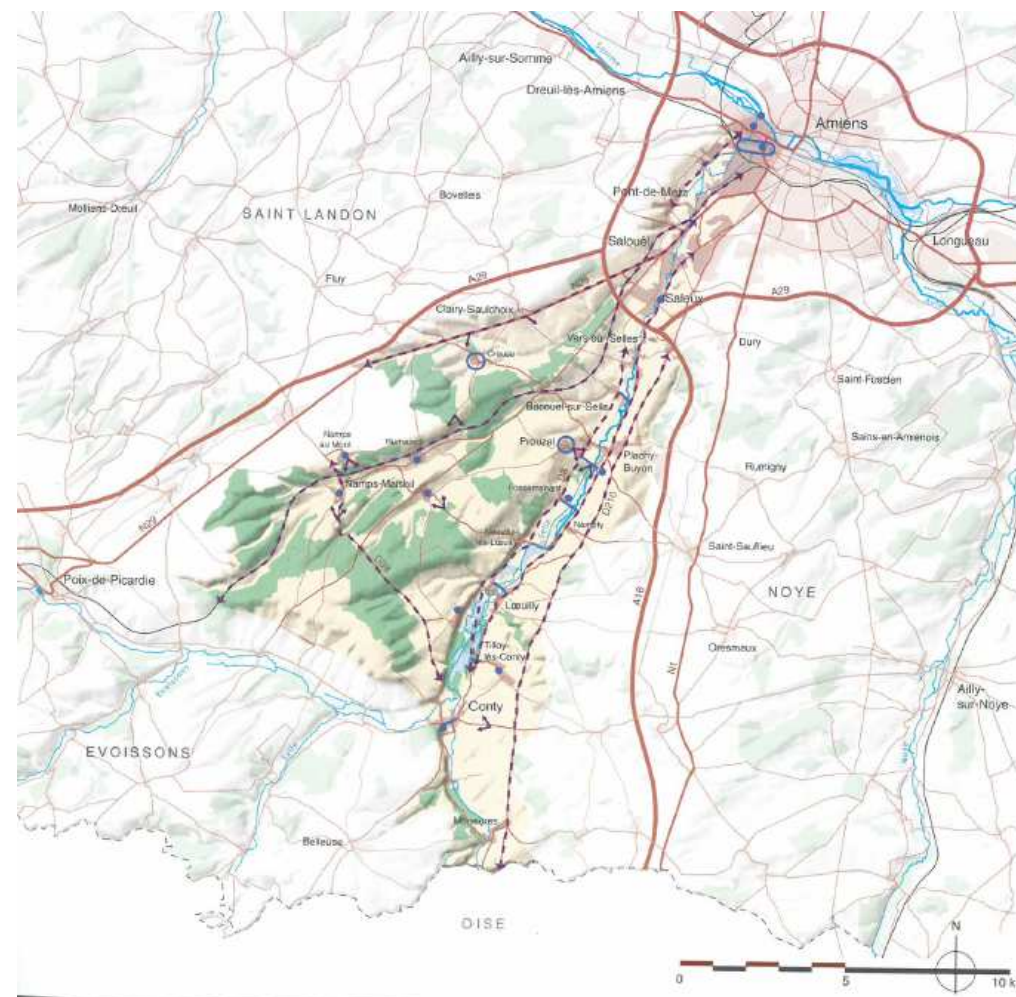
La vallée de la Selle et celle des Evoissons ont été de tout temps, des centres producteurs de matériaux non négligeables, de l'agglomération amiénoise.

- Les trois plateaux bordant les vallées humides.

Ils constituent une grande partie du territoire qui offre un relief régulier caractéristique et des paysages très ouverts. Cette zone cultivée est ponctuée de grands espaces boisés tels le Bois de Conty, le Bois de Wailly, pour les plus significatifs

Ce paysage illustre parfaitement ce que Demangeon ("La Picardie") écrit à propos des pays de la craie : «formes aux contours adoucis, pentes souvent étagées par des rideaux, sol blanchâtre d'un calcaire perméable et sec».

Contexte (source Atlas des Paysages de la Somme)



Topographie

L'ensemble du territoire communal s'inscrit entre la courbe de niveau 157.5 m NGF au sommet du plateau et le niveau de la vallée à 50 m environ soit un dénivelé de l'ordre de 100 mètres.

L'altitude moyenne de la partie urbanisée de Conty se situe environ à la cote 59 m NGF

La coulée verte, sur l'ancienne voie ferrée s'étire en tranchée à la cote moyenne de 50 m NGF en fond de vallée.

Certain développement de l'urbanisation comme le lotissement de l'Orée du Bois s'est fait au-dessus de la cote 90 m, en progressant sur le plateau.

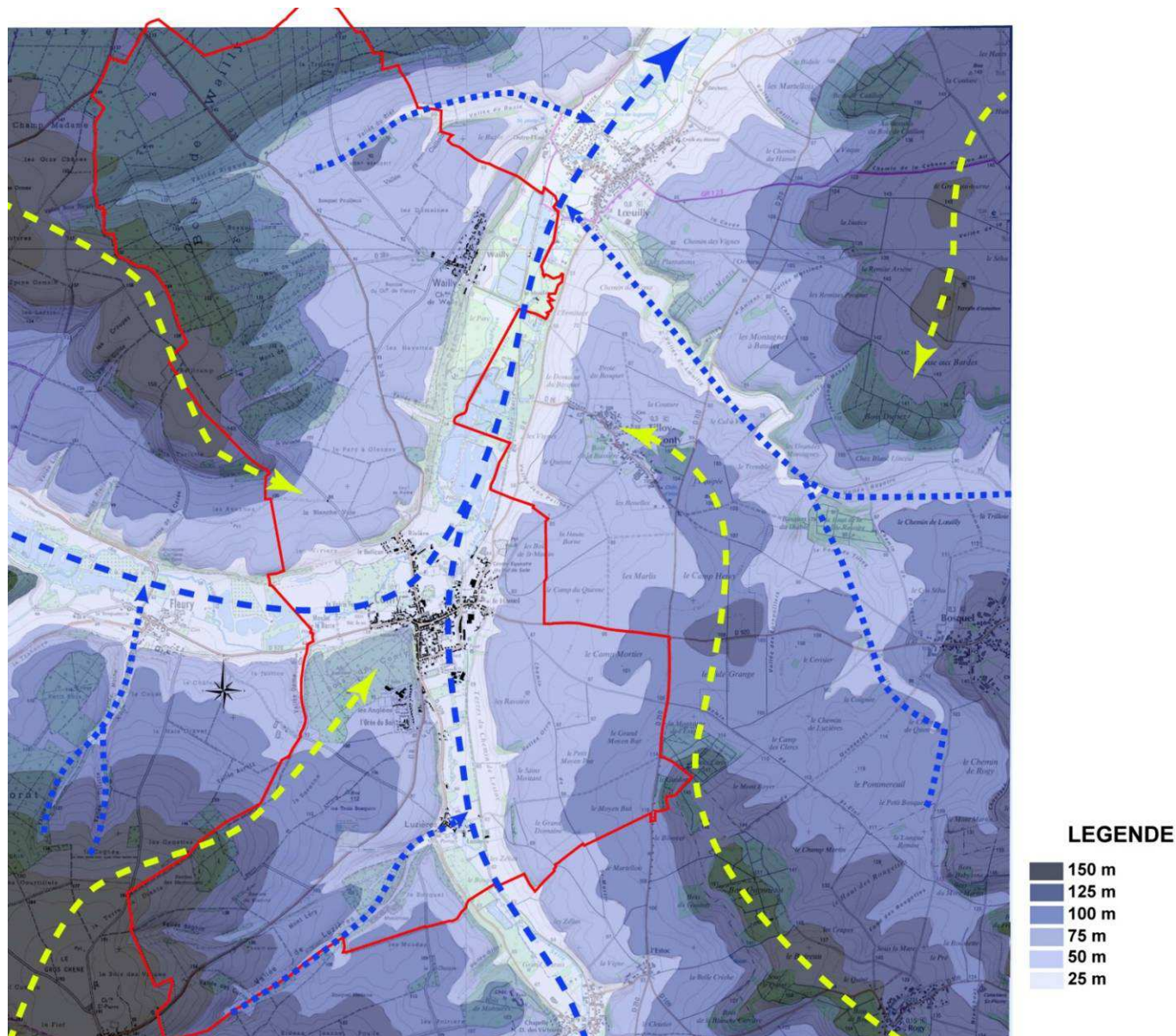
Le hameau de Wailly en bordure de plateau s'étire entre les cotes 75 et 85 m NGF. Le château est lui situé en pied de coteau, une dizaine de mètres plus bas.

Le hameau de Luzières le long de la vallée se situe à une cote altimétrique d'environ 66m NGF.

Les points hauts se retrouvent sur les 3 plateaux. Ils correspondent aux points suivants :

"Les 3 bosquets"	112 m
"Le Guidon"	145 m
"Le Bois de Wailly"	145 m

Cette configuration en point bas lui offre des vues exceptionnelles sur les lignes de crêtes depuis le cœur de la commune. Aussi, sur les points hauts du territoire, la commune possède un point de vue dominant sur la vallée et la silhouette urbaine. Ces points de vue devront être identifiés et préservés



2 Géologie

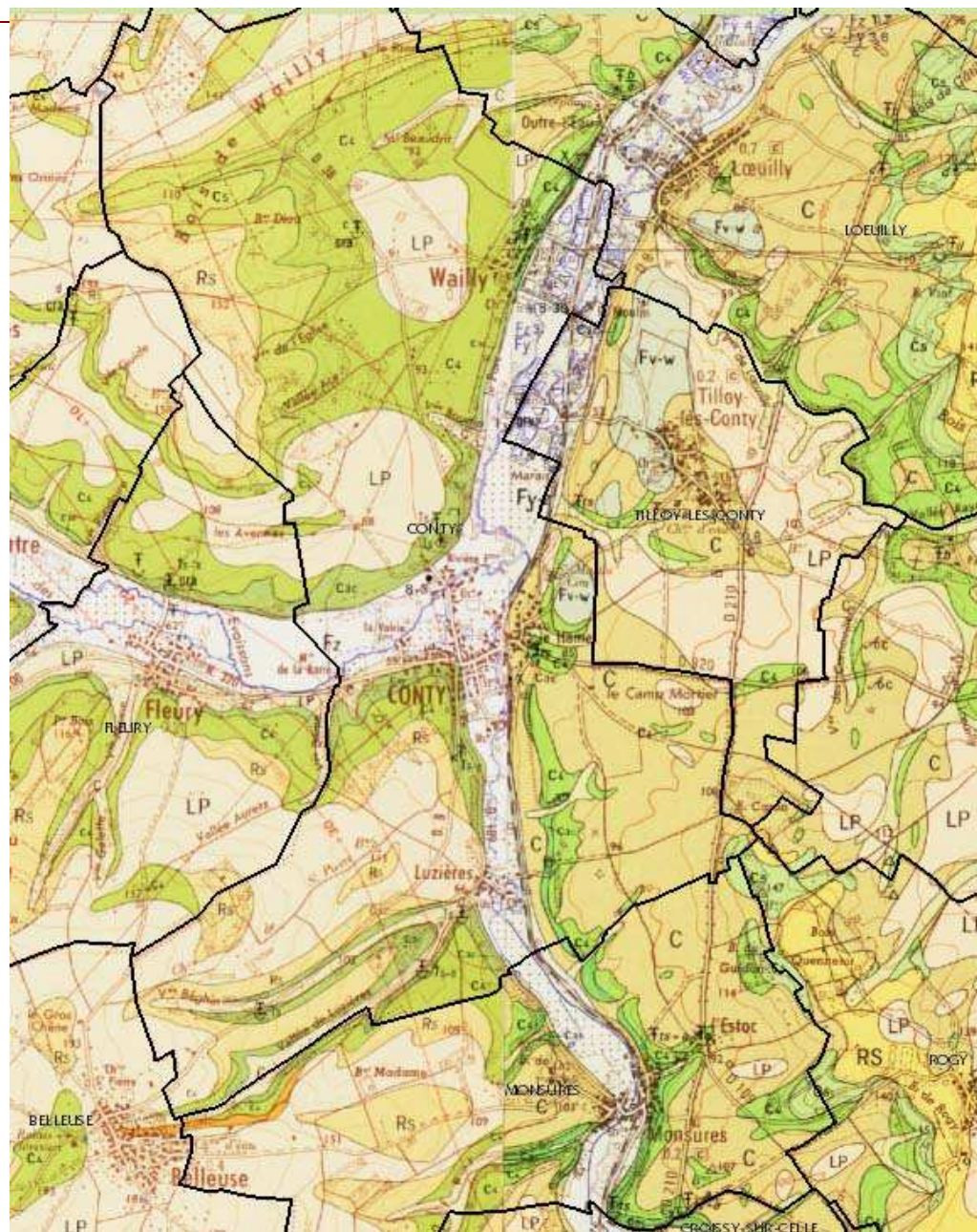
Unité structurale

Ce territoire appartient à la partie du plateau crayeux picard comprise entre la vallée de la Somme au Nord, la vallée de la Selle à l'Est et à la vallée de la Bresle à l'Ouest.

Il est caractérisé par un paysage de plateau traversé par des vallées verdoyantes. Les affleurements de craies turoniennes et sénoniennes se rencontrent sur les flancs des vallées où d'assez nombreuses carrières exploitent les roches crayeuses alors que sur les plateaux, ces roches sont recouvertes par des formations résiduelles à silex et des limons.

La description géologique du territoire de Conty est tirée de la notice et de la carte géologique de Poix et de Moreuil.

Contexte géologique (extrait de la carte géologique BRGM)



Lithologie

Craie du Turonien

Cette assise de craie blanche à silex du Turonien (c3c) constitue le substratum du territoire d'étude

Craie du Sénonien

Cette assise du Sénonien (c4-5) est également constituée d'une craie blanche à silex.

Elle affleure en bas de versant le long des vallées. Elle affleure sur les versants des vallées sèches

La Craie Sénonienne est la formation du Jurassique affleurante la plus récente, qui a donc subi une érosion plus marquée comme en témoignent les vallées sèches qui se développent sur de grands linaires avec des diverticules latéraux.

Limons pléistocènes

Les plateaux sont généralement recouverts par des limons (LP) provenant de la nature des terrains qu'ils recouvrent. Leur partie supérieure décalcifiée est de couleur brune, tandis que la partie inférieure au contact de la craie est plus argileuse et renferme des silex provenant de la dissolution de la craie. La formation des Limons pléistocène peut être très épaisse et se développe sur les plateaux.

Colluvions de fond de vallées

Les Colluvions des fonds de vallées sèches (C) sont constituées des matériaux provenant du remaniement des différents limons pléistocènes et holocènes. Ils peuvent également renfermer des niveaux sablonneux, des granules de craie, des silex... Ils peuvent contenir de la matière organique et s'apparenter à des apports d'alluvions de fonds de vallon.

Ils comblent généralement les fonds des vallées sèches et tapissent le pied des versants.

Sédiments de colmatage

Une formation de sables et graviers correspondrait à des alluvions fluviales anciennes (Fy).

Une formation d'Alluvions fluviales récentes (Fz) est affichée dans la dépression.

3. Contexte hydraulique

Le réseau hydrographique du bassin versant de la Selle est très original. La Selle est le seul bassin versant du département de la Somme comprenant des affluents de troisième ordre. Ceci signifie que le chevelu hydrographique du bassin versant de la Selle est nettement plus important que dans le reste du département, où dominent les vallées sèches.

Le réseau hydrographique de la Selle peut se décomposer en deux unités bien distinctes influencées par la structure géologique du substratum.

- La première est formée de la Selle en amont de Monsures, puis de la Selle en aval de Monsures ; ce cours d'eau n'a aucun affluent hormis les Evoissons.

L'alimentation hydraulique de cette unité se fera donc surtout par la nappe d'eau souterraine de la craie et non de façon superficielle par des affluents.

- La seconde est constituée par les Evoissons dont les affluents sont :

- * en rive gauche, la Poix, dont la confluence est à Famechon.

- * en rive droite : les petits Evoissons, dont la confluence est à Frémontiers, et les Parquets, dont la confluence est à Fleury.

Cette seconde unité est très différente de la précédente car les écoulements superficiels y sont importants.

Dans ces deux unités, le tracé des vallées est relativement rectiligne. Les vallées sont assez encaissées avec des versants aux pentes raides ; elles constituent l'élément majeur du relief.

La Selle est un cours d'eau dont le débit est fourni par quelques affluents (la Poix, les Parquets, les Evoissons) et par la nappe.

Dans ce cas, l'alimentation peut se faire de façon diffuse, soit par l'intermédiaire de sources artésiennes (les Petits Evoissons à Famechon, la source de Bergicourt, source de l'Eglise à Conty, source du marais communal de Neuville-les-Loeuilly).

Le premier trait prédominant de la Selle, de ses affluents et de ses sources est une relative régularité des débits. L'écart entre les débits de pointe et les débits d'étiage n'est pas important.

Le second trait dominant de la Selle est le fait que son profil, son tracé et son régime sont influencés par la présence des moulins.

Les zones les plus productives pour l'alimentation en eau des rivières de ce bassin versant sont les Evoissons, la Selle (en amont de Conty) et dans une moindre mesure la Selle entre Conty et Amiens.

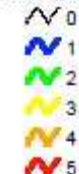


Carte d'évaluation de la Selle et des Evoissons, Dréal



Contenu de la carte

Evaluation de la ripisylve



Evaluation des berges



Evaluation du lit majeur



Evaluation du lit mineur



Evaluation du milieu



Seq physique

~ Masses d'eau cours d'eau Sambre (FRB2)

~ Masses d'eau cours d'eau Escaut (FRA)

□ Bassin Artois-Picardie

□ Départements

REF93

4. Contexte climatique

La commune bénéficie d'un climat caractérisé par un écart de température moyen, voire faible, une pluviométrie assez élevée, des jours de neige et de gelée relativement peu nombreux.

→ Températures :

On note un faible écart thermique moyen entre juillet et janvier, de l'ordre de 15°C. La température moyenne est de 10.5°C.

La température maximale est de 30 °C, la minimale de –8°C.

→ Précipitations :

La hauteur moyenne totale de pluie par an se situe entre 700 et 750 mm.

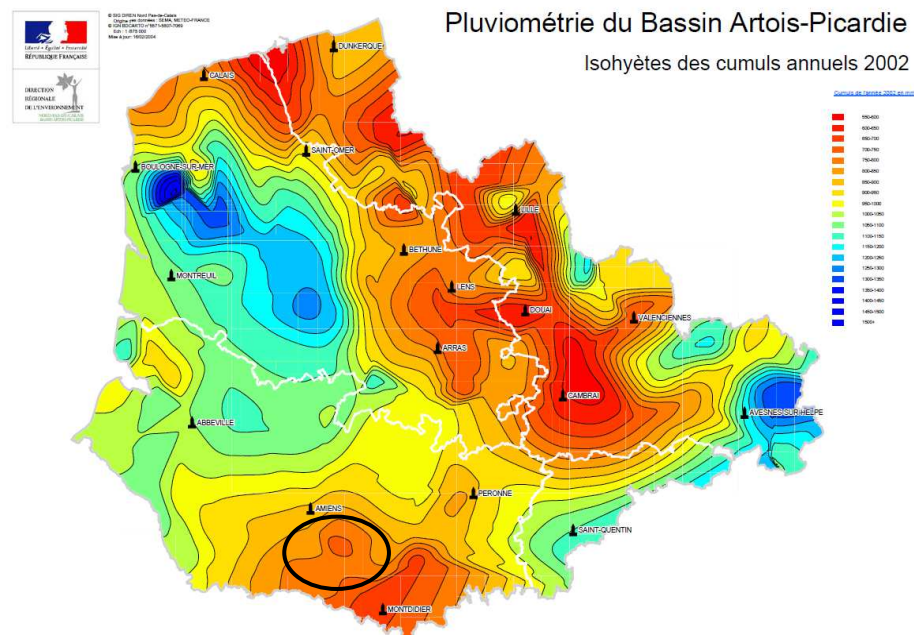
Le nombre de jours de pluie est assez élevé, réparti de façon relativement régulière sur l'année.

→ Vent et Insolation :

Les jours sans vent sont rares. Les vents dominants sont de secteur Ouest/ Sud-Ouest.

	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Vitesse moy. en m/s	5.3	5.2	5.2	4.9	4.3	4.0	4.0	3.9	4.1	4.3	4.9	5.1
Vitesse max. en m/s	42	42	35	34	30	29	26	25	30	33	34	38
direction du vent	w	s-w	s-w	w	w	s-w	s-w	w	w	s-w	s-w	s-w
N. jours vent fort	8	6	8	6	4	3	3	3	4	5	6	8

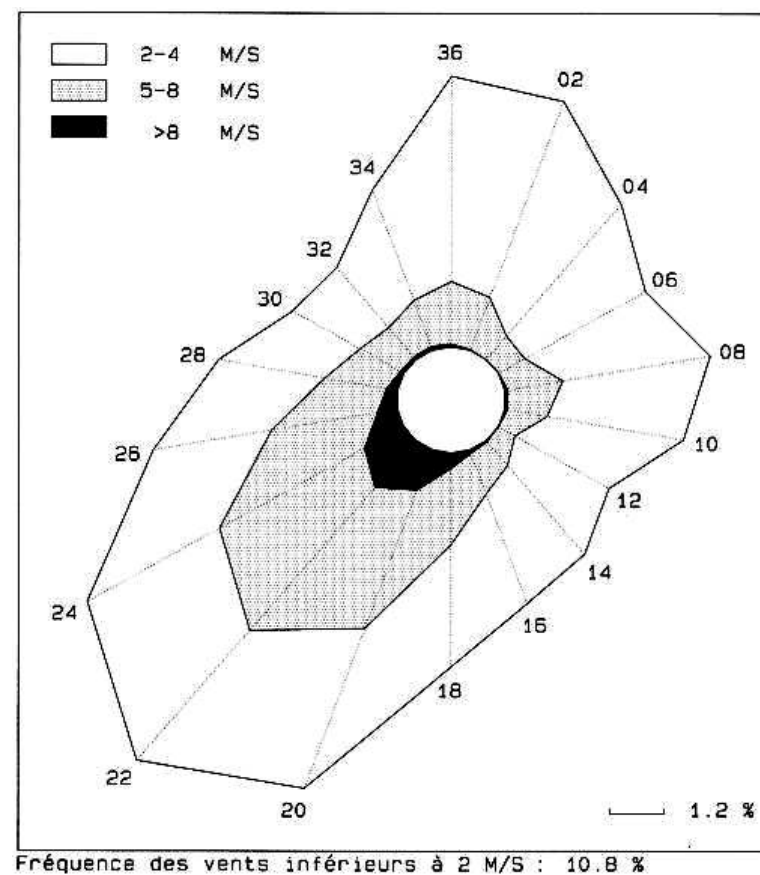
→ Précipitations



La pluviosité est caractéristique des influences climatiques que subit la région : dominante océanique apportant des pluies fines et régulières avec des influences continentales à l'origine de périodes de froid ou de chaleur, relativement sèches ou ponctuées d'orages. Du fait des orages, en juillet et août, les pluies peuvent être importantes, mais elles restent d'assez courtes durées.

→ Vent et Insolation :

Les vents dominants sont de secteur Ouest/ Sud-Ouest.



5- Risques naturels et contraintes

a) Bassins versants

Le bassin versant de la Selle et de ses affluents a deux contraintes hydrologiques fortes :

- Les moulins, au nombre de 36, ont pour effet de fixer le niveau des eaux superficielles et souterraines à des cotes auxquelles s'est adapté le tissu urbain. Il est donc déconseillé de supprimer les seuils de ces moulins. En revanche, des améliorations seront à apporter sur les vannages, les déversoirs de crue et les canaux d'aménées, à la fois, pour les écoulements d'eau et les considérants relatifs à la qualité des écosystèmes aquatiques (libre circulation du poisson, richesse hydrobiologique,...).

- Les zones humides et inondables sont situées entre Conty et Amiens. Elles jouent un rôle important dans l'étalement des crues dans le temps et elles diminuent les débits maxima instantanés de ces crues. Il est donc déconseillé de les supprimer par remblaiement ou par recalibrage du lit de la Selle car il y aurait augmentation de la vitesse de propagation des crues et une augmentation notoire des eaux de la Selle.

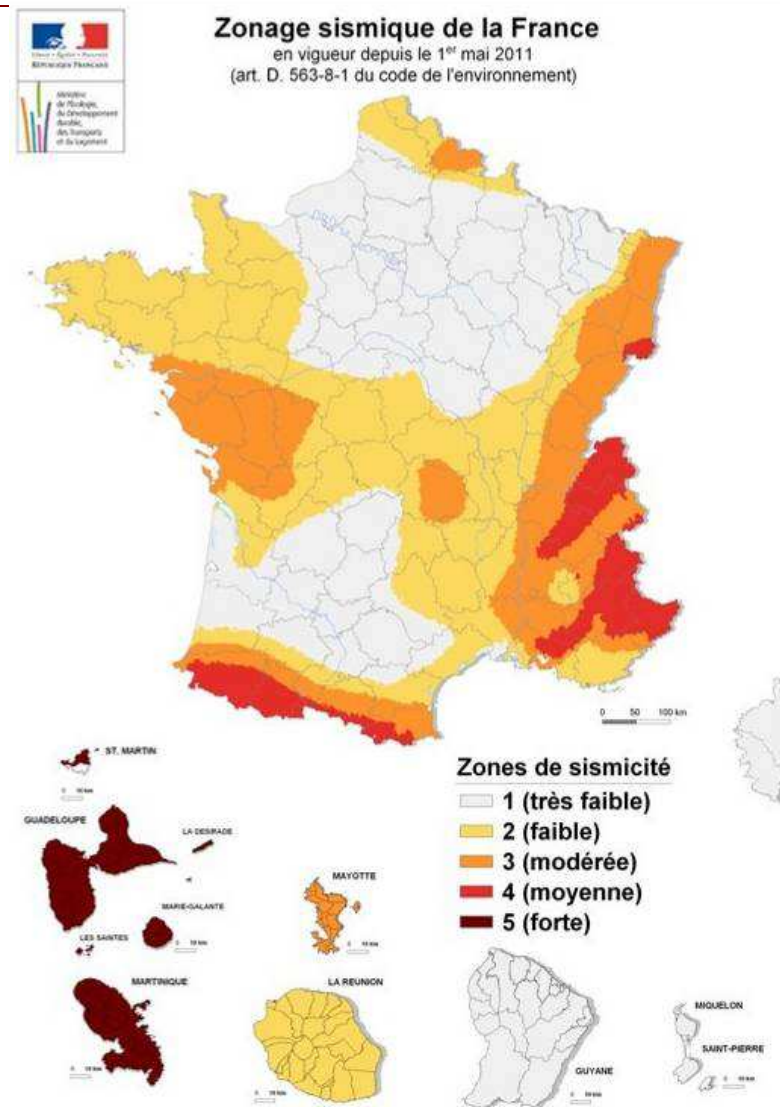
b) Risques encourus

Sont recensés 3 types de risques naturels sur le territoire communal

Séisme Zone de sismicité: 1

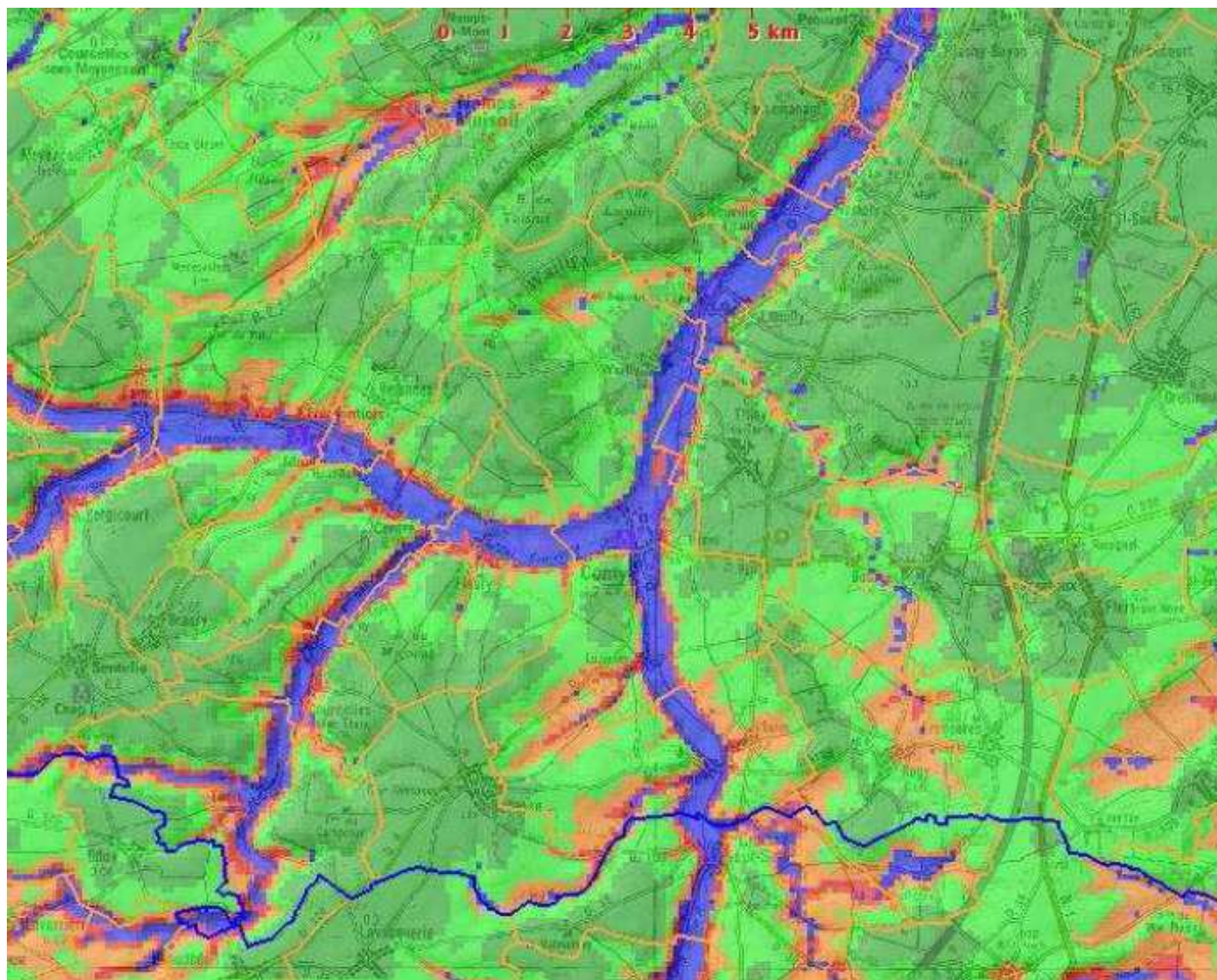
Risques hydrauliques liés aux remontées de nappe

Risque souterrains



Risques hydrauliques liés aux remontées de nappe

Le fond de vallée présente une nappe sub affleurante avec une sensibilité très forte des pieds de coteau



Légende de la carte

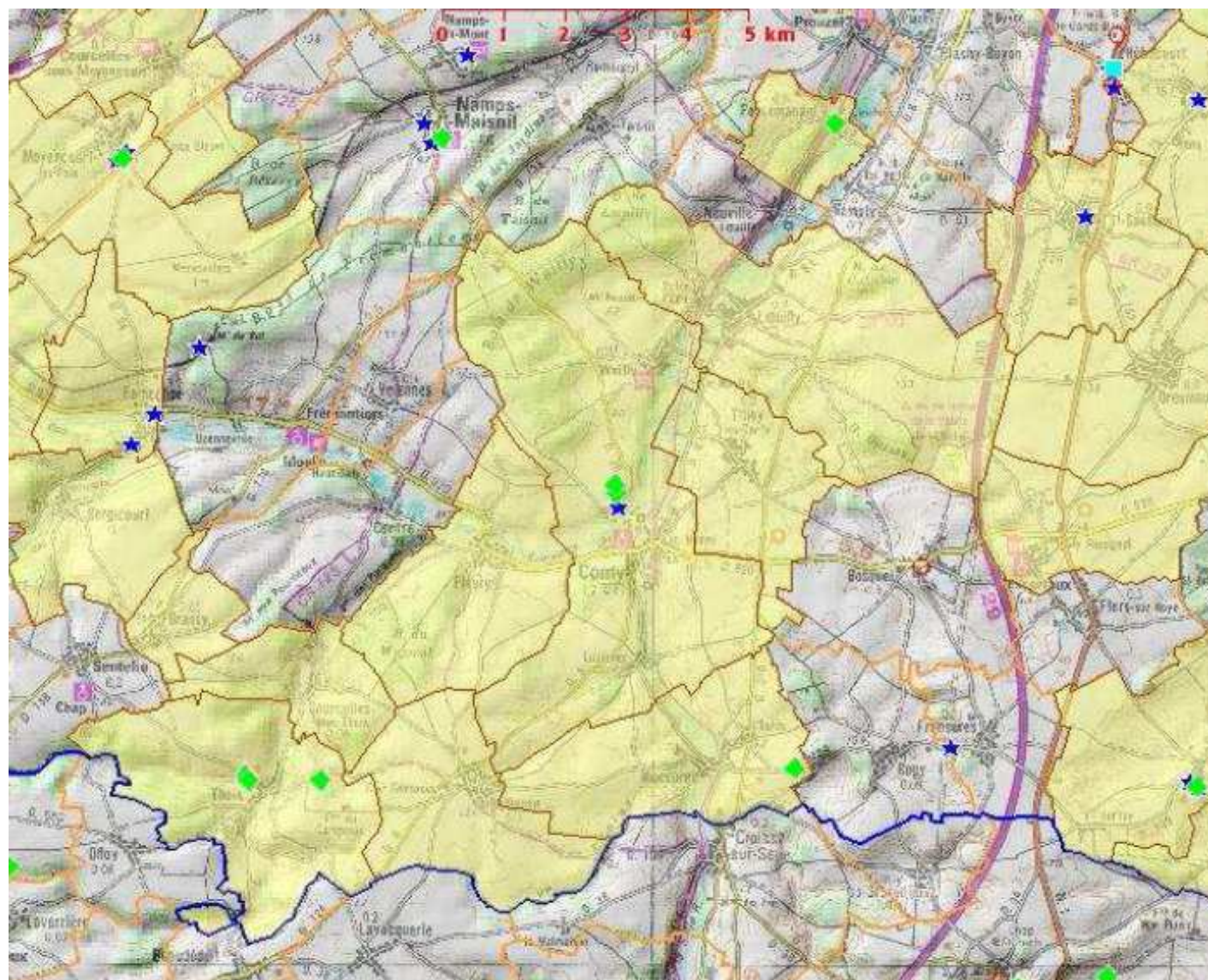
- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Non réalisé

Risque souterrains

Des carrières sont présentes dans la partie nord du territoire urbanisé

Légende de la carte

- Cave
- ◆ Carrière
- ▼ Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Galerie
- ★ Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- ★ Puits
- souterrain
- ▣ Contour de carrières
- Communes avec cavités non cartographiées
(cavités confidentielles - sites archéologiques, sites protégés - cavités mal localisées)



c) Risques industriels

L'entreprise Orchidée, commerce de gros de produits chimiques (rue Caroline Follet) est recensée comme ICPE soumis à autorisation. Elle présente certains risques tels que :

Risque industriel - Effet thermique

Les effets thermiques sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion.

Risque industriel - Effet de surpression

Suite à une explosion de gaz combustible ou d'explosif, la déflagration provoque une onde de surpression qui peut détruire des vitres, endommager des bâtiments, faire éclater les tympans ou les poumons.

d)-La qualité de l'air et le bruit

Il existe deux types de polluants :

- les polluants primaires directement issus des sources de pollution: dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NO_x), monoxyde de carbone (CO), composés organiques volatils (COV), particules primaires...

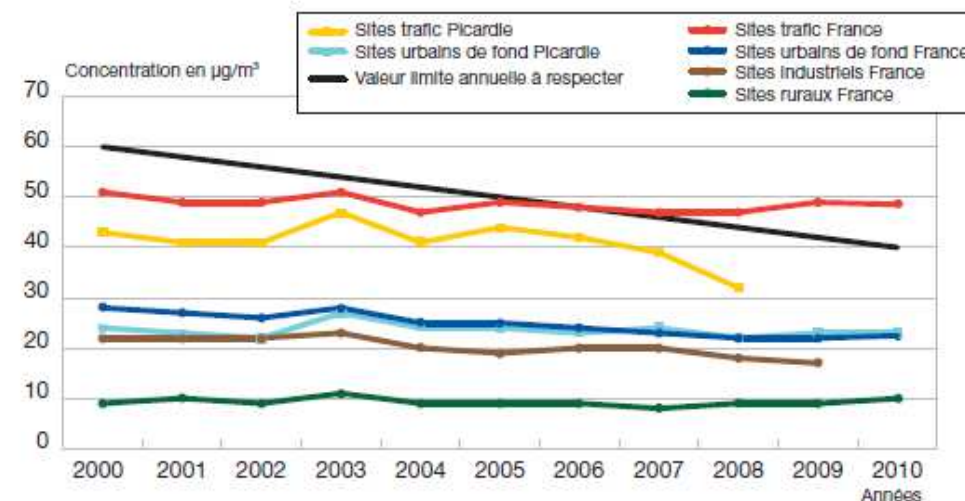
- les polluants secondaires qui ne sont pas directement émis par une source de pollution donnée mais se forment par transformation chimique des polluants primaires dans l'air ou sous l'action de l'ensoleillement (ultraviolets)

La station atmosphérique de Salouël recense les polluants suivants

- **Ozone O₃**
- **Dioxyde d'azote NO₂**
- **Particules en suspension < 10 microns PM 10**

La qualité de l'air et le bruit : la qualité de l'air est conforme au caractère urbain du secteur.

Les



Évolution des moyennes annuelles de concentration de dioxyde d'azote en France et en région Picardie réalisée sur un échantillon de stations variable. (Source BDQA)

enjeux atmosphériques, État des lieux Picardie, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2011

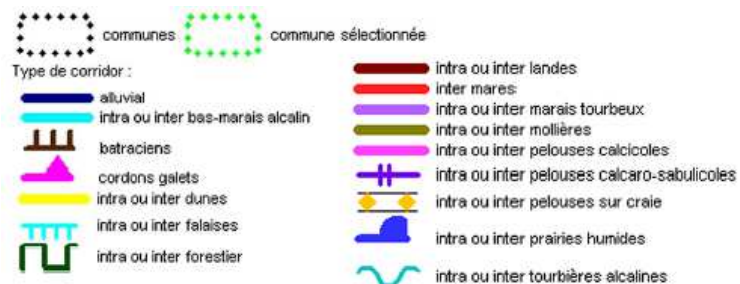
Aucun axe routier n'est recensé comme présentant des nuisances sonores nécessitant une isolation acoustique des bâtiments contre le bruit des espaces extérieurs, conformément aux dispositions de la loi n°92.1444 du 31 décembre 1992.

b) corridor écologiques

Des corridors écologiques sont recensés sur le territoire communal.

Ils sont de deux types :

- inter ou intra forestier
- ou permettant les échanges entre les différents milieux



Source : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
Réalisation dans le cadre du projet "réseaux de sites, réseaux d'acteurs"
financé par l'Europe, l'Etat et la Région Picardie.

la largeur des lignes ne représente pas la largeur réelle du corridor qui peut être très variable.

Cet inventaire n'est pas exhaustif.

Echelle 1/100 000

Imprimé le 13/02/07

BDCARTO© IGN - PARIS - 1999

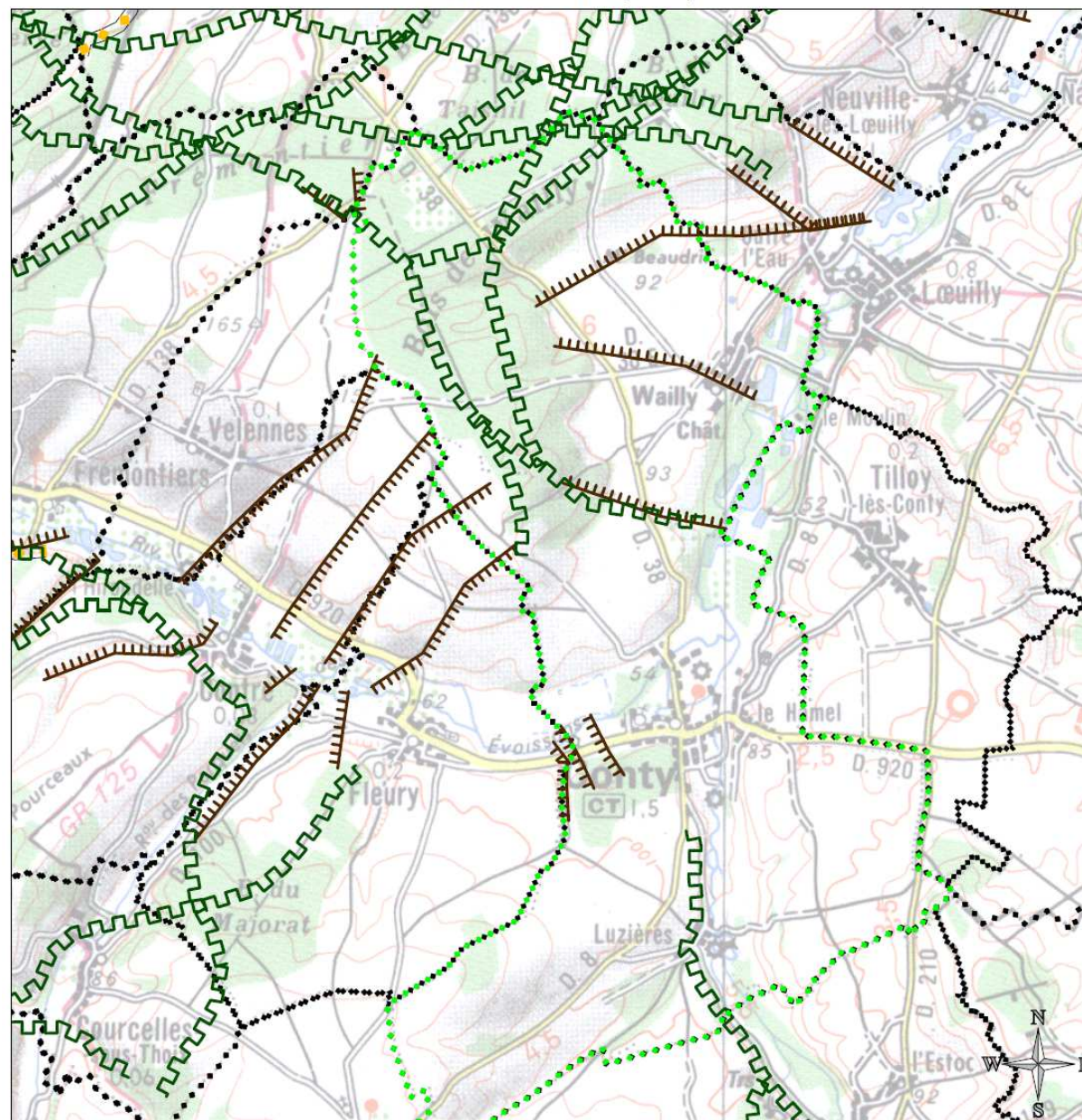
SCAN100© IGN - Paris - 1999

Autorisation n°90-9068

Convention MATE/IGN 41/99

<http://www.ign.fr>

Commune : CONTY (H1L1)



c) Natura 2000

Il n'y a aucun site Natura 2000 sur le territoire communal.

A proximité et dans un périmètre d'environ 10 km, on recense

- Sites d'Importance Communautaire : Réseaux de coteaux et vallée du bassin de la Selle.

Le réseau de coteaux et de vallée du bassin de la Selle constitue un ensemble complémentaire de cinq vallées sèches et humides typiques et exemplaires du plateau picard central rassemblant :

- un réseau de coteaux crayeux chauds et secs, où se développe un ensemble de pelouses qui, abandonné à la dynamique naturelle, s'embroussaille jusqu'à constituer des bois de pente.
- un réseau fluvial de ruisseaux à cours rapide constituant l'un des rares réservoirs biologiques aquatiques du plateau picard.

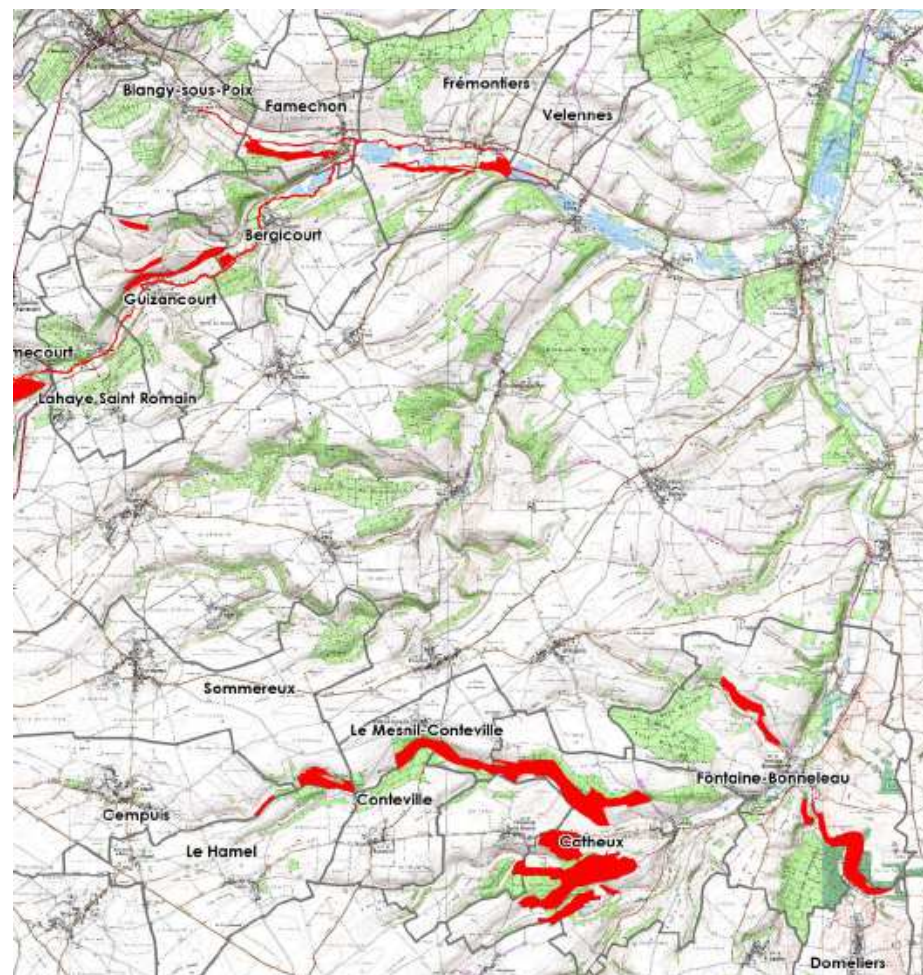
L'intérêt écologique qui en découle est par conséquent remarquable, tant d'un point de vue floristique (présence d'une flore de pelouses et d'herbiers aquatiques bien développés, de mousses...), que d'un point de vue faunistique (présence de nombreuses populations d'insectes, d'oiseaux, de trois espèces rares de reptiles, de poissons, d'invertébrés aquatiques...).

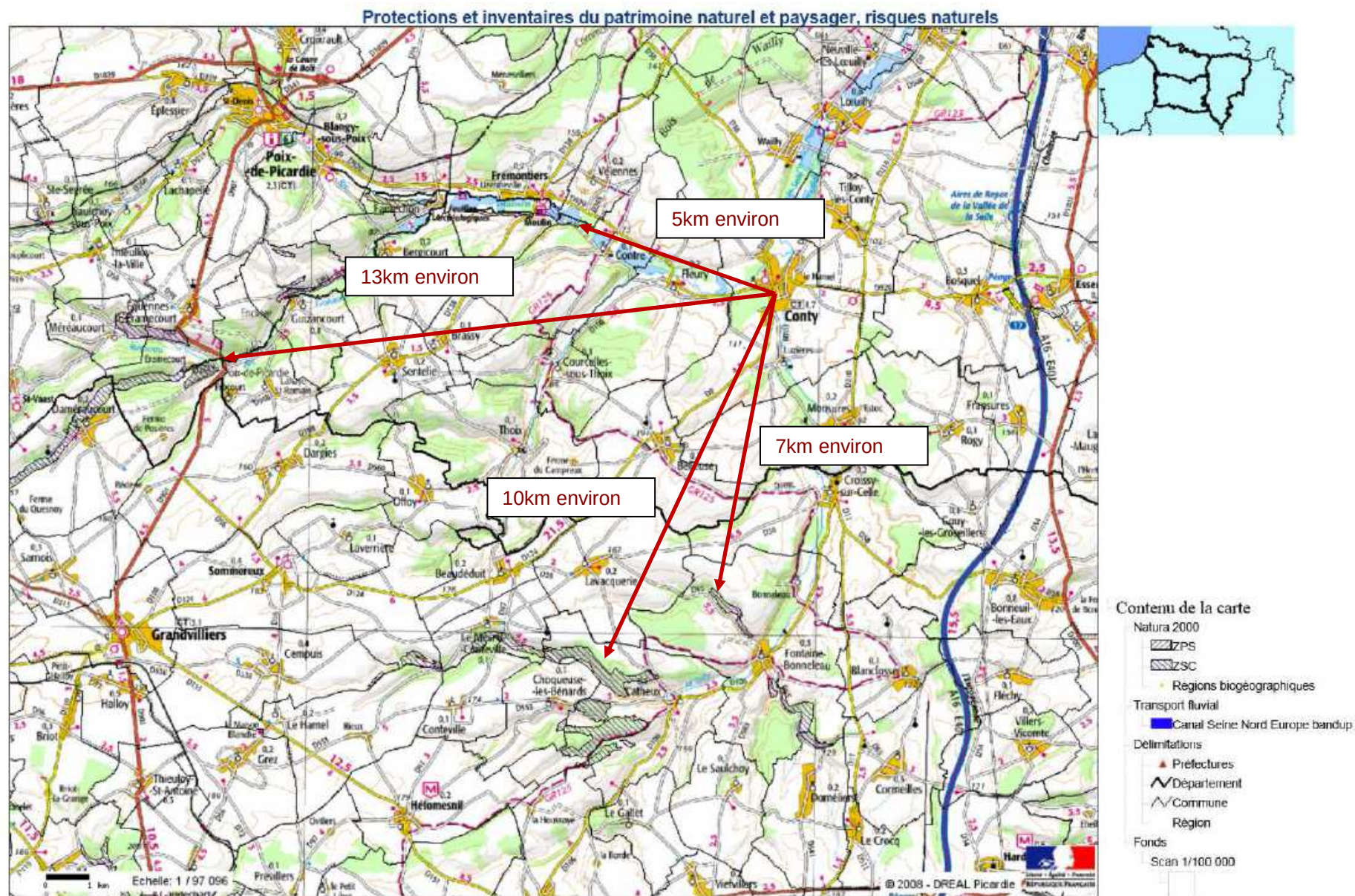
Les enjeux de conservation sont importants sur le site, certains habitats ou certaines espèces étant prioritaires.

- Sites d'Importance Communautaire : Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis). DOCOB en cours

Le réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) est un site éclaté constituant un exemple représentatif des potentialités en habitats du plateau picard méridional. Le paysage actuel est issu de l'abandon plus ou moins prononcé des anciennes traditions pastorales de parcours. Sur ce site qui revêt un caractère climatique continental sec, on retrouve donc de nombreux stades de succession végétale caractéristiques des sols calcaires, depuis la pelouse sèche méso-xérophile jusqu'à la hêtraie neutrophile.

Sites d'Importance Communautaire : Réseaux de coteaux et vallée du bassin de la Selle





d) Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)

Les objectifs assignés à la trame verte et bleue sont définis dans le code de l'environnement depuis la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010. L'objectif principal est "d'**enrayer la perte de biodiversité** en participant à la **préservation**, à la **gestion** et à la **remise en bon état des milieux nécessaires** aux **continuités écologiques**, tout en prenant en compte les **activités humaines**, et notamment agricoles, en milieu rural."

Ce schéma est aujourd'hui en cours d'élaboration.

e) Le SDAGE Artois Picardie

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont été instaurés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Les documents de planification territoriale doivent être compatibles avec les dispositions du SDAGE et du SAGE.

Le SDAGE est un outil de planification qui fixe pour chaque bassin ou groupement de bassins, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. La commune est couverte par le SDAGE Artois-Picardie, approuvé le 20 novembre 2009 (et abrogeant celui de 1996).

Le contenu du nouveau SDAGE est ainsi organisé selon trois axes. En premier lieu, il définit les orientations permettant de satisfaire les grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau énumérés aux articles L. 211-1 et L. 430-1 du code de l'environnement ; il fixe ensuite les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque masse d'eau du bassin ; il détermine enfin les aménagements et les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques, afin de réaliser les objectifs environnementaux.

Ainsi, orientations, objectifs, aménagements et dispositions se trouveront liés pour atteindre une même fin : l'amélioration de la gestion et de l'état des eaux dans le cadre d'un développement durable du bassin.

La commune présente des secteurs à caractère humide qu'il conviendra de préserver conformément aux dispositions énoncées dans le SDAGE.

Au delà du recensement des zones humides, le document fixe quatre orientations importantes dans le domaine de la gestion des inondations et de la préservation de la qualité des nappes pour le bassin Artois-Picardie :

- Intégrer les préoccupations liées aux risques d'inondation dans les documents de planification
- Renoncer à l'urbanisation dans les zones d'expansion de crues et les zones humides
- Assurer une occupation du territoire qui permette la conservation des eaux d'expansion des crues

- Protéger les champs captants et gérer l'exploitation des ressources en eau souterraine

Plusieurs dispositions prises dans le SDAGE Bassin Artois-Picardie devront être traduites dans les PLU.

- Concernant les eaux usées (orientation 1 du SDAGE), les communes disposant d'un assainissement collectif devront démontrer la capacité de leurs réseaux à accueillir toute nouvelle urbanisation.

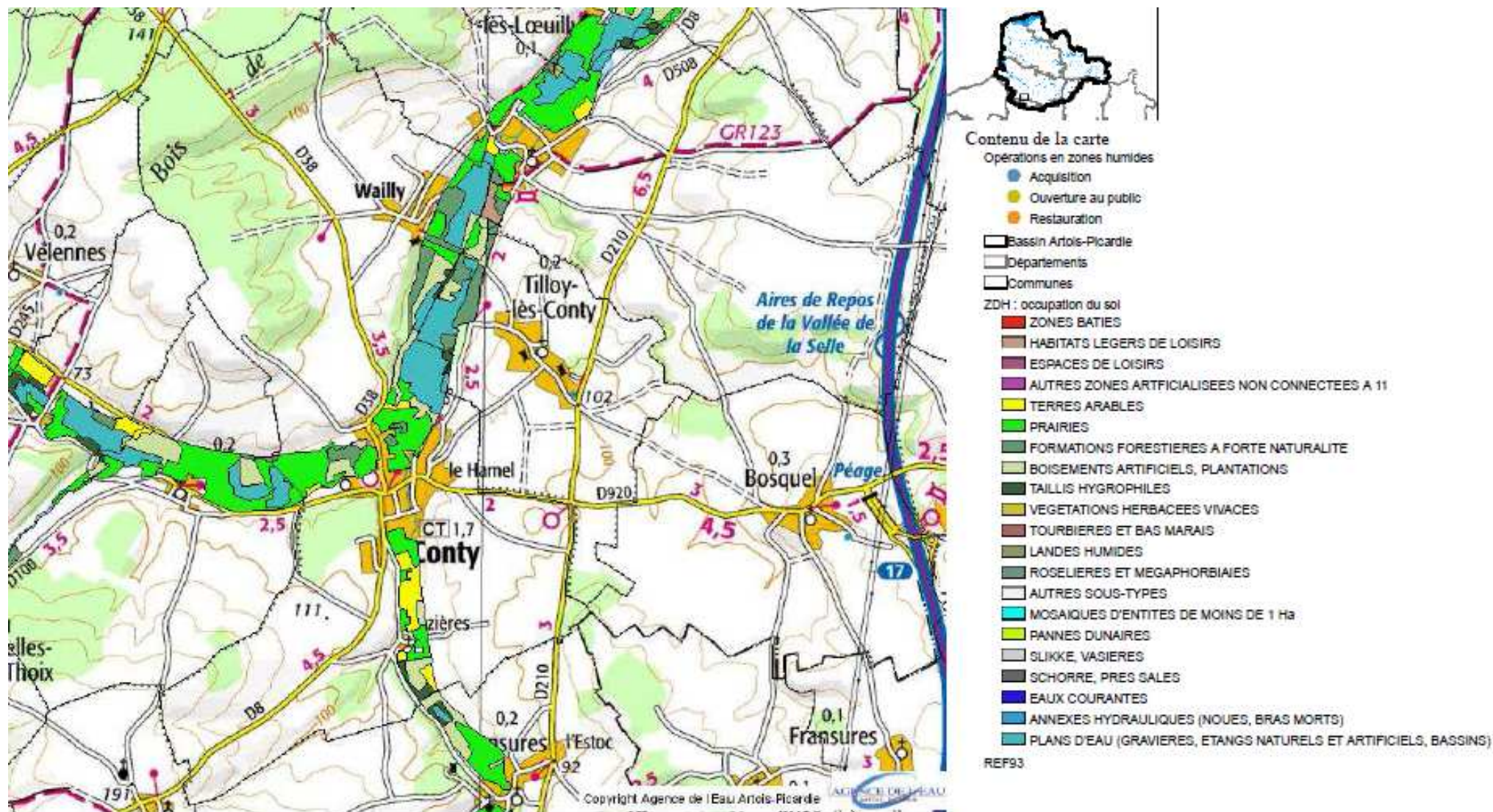
- Concernant les eaux pluviales (orientation 2 du SDAGE), comme l'indiquait déjà la Loi sur l'eau de 1992, les communes ou les groupements de communes doivent délimiter un zonage pluvial. Cette étude sera également exigée lors de l'élaboration du PLU.

- Concernant la ressource en eau (Orientations 7 et 8 du SDAGE), pour toute nouvelle ouverture à l'urbanisation qu'il s'agisse d'habitat ou d'activités, le PLU devra démontrer, sous forme de calcul, qu'elle est possible au regard de l'approvisionnement en eau potable.

- Concernant les zones humides (orientations 22, 23, 25, 27 du SDAGE), l'urbanisation sera interdite à minima dans les zones à dominante humides répertoriées dans la carte 27 du SDAGE Artois Picardie (p.120). La carte n'étant pas exhaustive, la commune devra répertorier les zones humides connues pour répondre à la définition de l'article L.121-1 du code de l'environnement.

- Concernant les inondations (orientation 11,12 et 13 du SDAGE), le PLU doit préserver les zones inondables. Les études du PLU doivent s'appuyer sur la localisation des zones inondables et sur une analyse dynamique des cours d'eau.

Délimitation des zones humides du Sdage



Extrait du Sdage

4.3.2 PRÉSERVER ET RESTAURER LA MORPHOLOGIE, LA FONCTIONNALITÉ ET LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

L'atteinte et le maintien du bon état écologique ou du bon potentiel (notion restant à préciser) impliquent une diversité naturelle physique du lit et des berges et donc une bonne qualité des habitats des cours d'eau, propice à l'installation des populations faunistiques et floristiques.

La diversité des faciès d'écoulement, de la nature du fond et des types de berges, constitue autant de niches écologiques pour les espèces végétales et animales.

Aussi, la garantie d'une fonctionnalité optimale de ces milieux nécessite la prise en compte de l'ensemble des phénomènes physiques (hydrauliques, érosifs,...), biologiques et de leurs interactions.

Sur les rivières dégradées du point de vue de l'hydromorphologie, il est indispensable d'entreprendre des actions de restauration voire de renaturation, dans le cadre d'une approche globale et programmée, à une échelle hydrologiquement cohérente.

Il faut définir par territoire l'espace de liberté du cours d'eau qu'il conviendra de préserver de toute intervention, et celui qui n'est plus fonctionnel et qu'il faudra restaurer. A cette fin, l'autorité administrative veillera à définir cet espace de liberté.

Les décisions administratives dans le domaine de l'eau veillent à préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques.

ORIENTATION 22 Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée

Disposition 32 L'entretien des cours d'eau, s'il est nécessaire, doit être parcimonieux et proportionné à des enjeux clairement identifiés. Son objectif est d'assurer, par une gestion raisonnée des berges et du lit mineur, la fonctionnalité et la continuité écologique et hydromorphologique des cours d'eau et des zones humides associées. Les opérations à privilégier concernent les interventions légères permettant de préserver les habitats piscicoles (circulation, frayères, diversification du fond, ...) et une dynamique naturelle de la végétation (abattages sélectifs, fauchage localisé, espèces locales, ...) en lien avec la trame verte et bleue.

Disposition 33 Les SCOT, les PLU et les cartes communales prévoient les conditions nécessaires pour préserver les zones humides et le lit majeur des cours d'eau de toute nouvelle construction, en ce compris les habitations légères de loisir, qui entraîneraient leur dégradation.

L'État et les collectivités locales veillent à prendre des dispositions harmonisées à l'échelle du bassin en termes d'urbanisme, d'assainissement et de préservation du milieu naturel afin d'éviter la sédentarisation d'habitats légères de loisir en zone humide et dans le lit majeur des cours d'eau.

ORIENTATION 23 Préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau

La préservation de la dynamique des cours d'eau consiste en :

- la préservation de la libre divagation de la rivière,
- la protection ou la réhabilitation des annexes hydrauliques et,
- la reconquête et la préservation des zones naturelles d'expansion de crues.

Disposition 34 Les documents d'urbanisme (les SCOT, les PLU, les cartes communales) et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau au titre du code de l'environnement ou du code rural préservent le caractère naturel des annexes hydrauliques et des zones naturelles d'expansion de crues (ZEC). Les ZEC naturelles pourront être définies par les SAGE.

Disposition 35 Lorsque des opérations ponctuelles de travaux sur les cours d'eau (y compris de curage dans le cadre d'une phase de restauration d'un plan de gestion pluriannuel ou de travaux autorisés), s'avèrent nécessaires, dans les limites législatives et réglementaires (L214-1 et suivants, L215-14 CE et suivants, R215-2 et suivants, arrêté du 30 mai 2008), en vue de rétablir un usage particulier ou les fonctionnalités écologiques d'un cours d'eau, les maîtres d'ouvrage les réalisent dans le cadre d'une opération de restauration ciblant le dysfonctionnement identifié.

On veillera dans ce cadre, à la stabilisation écologique du tronçon de cours d'eau ayant subi l'opération, par au minimum la revégétalisation des berges avec des espèces autochtones ainsi qu'à la limitation des causes de l'envasement.

S'ils ne peuvent être remis au cours d'eau, les produits de curage sont valorisés, ou, à défaut de filière de valorisation adaptée, éliminés. Le régalage éventuel des matériaux de curage ne doit pas conduire à la création ou au renforcement de digues ou de bourrelets le long des cours d'eau ainsi qu'au remblaiement de zones humides. Ces matériaux de curage doivent respecter les normes en vigueur du point de vue de leur qualité.

Disposition 36 Les décisions, les autorisations ou les déclarations délivrées au titre de la loi sur l'eau préservent les connexions latérales. Les maîtres d'ouvrage (personne publique ou privée, physique ou morale) veillent à rétablir les connexions latérales des milieux aquatiques, en priorité dans les masses d'eau citées dans le programme de mesures.

ORIENTATION 24 Assurer la continuité écologique et une bonne gestion piscicole

La continuité écologique permet la libre circulation des espèces vivantes et le transport des sédiments.

Il s'agit en particulier de réduire notablement le cloisonnement des milieux aquatiques résultant des ouvrages transverses ou latéraux qui, au-delà de la rupture de la continuité, favorisent l'eutrophication et l'envasement pénalisant pour la qualité physicochimique, la biologie et l'hydromorphologie du cours d'eau.

Le décloisonnement est une priorité sur les cours d'eau fréquentés par des grands migrateurs (voir PLAGEPOMI).

Le respect et la restauration de la continuité écologique des cours d'eau conduit aux dispositions suivantes :

Disposition 37 Les solutions visant le rétablissement de la continuité longitudinale s'efforcent de privilégier l'effacement, le contournement de l'ouvrage (bras de dérivation...) ou l'ouverture des ouvrages par rapport à la construction de passes à poissons après étude.

Disposition 38 Les autorisations ou déclarations au titre des lois relatives à l'eau et à l'énergie portant sur les aménagements nouveaux ou existants équipés de turbines doivent permettre d'assurer la dévalaison et la montaison et de limiter les dommages sur les espèces.

Disposition 39 Les SAGE doivent inventorier précisément l'ensemble des obstacles à la continuité écologique, les classer par ordre d'importance en fonction de leurs caractéristiques et établir un programme visant à améliorer la continuité.

Disposition 40 Les cours d'eau ou parties de cours d'eau jouant un rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant sont définis dans la carte 23 de l'annexe I. Un objectif de restauration de la continuité entre ces

f) Le SAGE

Le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers a été lancé officiellement le 23 octobre 2009 par le Préfet de Picardie. Sa phase d'émergence a débuté par la définition de son périmètre d'action.

Une fois ce périmètre défini par arrêté inter-préfectoral du 29 avril 2010, la composition de la Commission Locale de l'eau (CLE) a fait l'objet d'un arrêté cadre (17 décembre 2010).

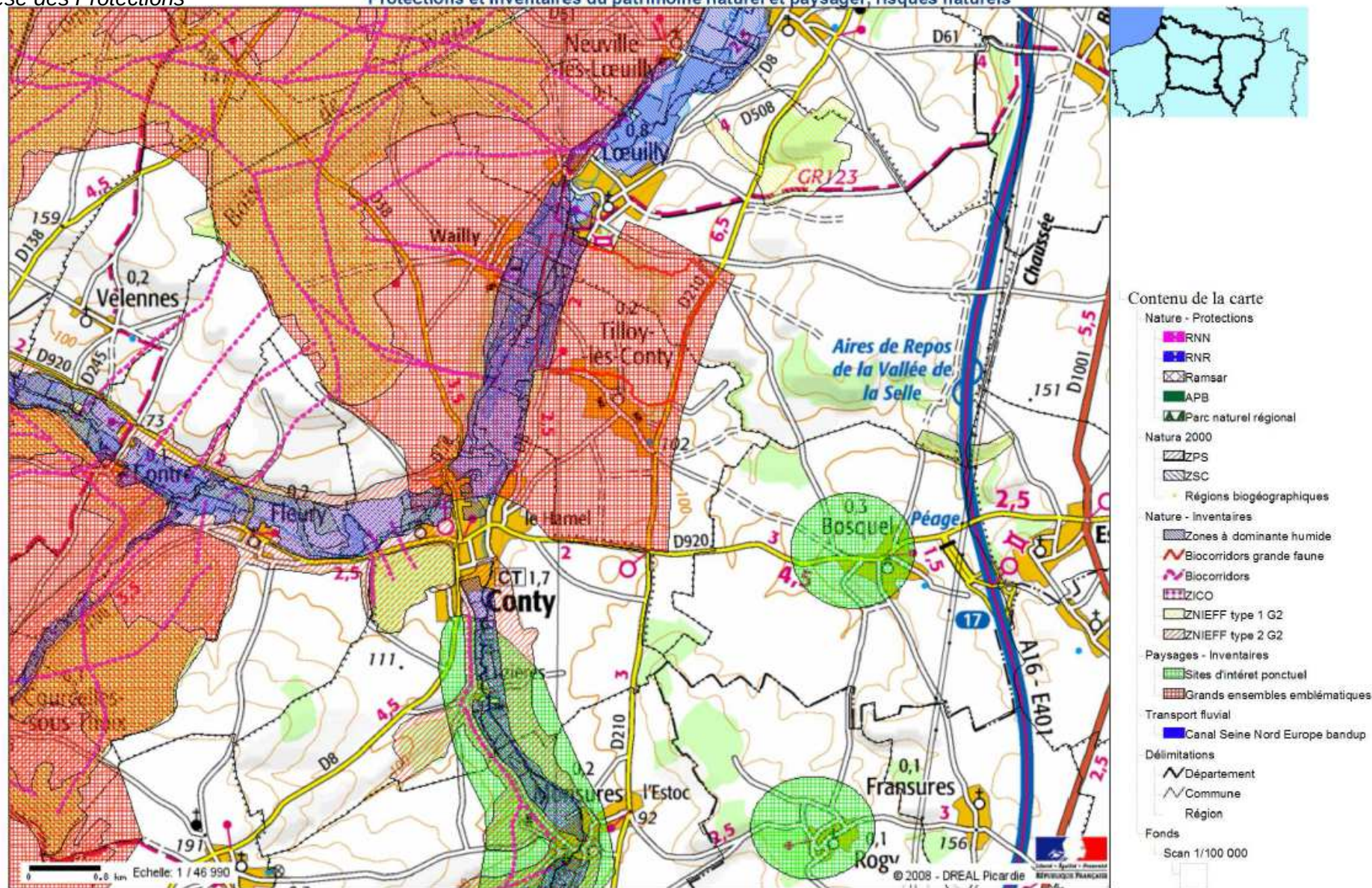
Les structures ont ensuite désigné leurs représentants et la CLE a été installée le 16 janvier 2012 par le Préfet de Picardie.

Le SAGE entre donc dans la phase d'élaboration de ses documents.

Le bassin versant a pour colonne vertébrale la Somme canalisée et intègre également les principaux affluents, l'Ancre dont la tête de bassin se situe dans le Pas-de-Calais , l'Avre et la Selle qui prennent leur source dans l'Oise, au sud du territoire.

Synthèse des Protections

Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels



7 - Economie d'énergie

Enjeux pour la commune concernant les consommations énergétiques:

- faciliter la rénovation thermique
- limiter les consommation énergétiques par une bonne exposition
- encourager le recours aux énergies renouvelables
- Respecter les performances énergétiques des nouvelles constructions

L'offre énergétique

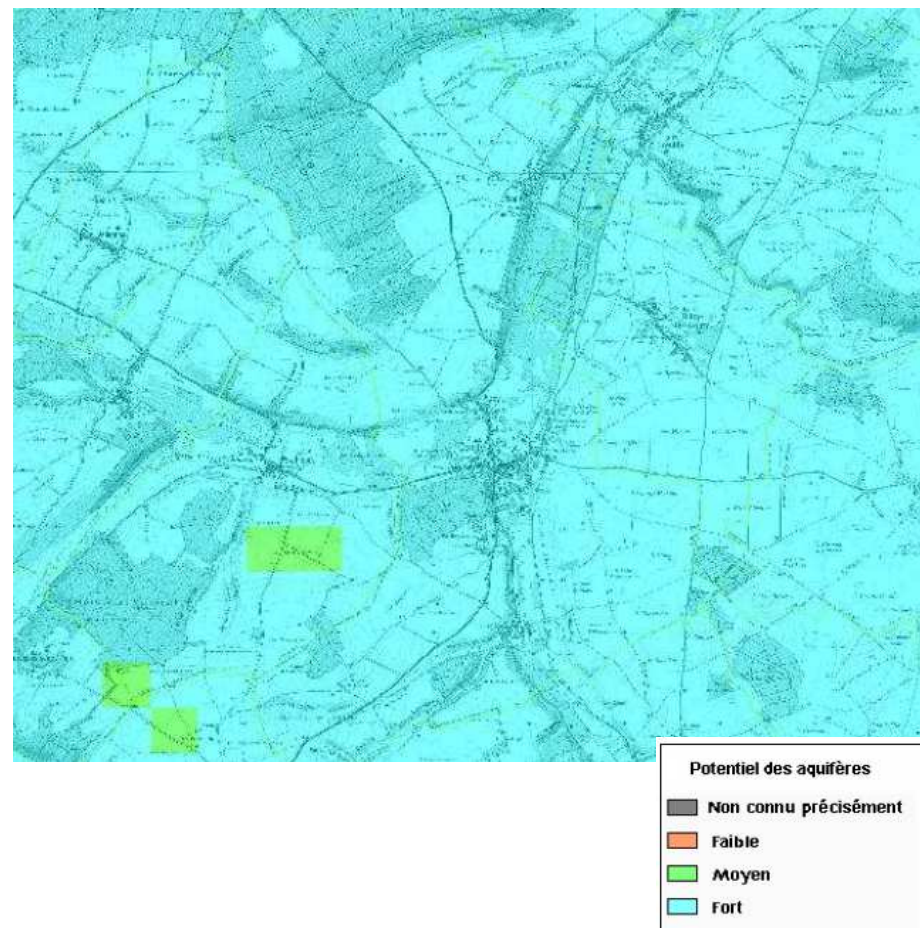
Solaire



L'énergie solaire utile dans la Somme est de 450 kWh/m² et par an.

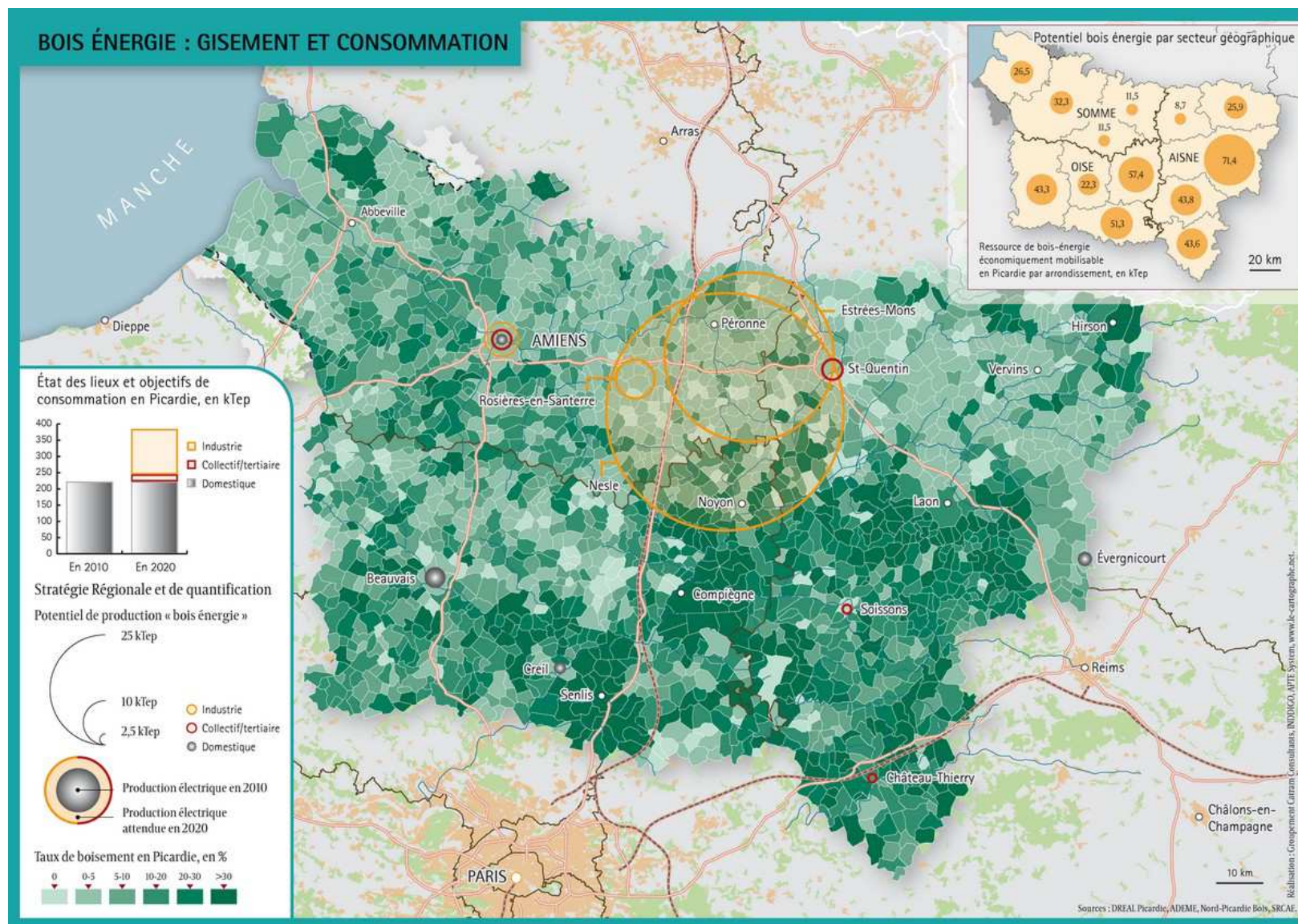
Géothermie

La région Picardie dispose d'un potentiel géothermique pour différents types de géothermie. Pour les principaux aquifères superficiels qui sont présents sur la majeure partie de la région (nappes de la craie et du Tertiaire), les conditions sont souvent favorables à la géothermie très basse énergie avec utilisation de pompe à chaleur sur aquifères.



Energie bois

En première approche, on peut donc estimer la ressource départementale à environ 600 000 tonnes par an (boisements forestiers, haies bocagères, produits connexes de la première et seconde transformation du bois et bois en fin de vie). La part mobilisable pour l'énergie serait d'environ 194 000 tonnes par an, ce qui correspond à la consommation de plus de 50 000 personnes.



LES TYPES DE RESSOURCES MOBILISABLES dans la SOMME

Les milieux naturels :

-la forêt et les peupleraies

475 000 tonnes/an

**-les boisements agricoles
(haies, bosquets, arbres, vergers...)**

80 000 tonnes/an

**-les zones entretenues (Baie de
Somme, canal de la Somme,
linéaires des bords de routes...)**

30 000 tonnes/an

Les sous-produits industriels :

- **la transformation
mécanique du bois**

11 000 tonnes/an

(1ère transf uniquement)

- **les ateliers de teillage
de lin**

17 000 tonnes/an

Isolation des bâtiments

La recherche d'économie d'énergie s'applique en premier lieu à l'isolation des bâtiments. Une attention particulière doit être portée aux procédés qui peuvent avoir un impact important notamment sur l'aspect des constructions existantes.

Les constructions anciennes ont été faites pour traverser les siècles et ont cette valeur de durabilité intrinsèque. Les typologies du bâti ancien sont souvent parfaitement adaptées à leur environnement, au relief, au climat et à leur usage et supportent globalement bien les changements d'usage. L'analyse des dispositions anciennes, des techniques et «astuces» des anciens, est riche d'enseignement. Et c'est en s'appuyant sur leur connaissance que l'on peut prolonger le mieux la vie du patrimoine architectural.

Parmi les prescriptions en matière d'économie d'énergie, certaines peuvent ne pas être totalement appropriées aux bâtiments anciens. Par exemple, la mise en place de menuiseries très isolantes sur une maison ancienne en pierre, supprime du coup certaines ventilations et perturbe les flux naturels à l'intérieur de l'édifice. Ceci peut engendrer des retenues d'humidité dans les murs ou dans certaines parties de la maison et créer des pathologies dans des endroits insoupçonnés et initialement sains. De même, des catastrophes irrémédiables peuvent être causées par la mise en œuvre de revêtements extérieurs étanches ou d'enduit isolants non adaptés.

Il s'agit donc de bien distinguer les procédés applicables aux constructions neuves, et celles applicables aux constructions anciennes.

Pour les constructions anciennes en moellons de pierre ou en torchis, il faut pouvoir maintenir la perméance des parois pour éviter la rétention d'humidité à l'intérieur des murs.

L'utilisation d'isolation thermique par l'extérieur par plaques rapportées est d'une manière générale inadaptée pour des questions esthétiques car elle dissimule totalement le parement et change considérablement l'aspect d'un bâtiment. Par ailleurs, les matériaux non perspirants notamment ceux à base de polystyrène sont inadaptés et sources de pathologies.

On pourra en revanche utiliser des enduits isolants perspirants à base de chaux naturelle et de particules isolantes qui sont compatibles avec le bâti ancien.

Menuiseries

Concernant les menuiseries du bâti existant, le seul réflexe est souvent de procéder à un remplacement systématique des menuiseries anciennes par des menuiseries isolantes neuves. On constate ainsi la disparition malheureuse de quantités de menuiseries anciennes de bonne qualité en bois de chêne qui sont souvent bien plus durables que les menuiseries contemporaines. Or, lorsque l'état des menuiseries est satisfaisant, il existe plusieurs procédés intéressants d'amélioration de leur confort thermique permettant de les conserver : remplacement des vitrages par des vitrages isolants, survitrage, double fenêtre...

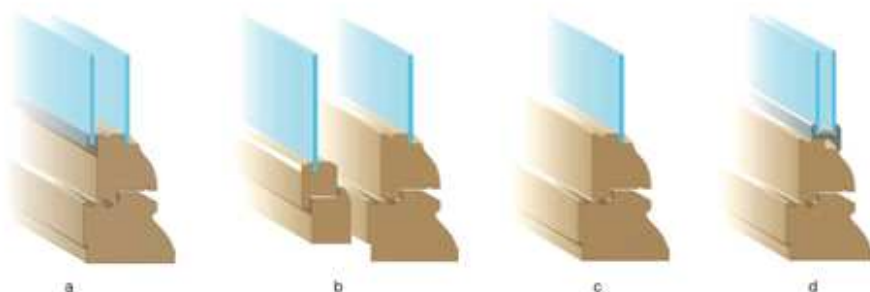
La restauration présente de nombreux intérêts par rapport au remplacement :

- un intérêt esthétique d'abord, car le dessin général, les profils, les verres, les ferrures et crémones anciennes, participent pleinement à la qualité esthétique générale d'un bâtiment.

- un intérêt technique car dans un bâtiment ancien non isolé, les menuiseries anciennes simples vitrages permettent d'assurer la bonne ventilation nécessaire du bâtiment.

L'installation de menuiseries neuves trop isolantes peut engendrer des pathologies liées au transfert d'humidité par les murs au lieu du vitrage.

- un intérêt économique car le remplacement d'un élément ponctuel endommagé comme notamment en comble habité.



Techniques d'amélioration des performances thermiques et acoustiques des fenêtres existantes (dessins P. et J. Bertrand).

Techniques qui préservent le vitrage d'origine:

a) survitrage b) pose d'un second châssis

Techniques qui entraînent le remplacement du vitrage d'origine : c) pose d'un simple vitrage épais, feuilleté, à basse émissivité... d) pose d'un double vitrage

Le torchis et pans de bois¹

Le bâti à pan de bois et torchis nécessite un entretien peu coûteux mais régulier.

Les principales causes de désordre sont les suivantes :

- La mauvaise gestion des eaux de pluie (fuites de toitures, gouttières bouchées ou percées) provoque des infiltrations dans les murs gouttereaux avec pourriture des bois, désagrégation et gonflement (gel) du torchis.
- La mauvaise gestion du drainage aux abords de la construction entraîne des stagnations des eaux de ruissellement au pied des constructions et dans les fondations.
- L'exhaussement des sols d'origine entraîne un enfouissement et une dégradation des soubassements et des sablières basses.
- A contrario, le surcreusement au pied des soubassements peu profonds entraîne une décompression des fondations avec apparition des fissures et effondrements des soubassements.

- La pose d'enduits cimentés, courante il y a une cinquantaine d'années, crée une grave altération des bois liée à la condensation de la vapeur d'eau retenue par un enduit étanche, et une désagrégation du torchis.

- Les transformations irréfléchies avec sectionnements des poteaux d'appui ou des sablières pour créer des ouvertures destabilisent la structure porteuse.

Enfin, l'absence de badigeon sur l'enduit de terre entraîne une érosion et un farinage de l'enduit.

Si l'on désire augmenter le pouvoir isolant d'une habitation en torchis, on peut surtout au Nord et à l'Ouest, le renforcer facilement à condition d'utiliser des matériaux respirants.

Le torchis laissé à l'état brut reste vulnérable et la pose d'un enduit le protège de la pluie, des mousses, de l'érosion naturelle. Il faut surtout proscrire les chaux artificielles, les ciments qui empêchent la respiration et l'échange hygroscopique.

Une isolation complémentaire peut être appliqué directement sur le mur intérieur préalablement humidifié, ou, dans le cas d'une isolation conventionnelle en doublage, il faut toujours laisser une lame d'air ventilée de 3 à 4 cm d'épaisseur.

La brique

Les façades en briques doivent respirer et assurer les échanges gazeux intérieur/extérieur.

Il ne faut pas utiliser de ciment, ce qui rend le mur étanche et entraîne de nombreux désordres.

Les enduits à utiliser sont à base de chaux faiblement hydraulique et/ou de chaux aérienne ou tout autre enduit ayant des propriétés «respirantes».

Panneaux solaires thermiques :

L'intégration en toiture est correcte du point de vue esthétique si elle obéit à certaines règles (non visibilité depuis l'espace public et les points de vues remarquables, regroupement des panneaux sous une forme géométrique

¹ Extrait du Guide technique du bâti à pans de bois et torchis, PNR Caps et Marais d'Opale, 2009.

simple et en bande horizontale, proportion limitée par rapport à la surface du versant de toit, aspect des panneaux de couleur sombre, mate et non réfléchissante, intégration des installations techniques, ...), mais peut entraîner une altération des toitures anciennes.

Sur les constructions neuves, les panneaux solaires sont plus facilement intégrables lorsqu'ils sont pris en compte comme véritables éléments de projet.

L'installation de panneaux solaires est bien adaptée aux bâtiments de type industriel ou agricole, possédant de grandes surfaces de toiture uniformes. Les capteurs peuvent alors occuper tout un pan complet de toiture en remplacement d'un autre matériaux.

Quelques exemples

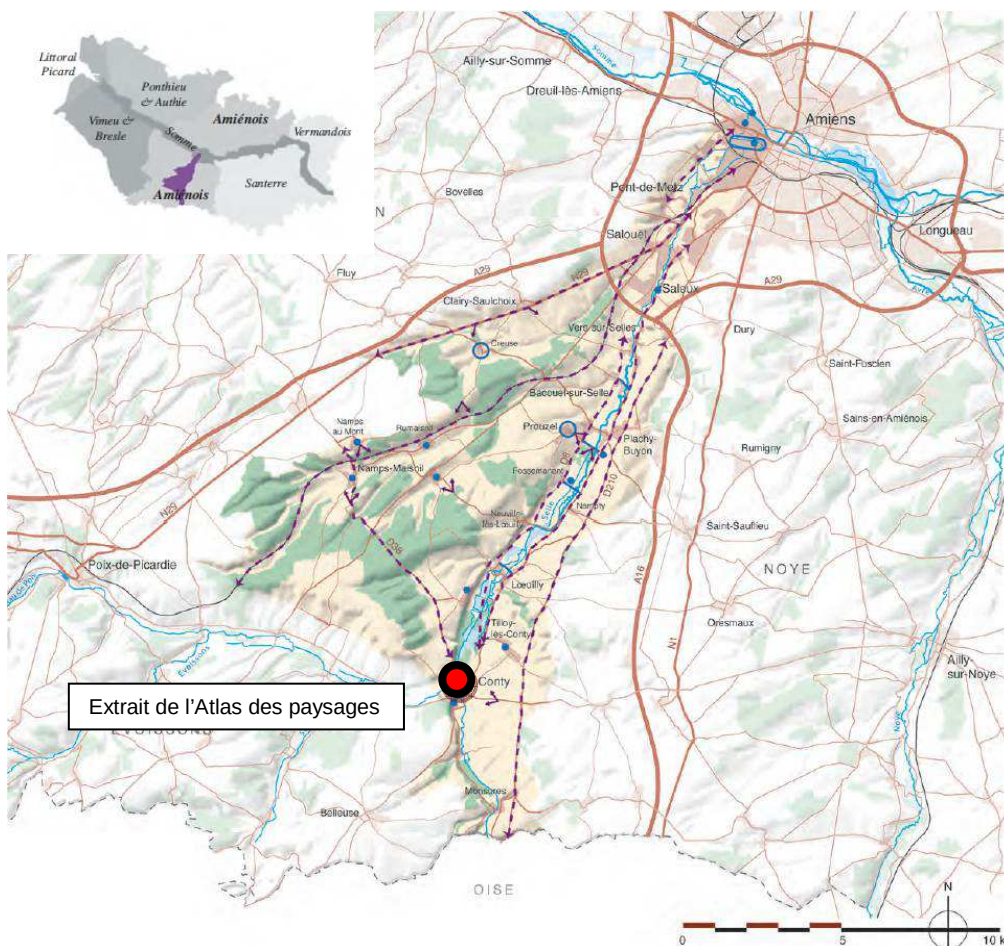


III ORGANISATION PAYSAGERE ET USAGES

A - A l'échelle des vallées

La commune de CONTY s'inscrit plus précisément à la confluence de deux grandes vallées (sous-entités paysagères du Grand Amiénois) :

LA VALLEE DE LA SELLE, une vallée de tradition industrielle



Orientée Sud-Nord, la vallée de la Selle s'étend sur 36 kilomètres. Le profil de la vallée est dissymétrique marqué par un côté oriental abrupt et continu et en opposition un côté occidental ouvert sur de profondes vallées sèches (ex : vallée de la rivière de Poix à Conty).

Les limites de cette vallée sont définies à l'Est par la ligne de crête du versant de la vallée et à l'Ouest, elle s'ouvre sur les vallées de Namps-Maisnil et de Creuse. Le profil des versants de la vallée de la Selle est doux : les plateaux dominant le fond de vallée d'un peu moins de cent mètres.

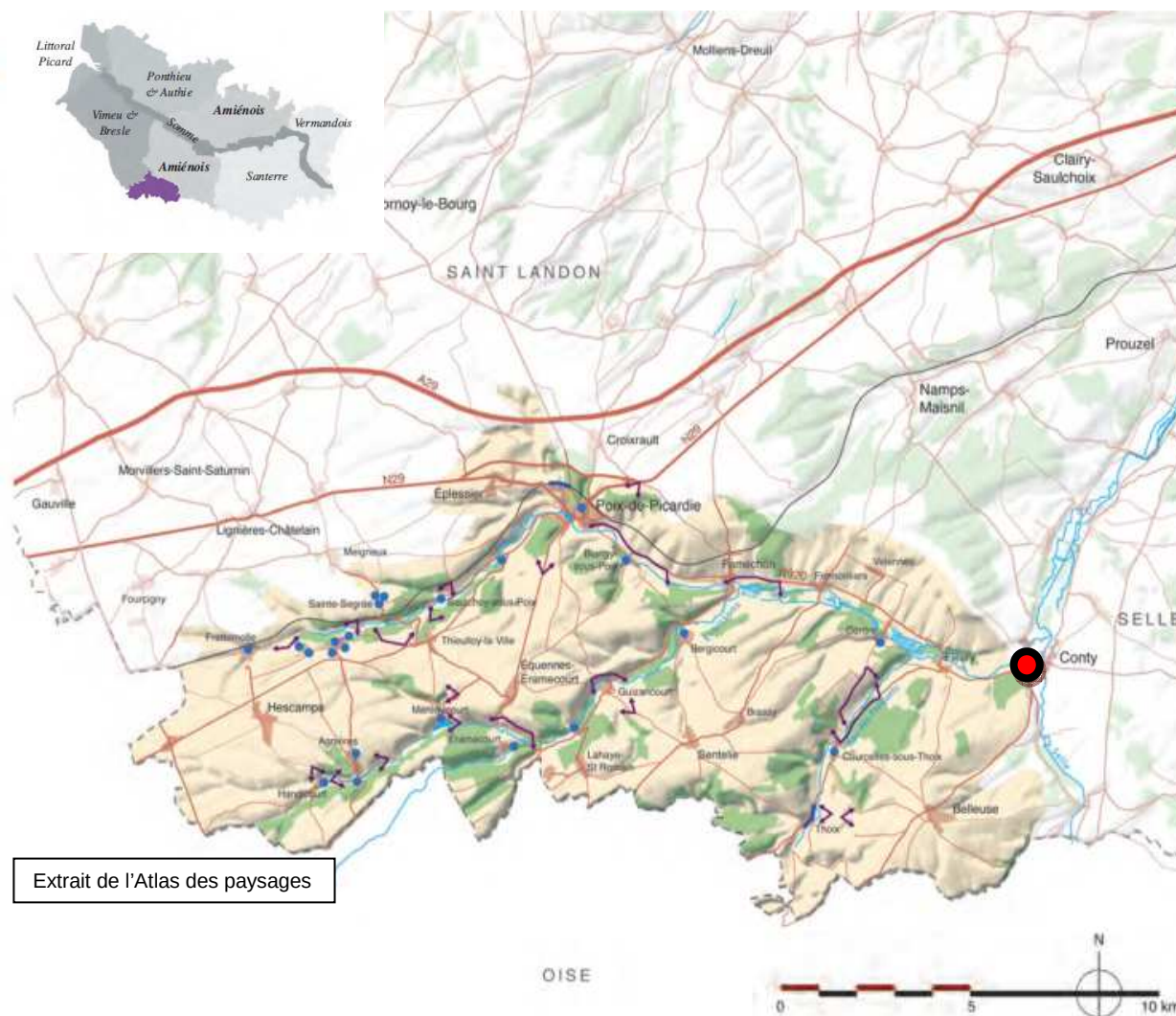
Éléments caractéristiques du paysage

- Plateau crayeux entaillé par la vallée alluviale de la Selle et son réseau adjacent de vallées sèches ; asymétrie des versants
- Vallée humide marécageuse et tourbeuse (marais, prairies, peupleraies)
- Densité de boisements importante, notamment sur les pentes de versants et les rebords de plateaux.
- Rideaux sur les versants pentus cultivés
- Chaussées traversant la Selle
- Tradition industrielle de la Selle

Structures paysagères majeures

- Paysages de la vallée de la Selle amont à proximité de Conty
- Voies romaines encadrant la vallée de la Selle

POIX, EVOISSONS et PARQUETS, un ensemble remarquable de vallées sèches et humides



Les rivières de Poix, des Evoissons et des Parquets forment un réseau de vallées alluviales, affluentes de la Selle qui s'écoulent en parallèle, selon une direction sud-ouest / nord-est et se réunissent

dans la rivière de Poix qui coule d'ouest en est, entre Poix de Picardie et Conty.

Les versants nord-est, relativement ombragés, sont pentus et couverts de bois tandis que les versants sud-ouest, plus ensoleillés, sont pour la plupart mis en culture et entaillés de profondes vallées sèches. Les vallées se creusent et s'élargissent d'amont en aval. Du fait de la pente, plusieurs de ces versants sont devenus des larris ou ont été étayés de rideaux. Cette topographie est inscrite dans la toponymie.

Ces paysages ont un caractère rural et peu habité

Éléments caractéristiques du paysage

- Plateau crayeux entaillé par trois petites vallées alluviales parallèles, se rejoignant pour former la rivière de Poix, qui adopte une orientation ouest-est, entre Poix et Conty.
- Opposition marquée entre les paysages de plateaux ouverts et cultivés, et les fonds de vallées interiorisés, encadrés de versants boisés, présentant des paysages de prairies, bordés de saules têtards ou de haies bocagères
- Nombreuses vallées sèches ou cavées, souvent utilisées comme chemin d'accès entre les plateaux et les fonds de vallées

- Versants les plus doux, cultivés et étayés de rideaux ; versants les plus pentus, couverts de bois ou de larris. En fond de vallée, les peupleraies restent encore minoritaires
- Qualité du bâti traditionnel

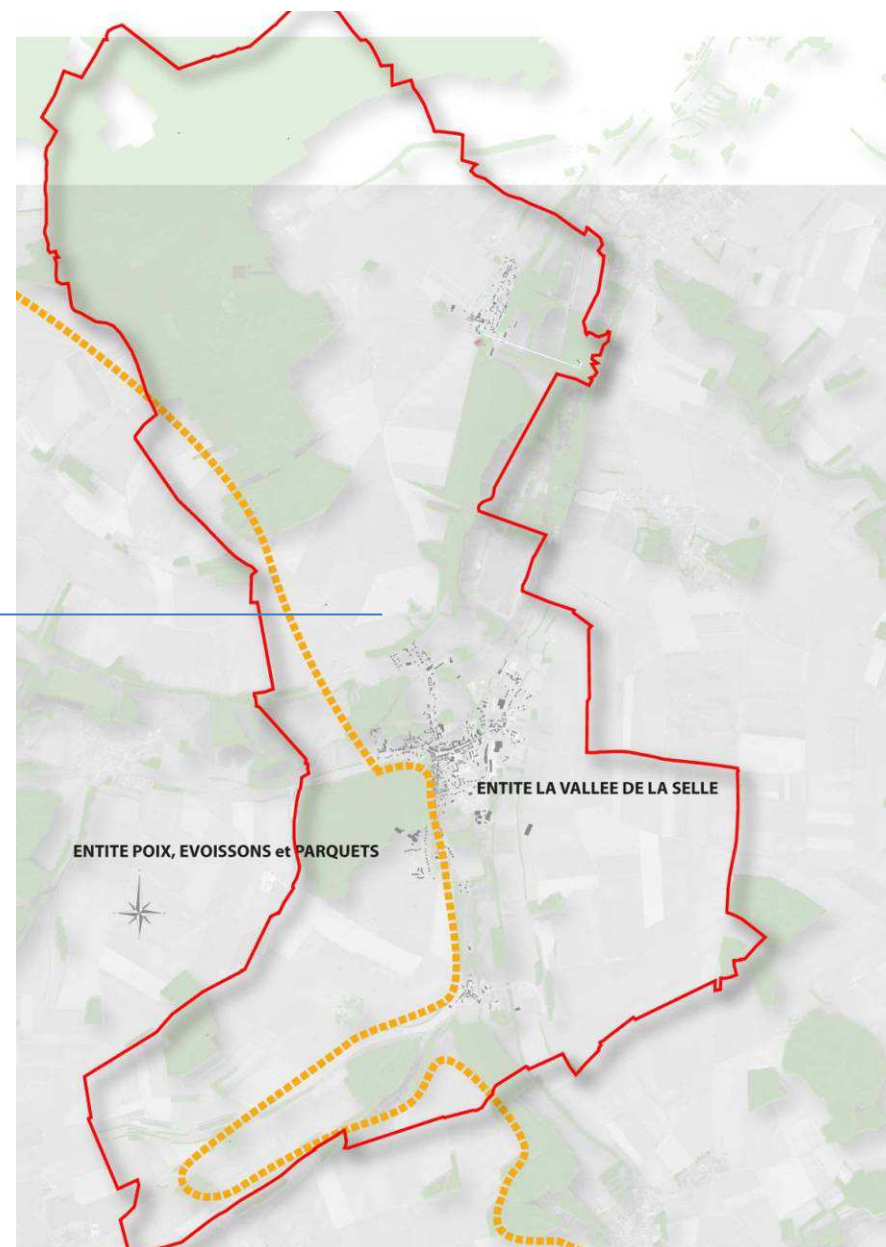
Structures paysagères majeures

- Site de Poix et de Conty
- Structures agraires et patrimoine bâti des trois vallées

Points de vue et axes de perception principaux

- Routes longeant les vallées / points de vue ponctuels (voir schéma ci-joint)

Transcription des entités sur la commune



B - A l'échelle de la commune

1- Unités paysagères

Le plateau agricole

Les points hauts de la commune se trouvent sur les plateaux, à une altitude avoisinant les 150 à 160 m.

La commune se positionne à la confluence de 3 lignes de crêtes entrecoupées par les 2 vallées :

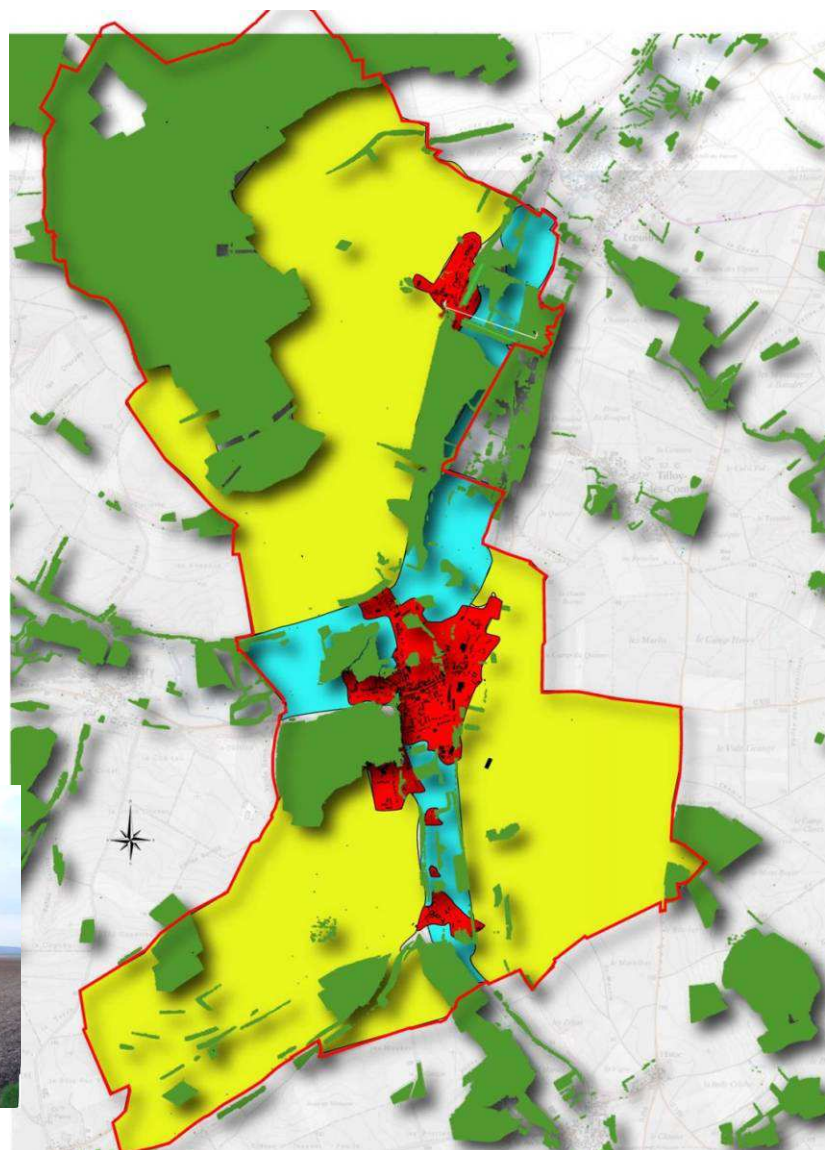
- Un premier plateau orienté Nord / Sud entre le bois de Wailly et le Hameau de Wailly,
- Un second plateau au Sud-Ouest,
- Un troisième plateau au Sud-Est.

Entrecoupés par les vallées sèches et vallées humides, les plateaux présentent de larges ouvertures sur l'horizon et sur la vallée de la selle ainsi que sur la vallée d'Evoissons (Belvédères).

Une Co visibilité importante s'effectue de plateaux à plateaux apportant ainsi une échelle de territoire ; majoritairement ouvert et agricole caractéristique du grand paysage Amiénois.



Vue depuis le plateau au droit de la RD 920



LEGENDE

- Entité agricole
- Entité urbaine
- Entité forestière
- Entité humide (étang, marais, ...)

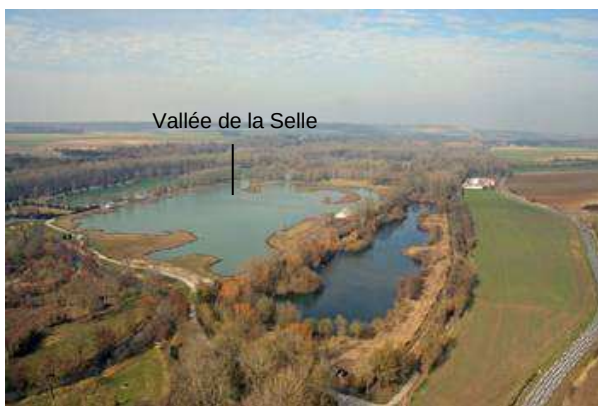
La vallée secondaire



La commune est marquée par une grande vallée sèche sur le Hameau de Luzières. Elle marque fortement l'entrée Sud de la commune. Cette typologie topographique a influencé fortement l'implantation et la forme du Hameau.

Cette vallée sèche démarre sur le plateau au niveau de la commune de Belleuse et se poursuit vers le Hameau de Luzières pour ensuite se poursuivre dans la vallée de la Selle. Elle constitue un corridor écologique et paysager entre le plateau et la vallée. Ces versants sont confortés par des talus plantés, favorables à la culture (identité de ce grand paysage). Sur le versant escarpé, un bois occupe cette particularité topographique. Influençant la forme urbaine du Hameau, cette vallée sèche devra être protégée.

La vallée de la Selle



La vallée de la Selle a une orientation Nord / Sud. C'est une vallée large, humide et marécageuse marquée par les Marais, étangs et peupleraies. L'altimétrie du fond de vallée est d'environ +50 m. Une densité de boisements importante se positionne sur le fond de

vallée et les rebords de plateaux. Des rideaux végétaux marquent les versants pentus cultivés

La vallée des Evoissons

La vallée des Evoissons est orientée Est/Ouest. C'est une vallée large et ouverte marquée par un paysage humide et marécageux. Les peupliers sont peu présents.

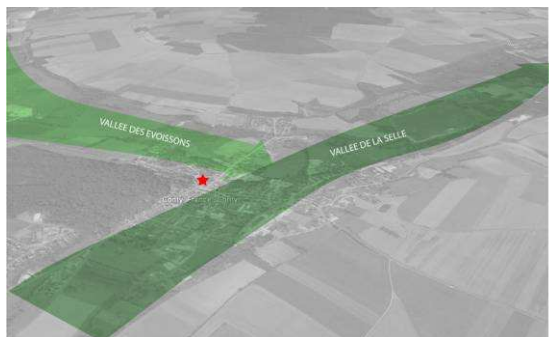
L'altimétrie du fond de cette vallée est d'environ +58 m. De nombreuses vallées sèches ou cavées, souvent utilisées comme chemin d'accès entre



les plateaux et les fonds de vallées séquent cette vallée.

Les versants les plus doux sont cultivés et étayés de rideaux tandis que les versants les plus pentus, couverts de bois ou de larris (Exemple : le Bois de Conty).

Les poches bâties et végétales

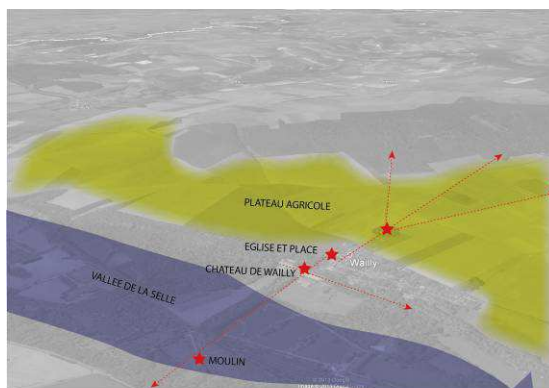


La commune propose 3 entités urbaines. Ces entités sont constituées en dialogue étroit avec les composantes du paysage.

CONTY :

Le tissu urbain de Conty est structuré au croisement de la D920, la D109, la D8 et la D38. Marqué par un patrimoine unique, l'implantation du tissu urbain de la commune s'inscrit à la confluence de deux grandes vallées. Cette particularité lui confère une qualité architecturale et urbaine unique. Cette identité urbaine met peu en valeur la séquence paysagère des vallées. Cette présence forte de la vallée (eau, haies, ...) reste identifiable aux lisières de la commune mais parfois depuis le cœur de la commune :

Perspectives urbaines sur les versants de la vallée, vue sur l'axe des vallées, Depuis le grand territoire, le clocher marque le repère de la commune et du croisement des deux vallées.



HAMEAU DE WAILLY:

Ce hameau propose un paysage urbain et patrimonial exceptionnel en cohérence avec les composantes du territoire. Ce hameau accroché aux bords du plateau agricole constitue un belvédère exceptionnel sur la vallée. Ce tissu propose une coupe paysagère entre la vallée, le parc du château de Wailly, la place de l'Eglise et le moulin dans la vallée. Et de l'autre, une organisation avec le plateau agricole et la forêt de Wailly (marqué par un trident boisé).

Ce hameau est à protéger à l'échelle de son tissu urbain et de son paysage environnant. Cette présence de la vallée reste identifiable depuis le cœur de la commune. Depuis le grand territoire, le clocher marque le repère du hameau ainsi que l'axe paysager et patrimonial. Ce hameau s'identifie avec son paysage environnant.



HAMEAU DE LUZIERES :

Ce hameau propose un paysage rural et patrimonial inscrit au cœur de la vallée de la Selle. Ce hameau s'est inscrit à la confluence de la vallée sèche et la vallée de la Selle.

Il propose au cœur de la commune un château avec une grande perspective paysagère entre l'axe du château et de la vallée.

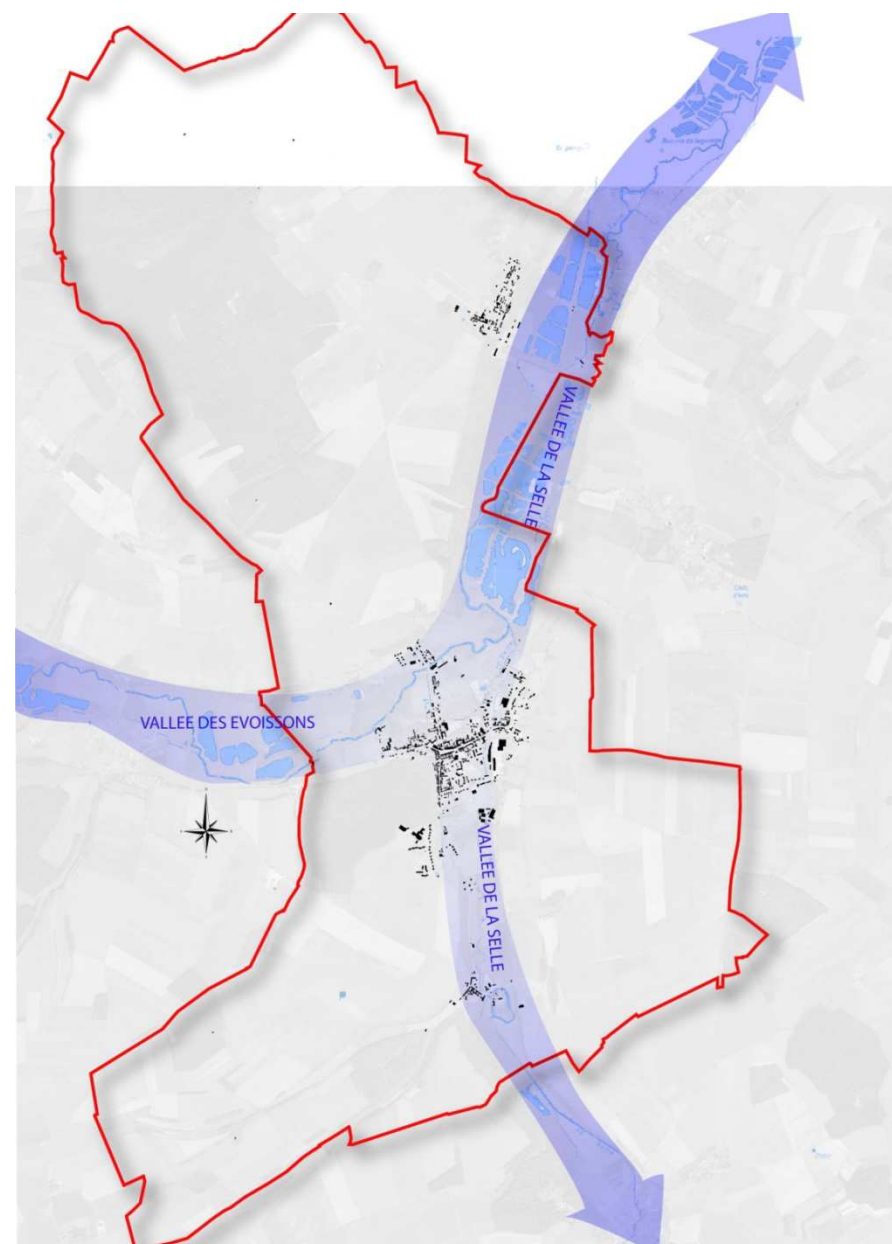
Ce hameau est à protéger à l'échelle de son tissu urbain et de l'axe de la vallée. Cette identité urbaine met en valeur le hameau et son paysage. Cette présence de la vallée reste identifiable depuis le cœur de la commune.

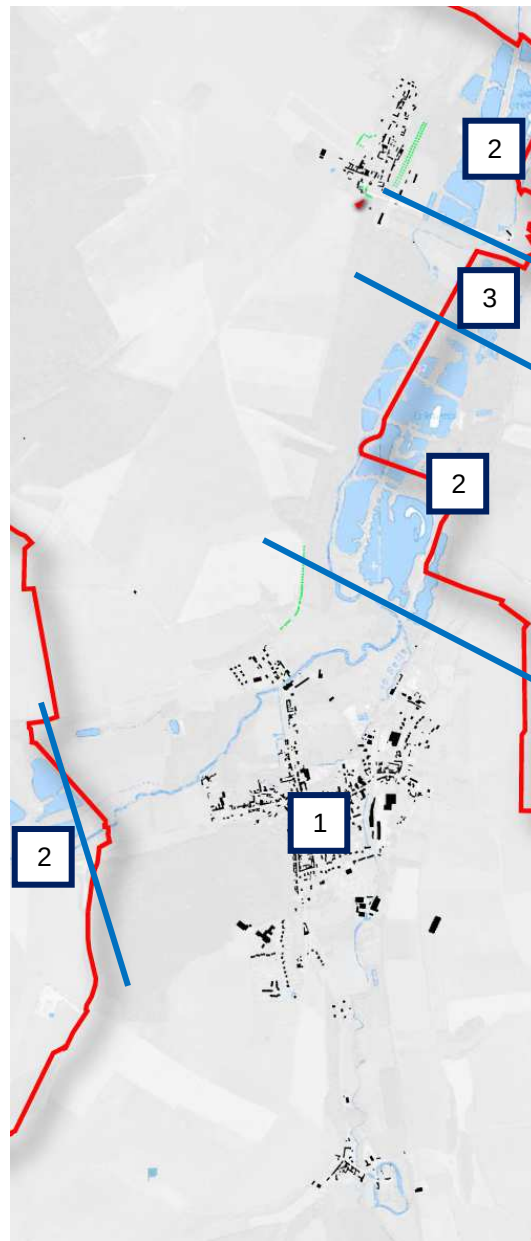
2- LA PRESENCE DE L'EAU

La rivière la Selle est située au sud-ouest d'Amiens. La rivière dessine véritablement la vallée. Elle est l'un des affluents de rive gauche de la Somme qui coule à peu près dans une direction sud-ouest/nord-est. Elle reçoit la rivière des Évoissons près de Conty. Elle est longue de 36 km, dont 9 km situés dans le département de l'Oise. Elle prend sa source dans la craie du village de Catheux dans l'Oise pour ensuite rejoindre la rivière de Somme au Nord-ouest d'Amiens. Sa situation lui permet donc d'être en relation directe avec la proximité de la ville d'Amiens. Le relief de la rivière de la Selle est également à signaler. Il est important de rappeler que la rivière présente une pente presque uniforme sur tout son trajet : sur 36 km, sa pente est de 2 m 20/km. Ce sont les nappes phréatiques qui influencent le débit de la Selle, et qui, de ce fait, est très régulier.

La présence de l'eau est multiple au cœur du territoire communal. Le parcours de l'eau a construit l'histoire et l'identité urbaine de la commune. Nous avons identifié plusieurs séquences dans le parcours de l'eau de la Selle et des Evoissons (voir page suivante).

La végétation est très présente dans ce paysage humide.





Elle prend souvent la forme de haies arborées qui structurent les perceptions, voire ferment le paysage par des effets de coulisses visuelles. Ces haies accompagnent les limites parcellaires, les chemins, les fossés, elles cadrent des vues parfois.

1-Traversée urbaine des rivières dans la commune.

La rivière de la Selle et des Euissons se rejoignent au Nord de la commune. La rivière des Euissons passe sur la limite Nord de la commune tandis que la Selle accompagne les espaces publics à l'Est de la commune. L'eau a constitué les limites de la commune par rapport au tissu ancien. Les extensions urbaines se sont affranchies de cette limite naturelle. Le parcours de l'eau constitue à ce jour un accompagnement des espaces publics. Il se présente le long des voiries, au pied de l'église, ...

L'eau a permis aussi l'industrialisation de la commune (témoignage de moulins, ...) et a confirmé la forme urbaine. La présence de l'eau est aussi marquée par ses prairies et sa végétation liée à un registre humide (Saules, Aulnes, ...). La carte de Cassini confirme que le tracé du parcours de l'eau a peu évolué sur cette séquence. Elle est majoritairement marquée par l'urbanisation ainsi que les prairies humides.

2- Etangs :

Cette séquence est marquée par un paysage artificiel constitué d'étangs à vocation de loisirs et touristiques. La carte de Cassini confirme la mutation de cet espace depuis le XVIIIème siècle. A l'origine, cet espace était marqué par les tourbières et les marécages. Elle est marquée par la présence des étangs destinés aux loisirs.

La présence de l'eau est renforcée par la présence végétale liée à un registre humide (Saules, Aulnes, peupliers, ...). Il s'agit d'un paysage semi ouvert. Depuis les RD8, nous percevons occasionnellement des perspectives vers les étangs.

3- Marais :

Cette séquence est marquée par un paysage boisé et marécageux. C'est un paysage majoritairement fermé depuis la RD8. Elle est constituée de plantes au registre humides (Aulnes, Saules, ...). Nous constatons une mutation progressive de la palette végétale vers des peuplements mono spécifiques (peupleraies, ...).

3- IDENTITE PAYSAGERE DE LA COMMUNE

a) Les surfaces agricoles et prairies aux abords du village

Le territoire de la commune présente une répartition claire des espaces à vocation agricole. Ils sont situés sur le plateau ainsi que sur le versant. Il s'agit d'un paysage ouvert qualifié d'openfield (sans haies). Cette ample étendue qui offre des perspectives, des dégagements sur les horizons agricoles apporte un contraste avec le maillage dense de la vallée et le bâti du village.

Cette entité paysagère offre une respiration entre les communes et identifie les limites végétales ainsi que les horizons de la commune.

A la rencontre avec le village et la vallée, ce paysage d'openfield se transforme rapidement en pâturages bordés de haies arborées ou taillées affirmant ainsi le caractère verdoyant et humide de la commune de Conty. Ce paysage en herbe apparaît rapidement avec la présence de l'eau.

Bien préservées, les surfaces agricoles constituent une transition paysagère entre le tissu urbain et le grand paysage agricole de la vallée. Les ouvertures visuelles font office de trait d'union entre le village et les coteaux cultivés.

Les habitations se sont constituées majoritairement sur le bord des RD pour des raisons pratiques, laissant les prairies et le tissu hydraulique à l'arrière.

La traversée de l'eau marque également des couloirs visuels sur la vallée depuis la commune : Couloirs qui peuvent être exploités pour diversifier le paysage villageois. Aussi, ils créent des respirations visuelles et contribuent au caractère rural et verdoyant du lieu.



LEGENDE

- Espaces humides (étangs, prairies humides, ...)
- Espaces boisés (forêt de feuillus, ...)
- Espaces ouverts et agricoles (cultures, prairies, ...)

b) Les boisements

Sur la commune, il existe deux formes de boisements :

- Les surfaces boisées occupant les versants de la vallée ainsi que quelques lignes de crêtes des plateaux (Bois de Wailly et bois de Conty). Un débordement s'opère sur le haut du versant permettant ainsi de constituer les limites végétales du plateau agricole. Un mitage forestier se constitue au Nord de la commune autour du vallon sec. Il est composé essentiellement d'essences indigènes (hêtres, chênes...). Ces boisements ont un intérêt patrimonial intéressant.
- Les surfaces boisées dans la vallée de la Selle sont marquées par une végétation humide de type Saules, Frênes, Aulnes, Cependant, la dominante végétale est marquée par l'activité humaine suite aux multiples plantations de peupliers. Cette typologie de boisement banalise progressivement le paysage en fond de vallée.

c) Les Espaces humides

La végétation est très présente dans ce paysage humide.

Elle prend souvent la forme de haies arborées qui structurent les perceptions, voire ferment le paysage par des effets de coulisses visuelles.

Dynamique

Le paysage de la commune a peu évolué au cours du siècle passé. Les boisements ont aussi assez peu évolué sur le plateau et les versants, le paysage reste majoritairement authentique. Cela dit, nous pouvons constater une mutation de la présence de l'eau au cœur de la vallée de la Selle (Des marais aux étangs). Nous constatons une homogénéité progressive de la palette végétale.



Carte Etat maior 1820 - 1866

d) L'urbanisme végétal

Le maillage des haies de la vallée englobe le tissu urbain et contribue à la silhouette végétale de la commune. Elles sont intéressantes à la fois pour leur rôle paysager, faunistique. Les essences qui les composent sont parfois indigènes : saules têtard, frênes, Aulnes glutineux, ... Ce tissu végétal, qu'il soit privé ou public est d'une grande importance pour l'identité communale. Les lisières végétales aux abords des bâtiments ont été érodées depuis les dernières décennies suite aux divers développements urbains.

Sur le territoire de la commune, il existe 2 grandes typologies de haies indigènes :

- Les haies champêtres aux formes libres ou « haies arborées » : héritage du paysage traditionnel, sont localisées dans la vallée. Elles se composent d'essences locales et peuvent mixer arbustes et arbres de hauts jets.
- Les talus plantés ou rideaux picards sont inscrits sur les versants de la vallée et des vallons secs. Héritage de l'activité agricole, elles ont une valeur paysagère et écologique importante entre la vallée et le plateau. Elles ont aussi un rôle important pour ralentir les ruissellements des eaux pluviales et permettent la mise en culture des versants de la vallée.

Les talus plantés ou rideaux picards (Identité végétale de la commune à préserver et protéger)

Ces haies sont inscrites sur les versants de la vallée et des vallons secs. Héritage de l'activité agricole, elles ont une valeur paysagère et écologique importante entre la vallée et le plateau. Elles ont aussi un rôle important pour ralentir les ruissellements des eaux pluviales et permettent la mise en culture des versants de la vallée

Ces haies proposent deux strates végétales : les arbres (frênes, chênes, charmes, ...) et les arbustes (sureaux, aubépines, prunelliers, ...).



Haies libres et arborées (Identité végétale de la commune à préserver et protéger)

Les haies en forme libres accompagnent les chemins agricoles, chemins de randonnées et les prairies dans la vallée. Elles ont un rôle écologique et paysager fort. Elles contribuent fortement à l'identité de l'auréole villageoise. Ces haies proposent deux strates végétales : les arbres (frênes, saules, aulnes,) et les arbustes (sureaux, aubépines, ...).

Arbres isolés remarquables (Identité végétale de la commune à préserver et protéger)

Les arbres isolés ont principalement un intérêt patrimonial compte tenu de leur âge et de l'impact visuel qu'ils ont dans la commune.

Certaines espèces sont exceptionnelles dans la commune notamment sur la place de l'église de Wailly. Ils signalent la présence de maisons, de bâtiments remarquables dans le paysage. Les arbres isolés ou en bosquets apportent une grande richesse au village car ils présentent souvent des spécimens de grande taille aux essences diversifiées.



Alignements d'arbres identitaires



Les alignements sont souvent anciens et font partie du caractère identitaire de la commune. Ils sont souvent situés aux entrées de la commune ou le long d'une allée d'un château qualifiant celles-ci.

Plutôt rares dans la commune, ils apportent un rythme urbain et une séquence paysagère entre le tissu urbain et le grand paysage. Ils sont identitaires notamment par leur forme alignée et l'espacement régulier entre les arbres.

Ces alignements apportent une valeur paysagère importante. Ils devront être protégés dans le cadre de l'AVAP.

Le rond forestier



Ce « rond forestier » est une forme végétale construite par l'homme, à l'entrée du hameau de Wailly. Un départ de 3 chemins (Trident) ouvrant ainsi vers l'horizon agricole. Cet élément paysager est à préserver et protéger.

Les Larris

Sur les dénivellations les plus fortes (non exploitable par l'agriculture), nous trouvons des friches herbeuses désignées en Picardie sous le nom de « larris ». Ces larris sont accompagnées parfois de talus plantés.

Ces espaces représentent un véritable conservatoire pour la flore héliophile et calcicole indigène. Les larris picards occupent une place essentielle dans la diversité floristique des versants abrupts de la commune. Mais, la recolonisation ultérieure des larris par les arbustes et arbres ainsi que le manque d'entretien accentuent le recul de ces espaces et met en périls ces paysages.



L'identité rurale est totalement absente à l'échelle de l'espace public. La

4- OCCUPATIONS HUMAINES ET TRAMES VIAIRES

En analysant l'évolution de la ville ces 50 dernières années, on observe que son extension sur le territoire a relativement peu évolué.

Le village s'est développé au croisement de nombreuses RD

Les constructions de cette époque se sont majoritairement faites d'un bâti avec façade sur rue.

Les constructions apparues au cours de 50 dernières années se sont faites le long des routes existantes, comblant les dents creuses et fermant progressivement les fenêtres visuelles sur la vallée depuis le cœur de la commune.

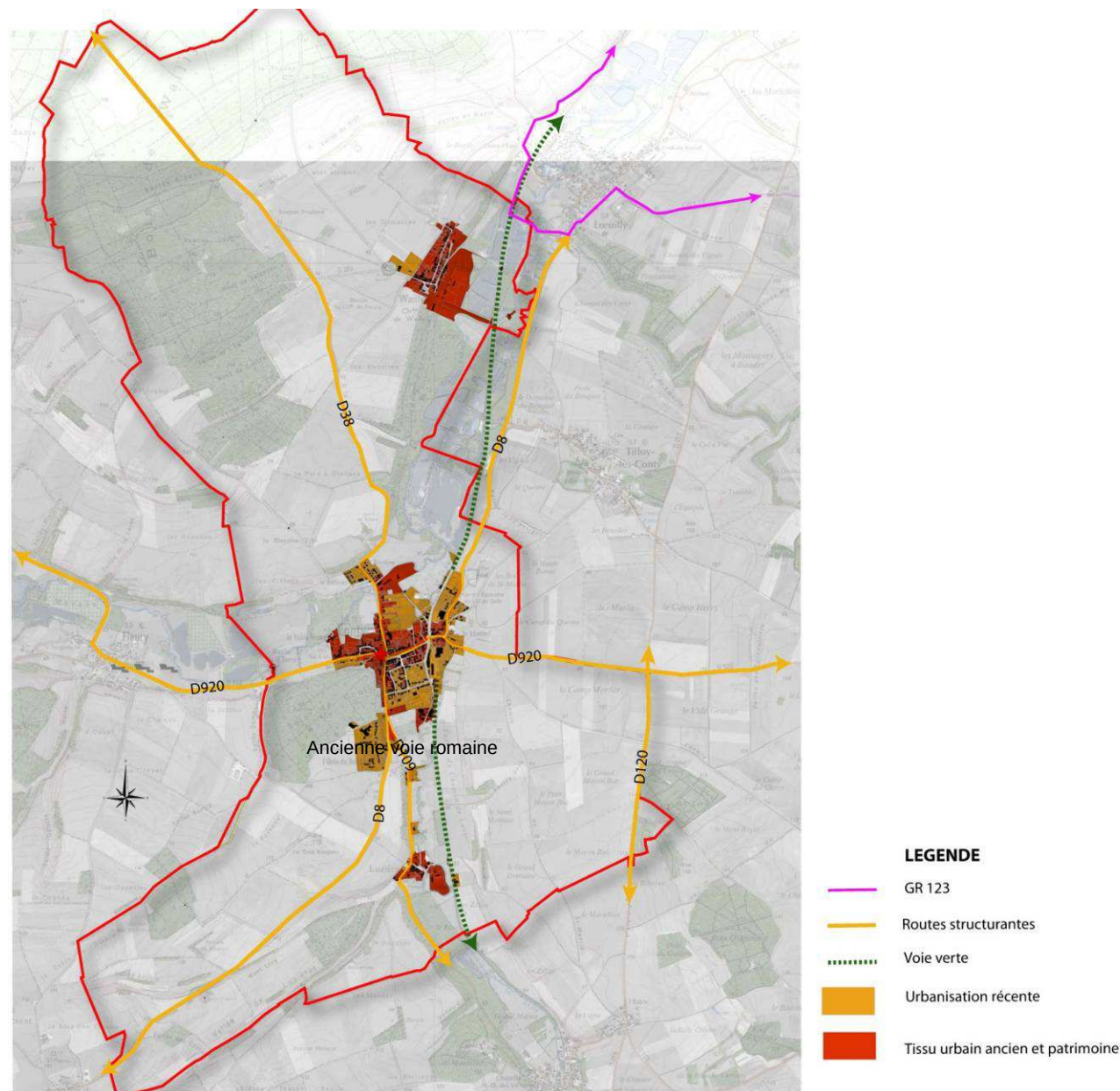
Ces nouveaux bâtiments ont une typologie de pavillons accompagnés d'un jardin à l'entrée et d'une haie horticoles

a. Implantation de la trame viaire dans son paysage

Routes principales D38, D8, D920, D109 et D120

Le réseau viaire de la commune s'est construit au croisement de 4 départementales. La D920 traverse la commune. Celle-ci longe la vallée des Evoissons pour ensuite traverser la vallée de la Selle et ainsi rejoindre le plateau agricole. La D8, longe la vallée de la Selle, au pied du versant. Cette départementale se croise avec la D920 au cœur de la commune. La D38, traverse le plateau agricole entre le hameau et le bois de Wailly. La D109 relie le Hameau de Luzières à Conty. Tandis que la D120, ancienne voie romaine longe la ligne de crête du plateau agricole.

Ces routes départementales se présentent comme une chaussée large mais sans espace réservé aux piétons et des courbes tendues qui permettent l'accélération des véhicules.



séquence marquée par les entrées de ville est peu identifiable à l'échelle de l'espace public.

Le tissu viaire secondaire aux dimensions rurales

Autour des départementales, la commune a développé un réseau de voies secondaires. Ces voies constituent le lien entre les Départementales. La commune a épaissi son tissu bâti autour de ces voies secondaires.

Il s'agit de voies sinueuses reliant des entités paysagères ou d'autres communes implantées dans la vallée ou sur le plateau.

Au contraire, les abords de certaines rues perdent progressivement l'identité villageoise par l'usage de matériaux non caractéristiques des lieux : Bordures de trottoir de ville, revêtement importé...

A d'autres endroits la place du piéton passe en second plan, les trottoirs sont marqués de discontinuités.

Les chemins agricoles et sentiers piétons

Il existe quelques chemins à usage agricole reliant ainsi les parcelles agricoles ou marais au tissu viaire de la commune. Les chemins agricoles se trouvent dans le prolongement du tissu viaire secondaire et relient les grandes entités paysagères. Ils sont accompagnés par une densité végétale (haies, vergers, ...).

Il existe très peu de sentiers piétons à l'intérieur du village permettant de découvrir la richesse des ambiances de celui-ci.

Le chemin de fer

Il existe une ancienne ligne de chemin de fer traversant la commune. Cet axe passe à la limite Est de la commune ainsi qu'au cœur de la vallée de la Selle.

Cette ancienne ligne de chemin de fer a actuellement un rôle de voie verte.

5- VUES REMARQUABLES

Malgré un paysage relativement fermé, des vues lointaines se dégagent ponctuellement et des points de repère se distinguent :

- L'église du centre-bourg apparaît comme le point de repère majeur.
- L'église de Wailly se perçoit depuis le plateau agricole ainsi que dans la coupe de la vallée de la Selle.
- Le Hameau de Luzières est discret dans la vallée

Les espaces agricoles disposés autour de la commune proposent de nombreuses vues sur la commune.

Les vues sont diversifiées selon le positionnement de l'observateur dans la commune. Elles réunies des paysages de structures agraires d'une grande cohérence.

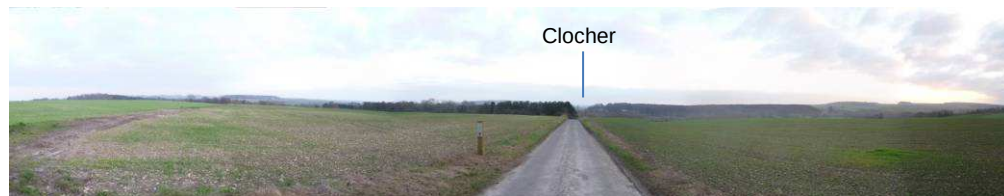
Outre les sites signalés, les paysages de la vallée découvrent depuis les voies d'échange implantées sur les coteaux encadrant la vallée.

Le fond de vallée s'appréhende par les départementales 920 et D8. Le parcours gagne à être complété par le GR et par les points de vue offerts par les multiples chemins communaux qui franchissent de part en part la vallée.

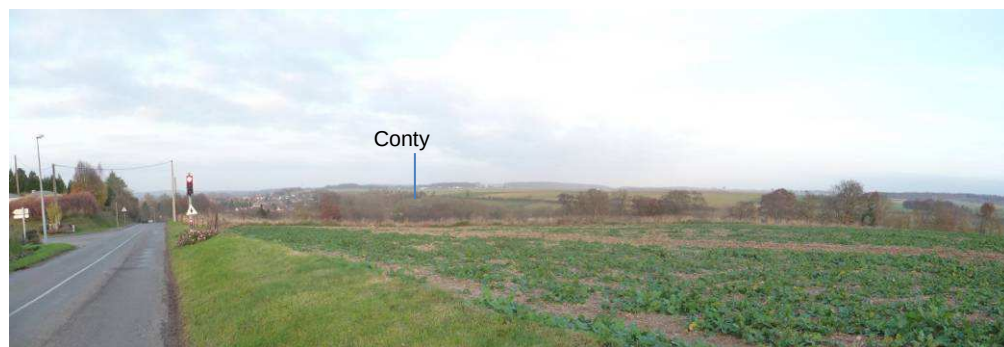


Plusieurs vues emblématiques composent la commune :

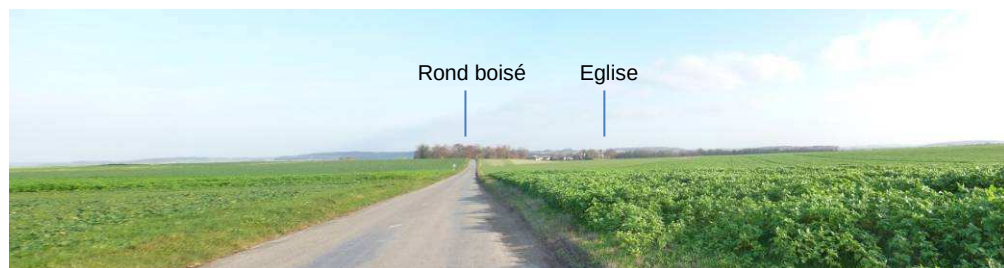
VUE 1 / Panorama en direction de la commune de Conty.



VUE 2 / Panorama en direction de la commune de Conty.



VUE3 / Panorama en direction du hameau de Wailly.



VUE4 / Panorama en direction du hameau de Luzières.



VUE5 / Panorama en direction du hameau de Conty depuis la RD920

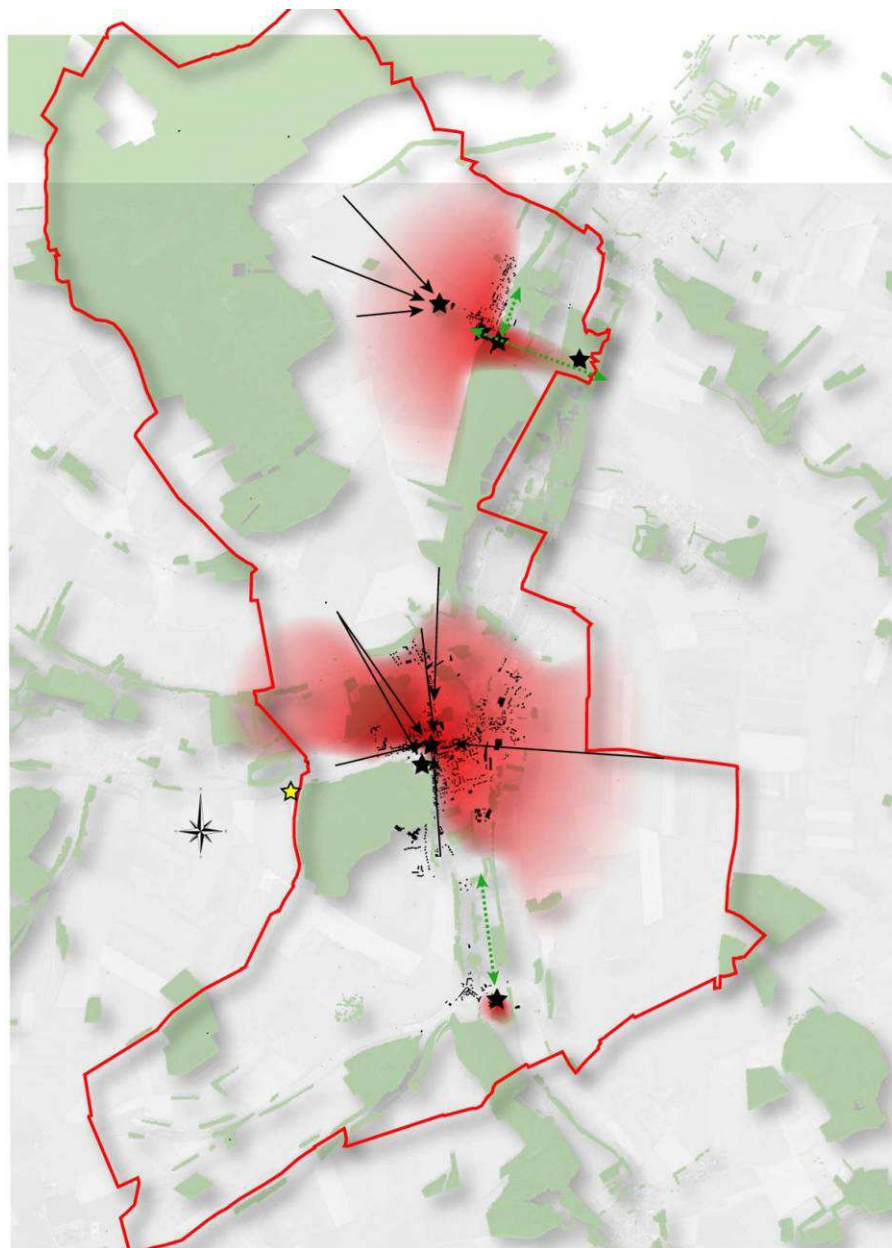
6- COVISIBILITES ENTRE PATRIMOINE ET PAYSAGE

La commune possède de nombreux bâtiments remarquables. Ces bâtiments composent pleinement avec les paysages environnants. Les 3 entités urbaines de la commune composent avec la vallée de la Selle.

- 1- La commune de Conty, confirme son rôle de ville à la confluence des 2 vallées. L'église constitue le point de repère urbain dans la commune et ses vallées.

Le schéma ci-joint évalue l'aire de perception des points de repères de la commune sur le territoire. Certains bâtiments comme l'église ont une portée visuelle jusque sur les plateaux.

- 2- Le hameau de Wailly possède une double perception
Depuis le plateau agricole : perception sur la silhouette urbaine et paysagère avec l'église et son rond boisé à l'entrée du hameau. Depuis la vallée de la Selle, une perception de coupe de la vallée dans l'axe du parc du château et l'église du hameau. L'Eglise marque le lien repère entre le plateau et la vallée.
- 3- Le hameau de Luzières est discret et possède peu de points de repères. L'axe paysager dans l'axe du château constitue l'unique point de covisibilité entre le patrimoine et le paysage.



LEGENDE

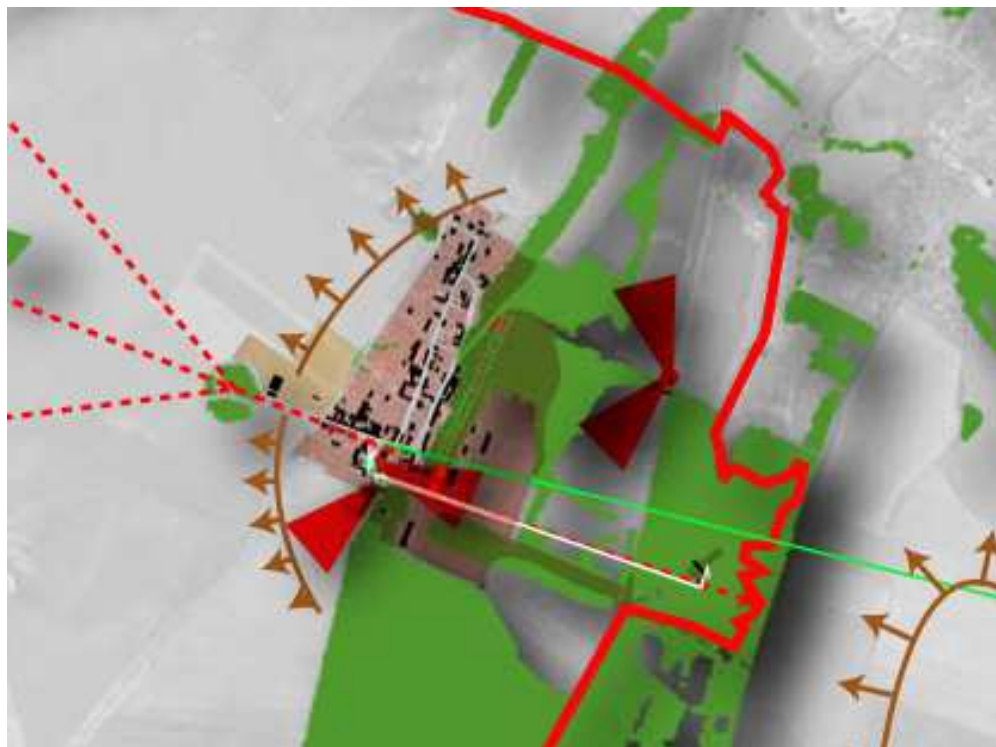
- Espaces boisés (Obstacle visuel)
- Composition paysagère élevée entre le patrimoine bâti et le paysage
- Perspectives visuelles sur les points de repères de la commune
- ★ Repère visuel peu qualitatif
- ★ Repère visuel qualitatif (patrimoine bâti et paysager)
- Aire de covisibilité des églises sur le paysage

a. Zoom sur Conty



Des vues lointaines s'ouvrent depuis le cœur de la commune et parfois entre deux bâtiments. Ces vues se dégagent vers une ligne de crête ou un fond de vallée

b. Zoom sur Wailly : les abords du château



Un château discret, mais une présence du site via le paysage.

L'allée qui mène au château possède un charme rural et romantique. Elle est marquée par une drève affirmant ainsi l'entrée principale du parc du château.

Elle est privée et réservée aux châtelains. Ce parcellaire particulier est visible sur le cadastre.

Les chemins ruraux environnants et leur aspect participent à la qualité du site du parc du château. Autour du château, les chemins devront être préservés.

La vue vers la vallée depuis le château : une silhouette de territoire à préserver, une vue en belvédère à préserver (vue lointaine) depuis la place de l'église.

Un axe urbain et paysager Nord/Ouest – Sud/Est structure l'organisation du Hameau. Cet axe devra être maintenu et protégé.

La vue depuis le plateau agricole propose une couronne végétale faisant émerger l'entrée du hameau via un îlot arboré ainsi que le clocher de l'église. Le château n'est pas visible.



Depuis la vallée, le château est peu visible. Les peuplements mono spécifiques camouflent progressivement les grandes perspectives du parc et du château. Les bâtiments du château sont quant à eux quasiment invisibles.



Vue depuis le chemin d'Amiens



Vue depuis l'église vers le grand paysage



c. Zoom sur Luzières



Ce hameau reste discret derrière les lignes de crêtes du grand paysage. Il s'articule à la confluence du vallon sec ainsi qu'avec la vallée de la Selle.

Le château de Luzières, situé au cœur de la vallée de la Selle marque la centralité du bourg entre le tissu bâti et la voie verte.

Contrairement aux deux autres entités urbaines, le Hameau s'inscrit au cœur de la vallée. Il y a d'ailleurs une forte présence de l'eau, le cadastre indique que la Selle passe autour du site du château. D'ailleurs, le pont, la végétation, ... confirme ce rapport et ce jeu à l'eau.

Une végétation sous la forme de hautes haies arborées et de boisements qui cloisonne le paysage. Une orientation paysagère s'inscrit dans l'axe du château et de la vallée. Il est donc indispensable de préserver le site du château ainsi que cet axe paysager. Il n'existe pas de point de repère urbain sur ce bourg depuis le grand paysage.

La voie verte passe à l'Est du site.



Vues sur le château de Luzières



- Vue dans la perspective du château

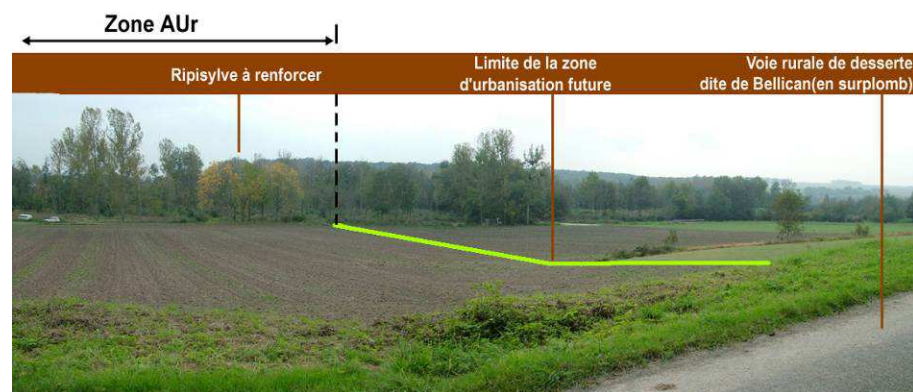


Vue depuis le calvaire vers l'arrière du château

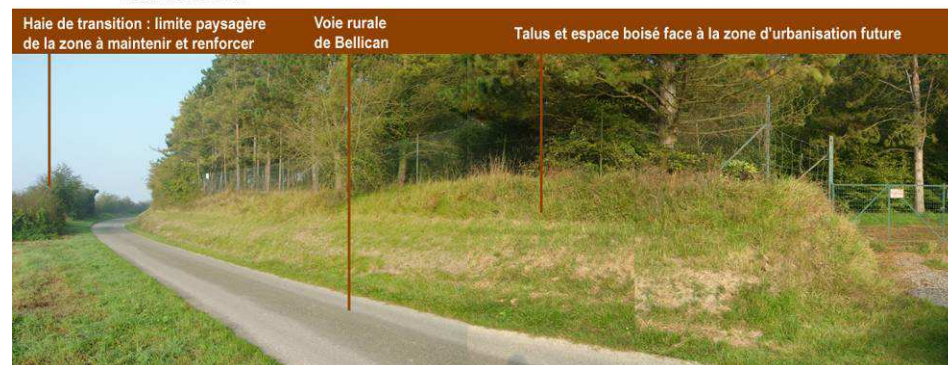


7- LES PRINCIPAUX SECTEURS D'EXTENSION DU PLU

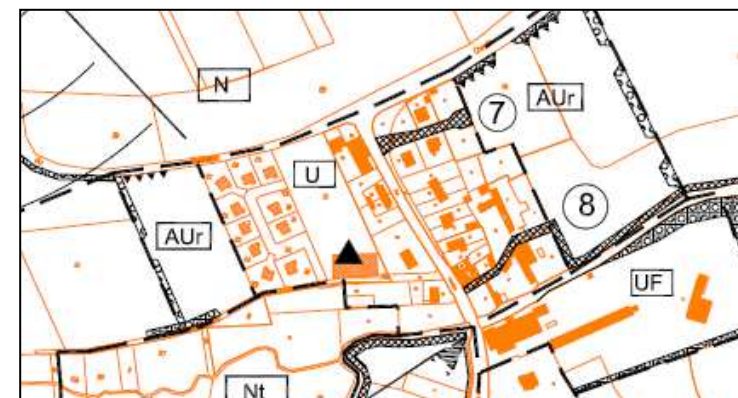
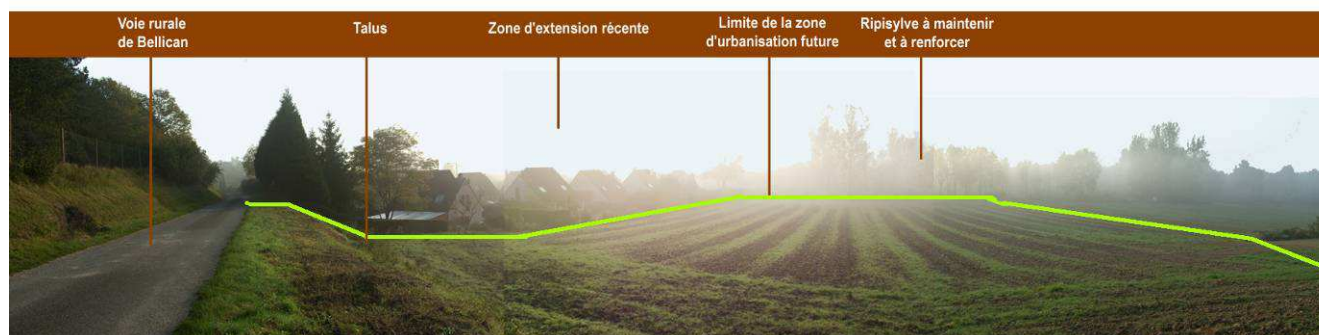
VOIE RURALE DU BELLICAN Ouest



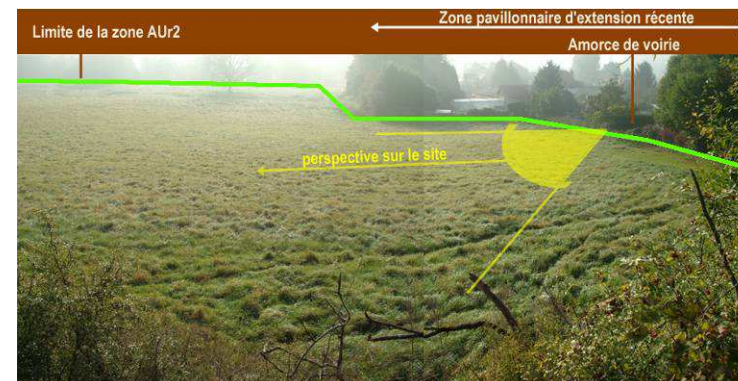
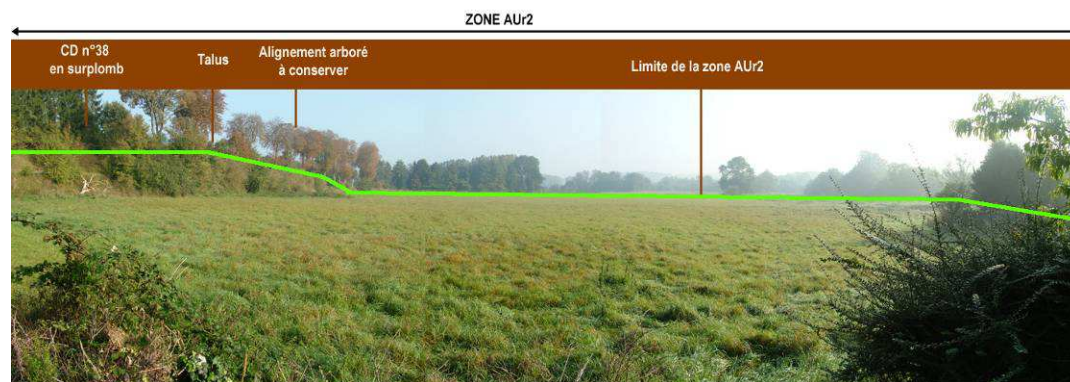
SORTIE DE VILLE



ENTREE DE VILLE

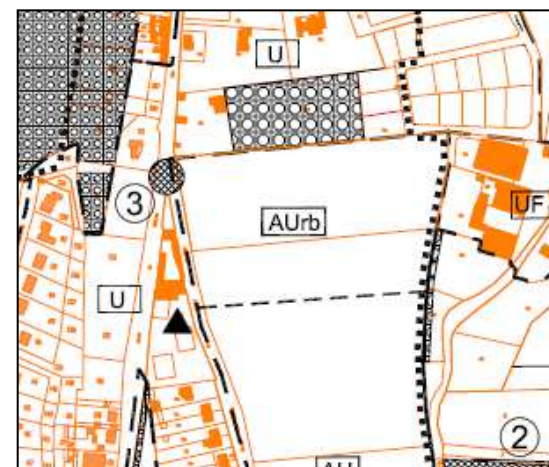


CONSTAT	ENJEUX
- La zone AUr se situe en limite de zone urbaine : en limite d'une zone d'extension récente avec un bâti représentatif de l'occupation pavillonnaire (en opposition du centre dense). - La zone se situe en entrée de ville : une haie limite de la voirie de desserte (voie rurale de Bellican) - o compose la limite paysagère de la zone d'urbanisation future - Le site se situe en contrebas de la voie d'accès (terrain fortement encaissé avec un talus important) - Voirie d'accès et desserte au site (voie rurale du Bellican) étroite et en surplomb par rapport à la zone d'urbanisation future. - A proximité d'un affluent des Evoissons : présence d'une ripisylve arborée et arbustive (végétation de bord de berge) avec reliquat qui limite le terrain sur la partie Sud. - Terrain en pente : déclivité vers « les Evoissons », zone de ruissellement. - Le terrain est concerné par l'activité agricole : terrain cultivé	- Favoriser l'intégration/ la liaison de la zone d'urbanisation future au regard de l'entité urbaine en proximité (notamment en terme de gabarit et de hauteur). - Maintenir, renforcer la haie le long de la voie rurale du Bellican - o qui contribue à accompagner le visiteur vers le bourg, - o qui marque la transition entre un espace non construit agricole et espace bâti. - Traitement du talus : limiter les percements (une seule voie d'accès sur la voie rurale du Bellican.) - Gestion des flux existants et futurs : échelle locale - vallée des Evoissons recensée en tant que zone humide (Cf : SDAGE) : mesurer les incidences avec le terrain concernée (en partie basse). - Préserver la ripisylve et la renforcer dans son principe sur la partie sud de la zone car elle : - participe à l'intégration de la zone d'urbanisation future. - constitue un élément de diversification dans le paysage - constitue un corridor écologique - a une vocation écotone (zone tampon et interface entre territoire cultivé et le cours d'eau) - limite l'érosion des berges - participe à l'écrêtement de l'onde de crue (réservoir temporaire) - Respecter les déclivités du terrain : ne pas remblayer - Trouver les formes du parcours et du stockage de l'eau en cohérence avec les pentes naturelles du site et préserver une certaine perméabilité de la zone : favoriser les engazonnements et limiter les étanchements des zones non construites de manière à : - conserver des zones d'infiltration - favoriser le caractère verdoyant du site. - Maintenir le caractère verdoyant du site : traitement végétal de la clôture.

CD n° 38

CONSTAT	ENJEUX
- La zone AUr se situe en limite de zone urbaine : en limite d'une zone d'extension récente avec un bâti représentatif de l'occupation pavillonnaire (en opposition du centre dense). Une amorce de voirie en limite de site permet une perception globale de la zone d'urbanisation future. - La zone se situe en entrée de ville avec un alignement arboré en limite de la voirie de desserte (Chemin départemental n°38) - o compose la limite paysagère de la zone d'urbanisation future - Le site se situe en contrebas de la voie d'accès (terrain fortement encaissé avec un talus important qui favorise son insertion dans le site) - Voirie d'accès et desserte au site (CD n°38) sinueuse et en surplomb par rapport à la zone d'urbanisation future : perspective visuelle importante sur le site. - La zone longe le cours des Evoissons : présence d'une ripisylve arborée et arbustive (végétation de bord de berge) qui limite le terrain sur la partie Sud. - Le terrain est concerné par l'activité agricole : terrain pâturé. - Présence d'une perspective sur le site depuis le coteau opposé	- Favoriser l'intégration/ la liaison de la zone d'urbanisation future au regard de l'entité urbaine en proximité (notamment en terme de gabarit et de hauteur et de connexion viaire : bouclage). Maintenir les alignements arborés le long du CD 38 - o contribue à accompagner le visiteur vers le bourg, - o marque la transition entre un espace non construit agricole et espace bâti, - Traitement du talus : pas de percement du talus - Favoriser l'insertion des constructions nouvelles : traitement végétal de l'interface entre zone d'urbanisation future et grand paysage - Gestion des flux existants et futurs : échelle locale et territoriale. - vallée des Evoissons recensée en tant que zone humide (Cf : SDAGE) : mesurer les incidences sur le terrain concerné (en partie basse). - Préserver la ripisylve et la renforcer dans son principe sur la partie sud de la zone car elle : - participe à l'intégration de la zone d'urbanisation future. - constitue un élément de diversification dans le paysage - constitue un corridor écologique - a une vocation écotone (zone tampon et interface entre territoire cultivé et le cours d'eau) - limite l'érosion des berges - participe à l'écêtement de l'onde de crue (réservoir temporaire) - Préserver une certaine perméabilité de la zone : favoriser les engazonnements et limiter les étanchements des zones non construites de manière à : - conserver des zones d'infiltration - favoriser le caractère verdoyant du site. - Maintenir le caractère verdoyant du site : traitement végétal de la clôture. - une attention particulière doit être portée au traitement architectural des constructions et des toitures notamment en terme de couleur au vu des perceptions sur le site depuis le coteau opposé..

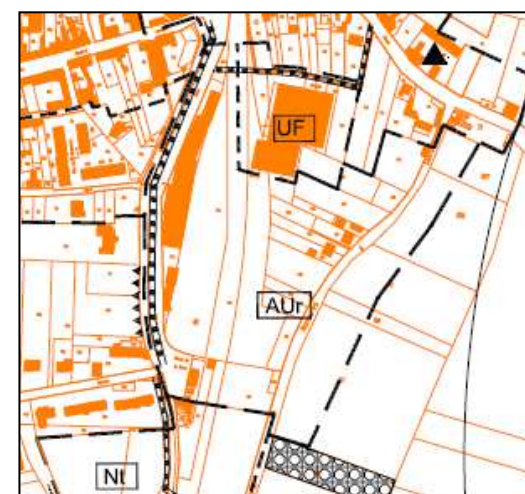
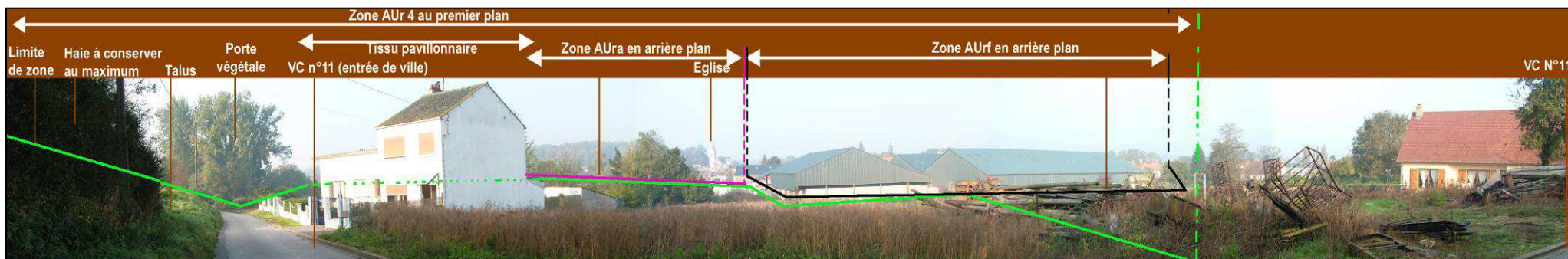
VC n°109



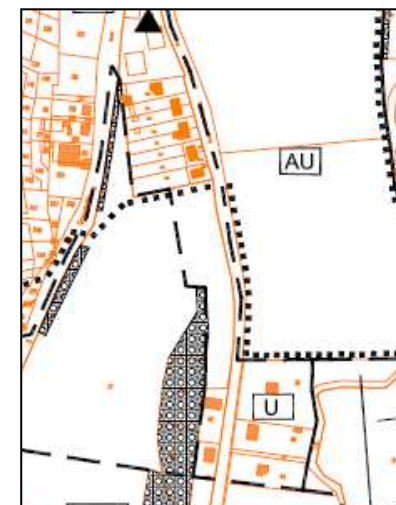
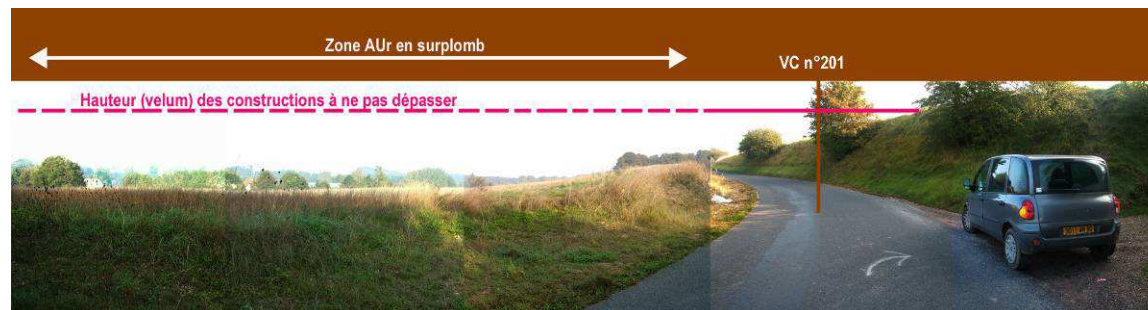
CONSTAT	ENJEUX
- Les zones AU/AUr se situent en limite de zone urbaine : en limite d'une zone d'extension récente qui vient achever l'urbanisation dense du centre ancien. - La zone se situe en entrée de ville avec un alignement arboré en limite de la voirie de desserte (Chemin départemental n°109) - Le site se situe en contrebas de la voie d'accès (terrain légèrement encaissé avec un talus planté) - Voirie d'accès et desserte au site (CD n°109 vers Luzières) sinueuse et en surplomb par rapport à la zone d'urbanisation future : perspective visuelle importante sur le site. - La zone longe le cours de la Selle : présence relictuelle d'une ripisylve arborée et arbustive (végétation de bord de berge) qui limite le terrain sur la partie Sud. - Les terrains sont marqués par une dominante végétale et sont concernés en partie par l'activité agricole (terrain pâturé). Une prairie a été plantée.	- Favoriser l'intégration/ la liaison de la zone d'urbanisation future au regard de l'entité urbaine en proximité (notamment en terme de gabarit et de hauteur). - Maintenir le traitement de l'espace public : conserver l'alignement arboré le long du CD 109 - Favoriser l'insertion des constructions nouvelles : traitement végétal des clôtures - Gestion des flux existants et futurs : échelle locale et territoriale. - vallée de la Selle recensée en tant que zone humide (Cf : SDAGE) : mesurer les incidences sur les terrains concernés. - Préserver une certaine perméabilité de la zone : favoriser les engazonnements et limiter les étanchements des zones non construites de manière à : - conserver des zones d'infiltration - favoriser le caractère verdoyant du site. - Préserver la ripisylve et la renforcer dans son principe (sur la partie Est de la zone) car elle : - participe à l'intégration de la zone d'urbanisation future. - constitue un élément de diversification dans le paysage - constitue un corridor écologique - a une vocation écotone (zone tampon et interface entre territoire cultivé et le cours d'eau) - limite l'érosion des berges - participe à l'écêtement de l'onde de crue (réservoir temporaire) - Maintenir le caractère verdoyant du site : traitement végétal de la clôture.

VC n°11

Porte végétale (Entrée / sortie de ville) VC N°11



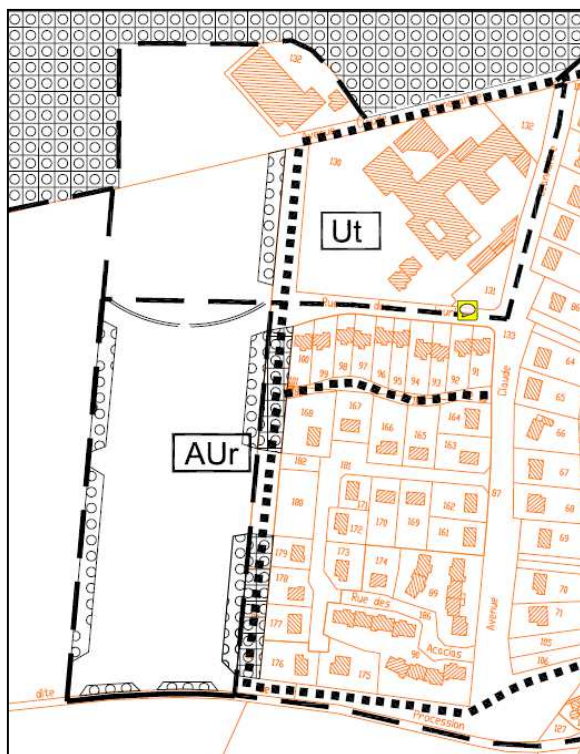
CONSTAT	ENJEUX
- Les zones Aura/AUrf et AUr4 (liées les unes aux autres) se situent en limite de zone urbaine : en limite d'une zone d'extension récente qui vient achever l'urbanisation traditionnelle en mutation. Quelques habitations récentes (tissu pavillonnaire) sont comprises dans la zone AUr4 - Une partie des terrains de la zone AUr4 se situent sur un plateau en déclivité vers la Voie Communale n°11. Ce plateau surplombe la partie agglomérée, un talus escarpé constituant une rupture franche avec la VC N°11. - Voirie d'accès et desserte au site (Voie communale n°11) étroite et en surplomb par rapport à la zone d'urbanisation future : perspective visuelle importante sur le site. Des perspectives sur l'église s'offrent également depuis cette voie. - La zone AUr4 se situe en entrée de ville : une porte végétale marque l'interface entre espace non bâti et future zone d'urbanisation future. - Les terrains sont marqués par une dominante végétale et sont concernés en partie par l'activité agricole (terrain pâturé et cultivé), des jardins ...	- Favoriser l'intégration/ la liaison des zones d'urbanisation future entre elles mais aussi au regard des entités urbaines en présence : traitement des franges. - Gestion des flux existants et futurs : échelle locale et territoriale. - Ne pas multiplier les accès sur la voie communale n°11 et limiter les percements du talus. - Maintenir le caractère verdoyant du site : traitement végétal de la clôture. - Favoriser l'insertion paysagère des constructions (et notamment sur le plateau au dessus du talus largement perceptible depuis le grand paysage) par un traitement architectural (hauteur, gabarit, couleurs d'enduit, de toiture, formes des toitures...). - Composer un parti d'aménagement qui laisse filtrer les vues sur l'église (point d'appel) - Maintenir le caractère verdoyant du site : traitement végétal de la clôture - Conserver au maximum la végétation existante sur le site. - Maintenir la porte végétale en entrée de ville - Préserver la composition urbaine de la place de la Gare



CONSTAT	ENJEUX
- La zone AUr se situe en limite de zone urbaine et plus particulièrement en limite d'une zone d'extension récente de tissu traditionnel. - La zone se situe sur le coteau. Le modelé de celui-ci s'organise suivant un relief en escalier, la zone constituant une surface en déclivité entre deux ruptures de pentes constituées par des talus. Cette zone est ainsi talutée sur ces limites viaires et surplombe de fait les Chemin départemental n°8 et Voie communale n°201. - Présence d'un talus planté et relativement escarpé le long du CD n°8. Des perspectives sur l'espace aggloméré et sur l'église (point d'appel) s'offrent également depuis cette voie. - La zone se situe en entrée de ville - L'accès au cimetière marquée par des haies arbustives constituent une première transition végétale au regard de la zone d'urbanisation future. Cependant, la zone ne s'étendant pas jusqu'à cet accès, les franges urbaines seront particulièrement visibles depuis la voie communale n°201.	- Favoriser l'insertion/ la liaison des zones d'urbanisation future avec le tissu alentour. - Gestion des flux existants et futurs : échelle locale et territoriale. - Ne pas multiplier les accès sur les Chemin départemental n°8 et Voie communale n°201 et limiter les percements du talus. - Maintenir le caractère verdoyant du site : traitement végétal de la clôture. - Favoriser l'insertion paysagère des constructions depuis les perspectives de bas de vallée et du haut de la vallée : - o limiter la hauteur des constructions au regard du talus à l'Est de la voie communale n°201 - o traitement architectural (hauteur, gabarit, couleurs d'enduit, de toiture, formes des toitures...). - Composer un parti d'aménagement qui laisse filtrer les vues sur l'église (point d'appel) - Maintenir le caractère verdoyant du site : traitement végétal de la clôture - Conserver au maximum la végétation existante sur le site. - Maintenir la porte végétale en entrée de ville (accès au cimetière). - Création d'une entrée de ville : Traitement végétal de l'interface entre espace non bâti et espace bâti (réserver les points hauts de la zone pour le traitement végétal de la frange urbaine)

CR dit de Procession

CONSTAT	ENJEUX
- La zone AUr se situe en limite de zone urbaine en extension d'un tissu pavillonnaire récent.	Favoriser l'insertion/ la liaison des zones d'urbanisation future avec le tissu alentour. Maintenir le caractère verdoyant du site : traitement végétal de la clôture. Conserver au maximum la végétation existante sur le site. Création d'une entrée de ville : Traitement végétal de l'interface entre espace non bâti et espace bâti



IV - SCOT et PLU

1- Le PLU

a) le PADD

Le PLU de la commune approuvé a mis en exergue une politique d'aménagement du territoire au travers notamment de son PADD qui se décline au travers de 6 orientations stratégiques :

Protéger l'identité contynoise, valoriser ses principales caractéristiques

Objectifs du PADD :

- Préserver et valoriser le tissu bâti traditionnel : le centre de Conty, le village de Wailly, les châteaux de Luzières et Wailly.
- Favoriser l'inscription de nouveaux quartiers en respect de leurs contextes bâti et paysager respectifs.
- Protéger les perspectives lointaines (instaurer comme limite au développement urbain la courbe de niveau des 80 mètres NGF concernant l'impact des constructions dans le paysage, avec pour référence essentielle la hauteur maximale des faîtes)
- Recenser et protéger les espaces significatifs tels que les bois, talus, haies, fossés
- Protéger les zones humides de vallées comme « secteurs sensibles » (faune, flore,..), patrimoine naturel de la commune.

Développer la commune : Favoriser l'accueil d'une population nouvelle et variée

Objectifs du PADD :

- Favoriser la densification de l'agglomération en privilégiant les sites de renouvellement urbain.
- Déterminer des sites d'extension à court et à moyen terme
- Intégrer les nouveaux secteurs d'urbanisation dans les fonctionnements et les paysages de la commune (liens aux

urbanisations existantes, traitement des franges par rapport aux espaces environnants, butoirs évitant les étirements linéaires)

- Permettre une architecture contemporaine de qualité et qui s'intègre.

Accroître les fonctions ludiques, sportives, touristiques liées aux fonds de vallées de la Selle et des Evoissons

Objectifs du PADD :

- Favoriser le développement du tourisme dans la vallée de la Selle. Etendre cette vocation aux abords des Evoissons (cheminement accompagnant le cours d'eau, installations en lien avec le site et favorisant sa gestion et sa mise en valeur...)
- Protéger la Coulée Verte dans sa vocation de promenade/randonnée et son statut de « colonne vertébrale » du fond de vallée humide (lien entre les paysages, activités, agglomérations...).

Affirmer les fonctions économiques en préservant un cadre de vie de qualité

Objectifs du PADD :

- Conforter l'activité économique en place, en veillant à l'intégration des projets, à la cohabitation avec les habitations riveraines des entreprises.
- Protéger l'activité agricole

Favoriser les déplacements

Objectifs du PADD :

- Aménager les voies en fonction de leur trafic routier
- Améliorer les déplacements dans la commune en aménageant les carrefours « à enjeux »
- Favoriser les déplacements entre les quartiers existants et à venir.

- Prendre en compte les piétons dans les aménagements et favoriser la cohabitation des différents modes de déplacement
- Assurer la continuité de la Coulée Verte dans sa traversée de l'agglomération, l'intégrer dans un dispositif de valorisation de l'espace public le long de la Selle.

Respecter les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques exprimés dans le SDAGE

Objectifs du PADD :

- Protéger les vallées humides ;
- Préserver un maximum d'espaces naturels, en fond de vallée ;
- Maintenir et préserver la biodiversité, la richesse écologique due aux milieux en présence : fond de vallée humide, coteau, zone de plateau ;
- Maîtriser et gérer le ruissellement des eaux pluviales en maintenant vierge de toute construction les terrains susceptibles de recueillir ces eaux, principalement les vallées sèches ;
- Entretenir les fossés à ciel ouvert pour faciliter l'écoulement et l'infiltration des eaux ;
- Intégrer les Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) dans les principales réflexions d'aménagement...

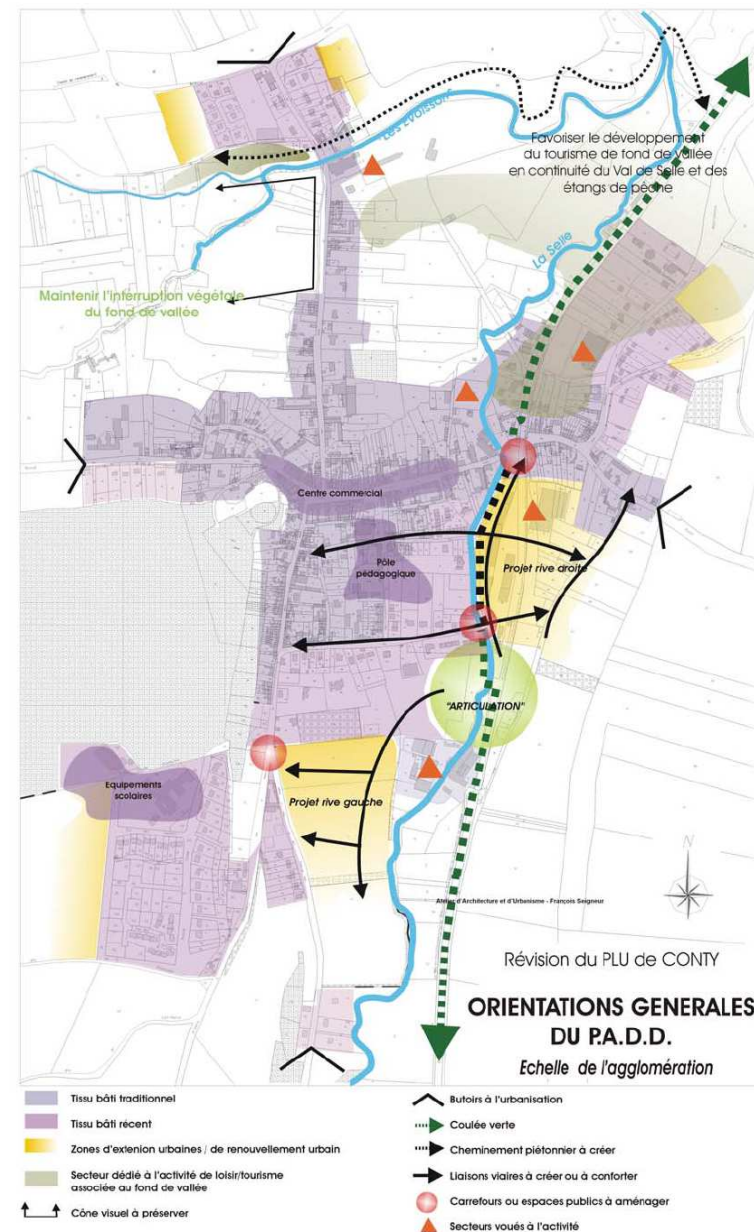
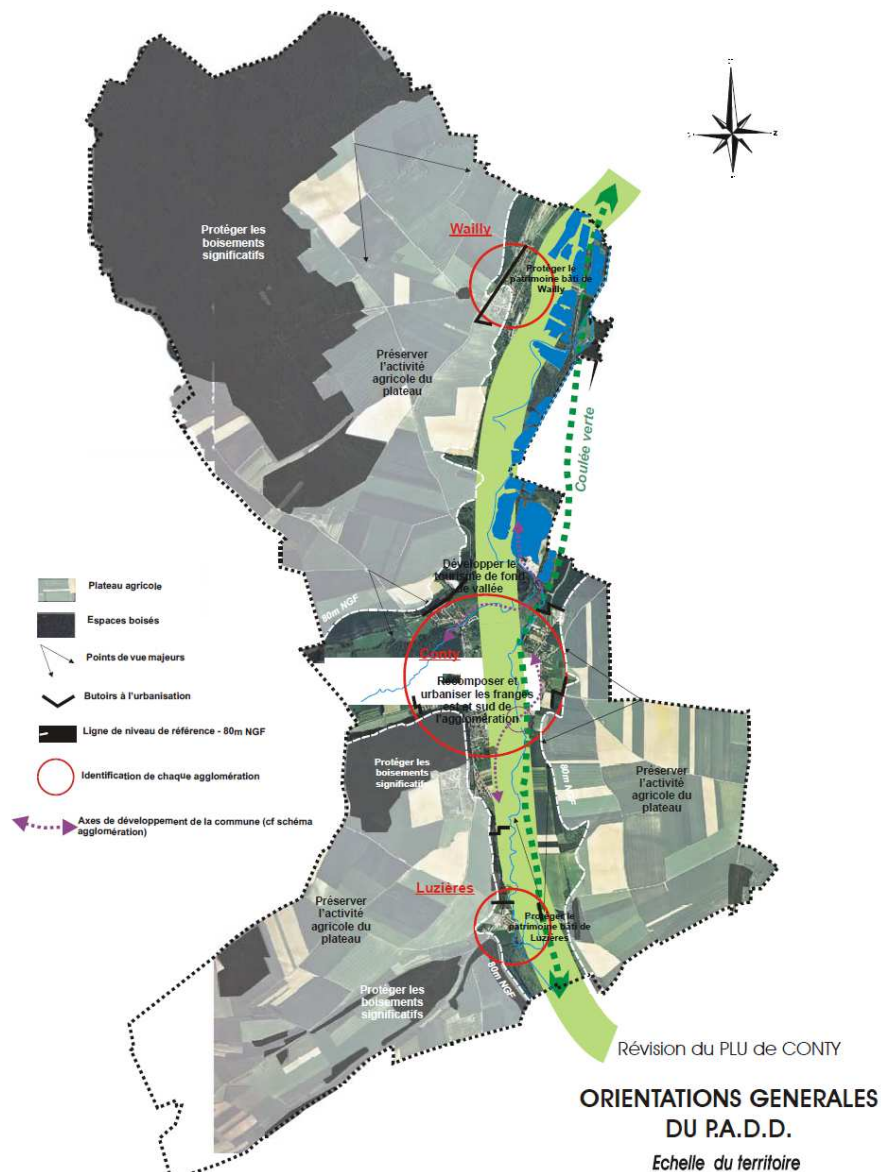
b) les espaces boisés classés

Les Espaces Boisés Classés du Plan Local d'Urbanisme (PLU) contribuent à un renforcement de la protection des masses végétales nécessaires au maintien de la qualité des paysages et à l'équilibre des écosystèmes.

Ainsi ce sont près de 660 ha de boisements qui sont protégés au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme, rassemblant des massifs forestiers, haies et talus présents sur le territoire communal.

"Ils couvrent une large partie Nord-Ouest du territoire communal avec le massif forestier du Bois de Wailly, mais développent aussi ponctuellement de très beaux ensembles tel qu'en surplomb du bourg de Conty à l'Ouest, ainsi depuis le centre de l'agglomération par exemple, les habitations sont véritablement couronnées (le relief y participant également) d'une végétation florissante. D'autres entités sont répertoriées, à proximité des rivières, des étangs, qui participent également à une richesse environnementale, et notamment paysagère..."

Orientations générales extraites du PLU



2 - Le Scot

Le Scot approuvé le 21 décembre 2012 présente des orientations territorialisées.



> Son rôle moteur du territoire communautaire

Chef-lieu de canton, pôle structurant intermédiaire du Grand Amiénois à conforter, Conty doit affirmer ce statut et ce positionnement entre Ailly-sur-Noye et Poix-de-Picardie, et à quelques encablures de Crèvecœur-le-Grand et Grandvilliers, dans l'Oise. Ce constat permet de s'interroger sur les complémentarités et la mise en réseau des trois pôles qui structurent le sud du Grand Amiénois (Poix-de-Picardie, Conty et Ailly-sur-Noye) et donc du rôle à jouer par Conty dans un système déjà bien rodé.

Permettre à Conty de jouer pleinement son rôle moteur du territoire communautaire c'est lui offrir, notamment par les choix d'organisation du développement résidentiel, l'opportunité de conforter son offre d'équipements et de services. C'est aussi veiller, par des choix concertés en termes de développement économique, à ne pas paupériser son tissu de petites et moyennes entreprises.

C'est enfin placer Conty au cœur d'un projet de territoire qui propose une vision du canton à long terme. L'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) permettrait de tendre vers cet objectif, dans une approche à la fois prospective, programmatique et opérationnelle.

> Gérer l'attractivité résidentielle pour préserver les qualités naturelles et paysagères du canton de Conty

Du point de vue résidentiel, le canton de Conty demeure un territoire attractif, qui profite de l'effet regroupement des sites hospitaliers au sud de l'agglomération. Mais c'est aussi un territoire qui mêle des espaces naturels d'une grande diversité et d'une grande richesse, parfois dans une relation d'extrême proximité avec les espaces urbanisés : vallées humides, grands massifs boisés, etc.

Si la dynamique de construction est restée quelque peu en-deçà de celle des autres communautés de communes du Grand Amiénois sur la période 2006-2009, le canton de Conty n'échappe pas à l'augmentation de la taille moyenne de ses résidences principales qui est, à l'inverse, parmi les plus importantes du pays.

Gérer l'attractivité résidentielle du territoire c'est développer une offre de logements diversifiée, en termes de programmes (accession, locatif, privé, social), de localisation et de typologies avec pour objectifs :

- de permettre la réalisation des parcours résidentiels (un logement pour tous à chaque étape de la vie) ;
- d'éviter que le coût du logement, de par sa nature (modèle pavillonnaire en accession), devienne un facteur de ségrégation spatiale ;
- de contribuer au maintien du potentiel agricole et écologique du Grand Amiénois par un renouveau des modes de faire l'habitat.

Le canton de Conty, pour répondre aux besoins de ses habitants et contribuer à l'objectif de production des 32 000 nouveaux logements à l'horizon du SCOT (ambition que s'est fixé le pays), devra accroître son parc d'environ 620 logements.

L'élaboration d'un programme local de l'habitat, ou d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), permettrait de tendre vers ces objectifs dans une approche concertée et équilibrée.

> Développer les emplois permettant aux habitants de mieux vivre dans le canton de Conty et maintenir sa vitalité

Territoire résidentiel «exportateur» d'actifs, à l'instar de son voisin le Val de Noye, le canton de Conty s'en distingue par une économie présente¹ peu développée et une faible part d'emplois industriels (8 % contre 22 % dans le Grand Amiénois²).

Canton encore très agricole (12 % des emplois contre 3 % dans le Grand Amiénois³), ses perspectives de développement économique «productif» sont aujourd'hui partagées avec la communauté de communes du Val de Noye dans le cadre de la mise en œuvre de la zone d'activités du Bosquel.

En complément, il s'agit de construire une offre de services, publics et marchands, en réponse à son attractivité résidentielle et d'intensifier la valorisation de ses atouts touristiques notamment autour de la coulée verte et de la création d'un équipement structurant.

> Faciliter la mobilité vers les pôles extérieurs

Le canton de Conty entretient des liens forts avec les territoires extérieurs, notamment en termes de migrations alternantes : 55 % des actifs résidant dans la communauté de communes travaillent dans Amiens Métropole, 18 % dans le reste ou hors du Grand Amiénois. Les déplacements internes au territoire sont peu importants en comparaison d'autres intercommunalités du Grand Amiénois : ils représentent 40 % des déplacements. Enfin, les habitants du canton de Conty réalisent 71 % de leurs déplacements en voiture.

Pour contribuer à relever les défis que le pays s'est fixé à l'horizon 2030, plusieurs pistes devront être explorées afin d'améliorer la mobilité des habitants du canton de Conty et de contribuer au développement de pratiques plus soutenables pour l'ensemble du territoire :

- aménager des aires de covoiturage en différents lieux du territoire et en favoriser ainsi la pratique ;
- aménager des itinéraires cyclables jalonnés et sécurisés ;
- participer à la concertation avec les autorités organisatrices de transports en vue d'optimiser le maillage du territoire par les transports collectifs routiers.

> Concilier les fonctionnalités urbaines et écologiques de la vallée de la Selle

La vallée de la Selle, dans sa traversée cantonale, accueille presque 60 % de la population intercommunale et permet la pratique de loisirs de nature diversifiés parmi lesquels la pêche, les randonnées pédestres, cyclistes et équestres.

Quelles que soient les activités humaines dont elle est le support, la vallée de la Selle offre un cadre d'une qualité exceptionnelle qui peut à tout moment être dévalorisé par une intensification peu maîtrisée de l'urbanisation ou des pratiques peu respectueuses de son équilibre écologique.

Renouveler les modes de faire l'habitat, urbaniser prioritairement en renouvellement urbain, porter une attention particulière à l'insertion des nouveaux développements, apprivoiser le risque d'inondations, favoriser les pratiques de loisirs compatibles avec la sensibilité des milieux sont autant d'axes de travail qu'il sera impératif d'investir pour concilier les fonctionnalités urbaines et écologiques de la vallée de la Selle, et du territoire dans son ensemble.

Synthèse :

L'objet de l'AVAP consiste à définir un cadre pour assurer un développement du bourg cohérent et respectueux des qualités architecturales, urbaines et paysagères existantes.

Réinterroger la validité du périmètre de la ZPPAUP

- repositionner l'identité communale à la confluence des vallées
- maintenir les continuités identitaires entre le cœur de bourg et les hameaux
 - Ces enjeux conduisent à repenser le nouveau périmètre de l'AVAP en s'attachant à hiérarchiser les enjeux liées à chacune des entités qui composent l'identité communale

Améliorer la gestion des eaux de ruissellement notamment dans les vallées

- Favoriser l'infiltration dans le sol.
 - Cet enjeu conduit à favoriser les surfaces perméables dans les espaces publics et la conservation des fossés pour permettre l'infiltration des eaux pluviales.

Biodiversité

- Protection des corridors écologiques et paysagers ;
- Préservation des structures végétales comme les haies pour favoriser le développement de la faune et la protection des espaces agricoles.
 - Ces enjeux conduisent à la préservation des haies bocagères existantes et à l'interdiction de clôtures maçonnées au profit de clôture de type champêtre dans les zones agricoles sensibles.

Encadrer les améliorations sur le bâti ancien en fonction de ses caractéristiques et de leur impact dans le paysage

- amélioration de l'isolation thermique des parements.
 - Cet enjeu conduit par exemple, à favoriser l'utilisation d'enduit isolant perspirant à base de chaux sur le bâti ancien en pierre ou en pisé et interdire les enduits ciments ou les isolations

extérieures par plaques rapportées qui dénaturent l'aspect du bâtiment et sont pour la plupart techniquement inadaptées.

- amélioration de l'isolation thermique des menuiseries.
 - Cet enjeu conduit par exemple, à favoriser la rénovation et l'amélioration des menuiseries anciennes par intégration d'un double vitrage dans les châssis anciens plutôt qu'un remplacement systématique, et à promouvoir les menuiseries en bois dont l'aspect et les profils se rapprochent de ceux des menuiseries anciennes et qui sont par ailleurs plus durables et écologiques que les menuiseries en PVC.
- favoriser la conservation des modes constructifs et l'emploi des matériaux du bâti ancien (réutiliser, réemployer, recycler).
 - Cet enjeu conduit par exemple aux recommandations concernant l'utilisation du torchis qui est à privilégier pour la restauration du bâti ancien construit avec ce même matériau, mais peut aussi bien être utilisé en construction contemporaine.
- protéger les éléments d'architecture pouvant jouer un rôle environnemental et favoriser leur emploi.

Encadrer l'installation d'équipements pour l'exploitation des énergies renouvelables

- encadrer les implantations d'équipements d'exploitation des énergies renouvelables en fonction des situations architecturales et urbaines.
- adapter les systèmes au type ou à la qualité patrimonial du bâti sur lesquels ils s'implantent.
 - Ces enjeux conduisent par exemple aux règles concernant l'implantation des panneaux solaires visant la meilleure intégration dans leur environnement. Ils conduisent également à limiter l'usage des climatiseurs encombrants, disgracieux et bruyants ou à les dissimuler à la vue depuis l'espace public.
 - Ces enjeux conduisent également à l'interdiction d'implantation d'éoliennes sur l'ensemble de l'AVAP, tant leur impact dans le paysage est fort et dommageable.

Enjeux de protection du patrimoine**Protéger et valoriser le patrimoine historique et architectural**

- Conserver et valoriser l'ensemble du bâti de caractère et le petit patrimoine culturel, témoins de l'identité de la commune ;
- préserver les éléments d'architecture accompagnant le bâti (portails, clôtures...), garant de la qualité de l'espace public.
 - Ces enjeux conduisent aux règles relatives à la préservation des caractéristiques architecturales (volumétrie, matériaux, modénature,...) .

Protéger et valoriser le patrimoine urbain

- Conserver la trame urbaine caractéristique et l'implantation singulière du bâti ;
- Orienter les constructions neuves vers une typologie bâtie spécifique, raisonnée, durable et adaptée aux caractéristiques de leur environnement urbain.
 - Ces enjeux conduisent aux règles relatives à la préservation de l'organisation du bâti existant et aux règles relatives à l'implantation des bâtiments neufs garantant le maintien de la cohérence du tissu ancien. Ils conduisent d'autre part à l'édiction de règles favorisant un traitement architectural contemporain inspirés des typologies anciennes.

Protéger et valoriser le patrimoine paysager

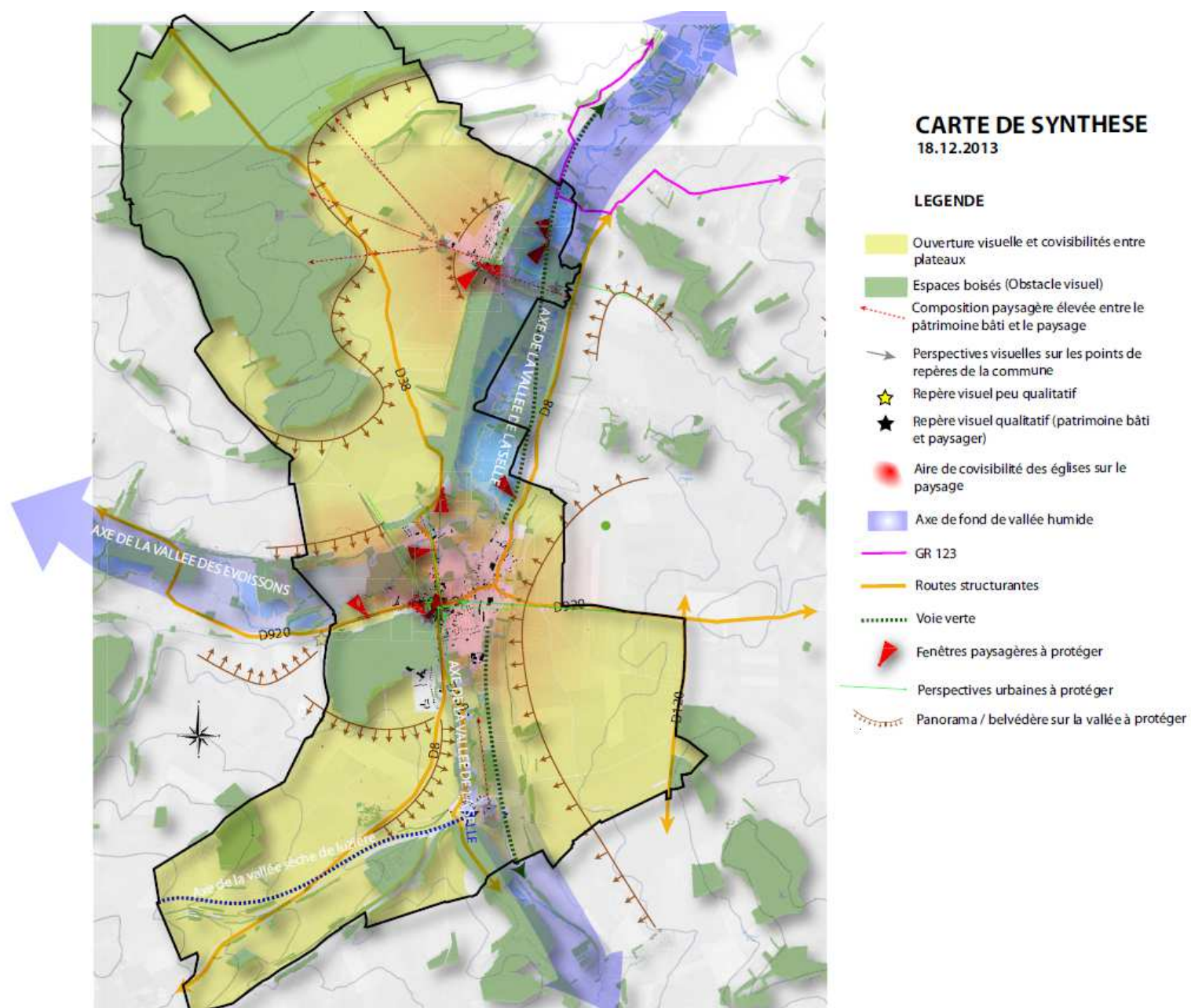
- Préserver des éléments paysagers remarquables qui participent à la mise en valeur du patrimoine bâti et de l'identité communale ;
- Préserver des vues sur les alentours depuis le centre-bourg ou les hameaux et réciproquement des vues depuis les abords sur le village,
- Encadrer l'évolution du paysage.

> Ces enjeux conduisent aux règles relatives à la préservation de ces espaces, à celles des clôtures ou encore à la préservation de vues particulières précisément repérées sur le plan. Ils conduisent également aux prescriptions visant la bonne intégration des bâtiments

agricoles ou des bâtiments d'activité (implantation, matériaux, couleur, accompagnement végétal aux abords, ...)

Enjeux environnementaux**Protéger les espaces naturels du territoire**

Les espaces naturels du territoire sont protégés de l'urbanisation dans le cadre du PLU où ils font l'objet de zonages spécifiques



Vers un nouveau périmètre en hiérarchisant les enjeux

